

Séance de la soirée du 12 mars 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC  
PAR OSISKO**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 12 mars 2009 à 19 h  
Sous-sol de l'Église Saint-Martin-de-Tours  
581, rue Royale  
Malartic

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 MARS 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. DENIS PROVENCHER (par courriel) .....	10
M. RÉJEAN GAUDET (par courriel) .....	14
M. YVAN CROTEAU .....	23
Mme FRANCE CAOUILLE .....	28
M. HENRI JACOB .....	33
M. BERTRAND LESSARD .....	38
Mme MYRIAM GERMAIN-SYLVAIN .....	42
Mme ANNETTE AYOTTE.....	46
M. LARRY BÉLANGER .....	50
M. UGO LAPOINTE.....	56
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. ROBERT ROUSSON.....	66
M. KEN MASSÉ.....	73
Mme NICOLE KIROUAC .....	80
M. CLÉMENT BERNARD .....	90
M. YVES SYLVAIN.....	95
M. ALAIN CLOUTIER .....	106
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. FERNAND MAINVILLE.....	113
M. SIMON LAQUERRE .....	117
M. SERGIO BUSCEMI .....	123
M. GUY LECLERC .....	126
M. JACQUES SAUCIER.....	133
M. HENRI JACOB .....	137
Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI .....	142
Mme KARINE GAUTHIER.....	148
M. BERTRAND LESSARD .....	150

---

**SÉANCE DU 12 MARS 2009**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet minier aurifère Canadian Malartic.

10 Je souhaite également la bienvenue aux personnes qui nous écoutent sur le Web.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vérifier si le promoteur a des nouveaux documents à déposer.

15 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Effectivement, monsieur le Président, nous avons déposé les documents demandés par le commissaire Locat sur l'hydrogéologie, la connexion stratigraphique qui nous avait été demandée. Ça a été déposé à l'arrière.

20

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est tout, monsieur David?

25 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est tout, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

30

Est-ce que, suite à une question d'un intervenant hier soir sur la portance des sols, vous auriez des documents?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

35

Nous avons pas de document, monsieur le Président, mais j'aimerais, comme vous le savez, la construction du quartier nord ne fait pas partie du projet d'étude d'impact.

40

Par contre, nous avons une équipe précise qui a effectué ces travaux. Si vous me permettez, je pourrais amener à la table monsieur Patrick Goodwin qui est directeur principal au développement de la relation avec la communauté, qui pourrait venir expliquer les travaux, les études qui ont été effectuées au niveau des solages et de la construction en général.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

45

OK. Après ça, je vais revenir pour l'appel. Ça va madame Loïselle, je vous ai pas oubliée!

50

Donc on va essayer de traiter la réponse que monsieur Sylvain a posée hier soir, pour que tout le monde puisse entendre les explications, puis ensuite, on reviendra à l'appel des documents.

Je bifurque un peu des règles, mais oui, on va entendre la réponse.

55

**PAR M. PATRICK GOODWIN:**

Monsieur le Président, je voulais vous expliquer la démarche qui a été utilisée pour la conception des fondations dans la relocalisation des résidences, vous faire ça de façon brève.

60

Effectivement, ça commence avec le rapport qui a été déposé hier soir. C'est le rapport géotechnique qui vient, pour le secteur 7, établir la portance du sol. Donc ce rapport établit la portance à soixante-quinze (75) kPa, soit quinze cents livres par pied carré (1500 lb/pi<sup>2</sup>).

65

Cette valeur est établie pour l'ensemble des lots du secteur 7 et n'est pas spécifiquement pour différents types de sols.

70

Donc globalement, cette valeur est établie et elle est qualifiée d'amplement suffisante pour une résidence d'un (1) ou deux (2) étages. C'est le genre de chose qui implique qu'il y aurait pas une utilisation de pieux par exemple.

75

De ce point-là, donc ce cette capacité portante de soixante-quinze (75) kPa, le Code national du bâtiment est utilisé qui, dans la conception, il y a une utilisation d'un bâtiment type de deux (2) étages de brique, vraiment la plus grosse structure qu'on aurait à relocaliser dans le nouveau quartier.

80

Avec ce bâtiment de type là, des semelles de trente pouces (30 po) de largeur ont été établies comme étant ce qui était nécessaire. Et pour unifier la construction dans le quartier, cette dimension de trente pouces (30 po) a été utilisée pour les plus petits bâtiments et les bâtiments les plus gros.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Ça me va. Monsieur Locat, avez-vous un ajout?

85 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question. Donc vous avez utilisé une compagnie de géotechnique, Qualitas, pour faire l'étude géotechnique du secteur?

90 **PAR M. PATRICK GOODWIN:**

Effectivement.

95 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Ensuite, donc le promoteur, si on peut dire dans ce cas-ci ou le développeur de cette section-là, donc a opéré et fait faire les travaux par la suite à partir de ces études-là?

100 **PAR M. PATRICK GOODWIN:**

Effectivement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

105 D'après un commentaire entendu hier, est-ce qu'il est vrai de dire que les gens au début avaient une garantie sur la fondation pour une année, mais qu'après discussions, elle aurait été extensionnée jusqu'à cinq (5) ans?

110 **PAR M. PATRICK GOODWIN:**

Oui, c'est vrai.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

115 Est-ce que, quand ce sont des travaux de construction faits assez habituellement par des contracteurs en bâtiment, ils sont couverts, l'acheteur est en général couvert par l'assurance des contracteurs, enfin l'APCHQ, l'Association de construction et d'habitations du Québec.

Est-ce que les gens du secteur ont accès au même type de protection?

120

**PAR M. PATRICK GOODWIN:**

C'est vraiment en allant offrir une garantie équivalente et meilleure de notre côté, on voulait donner l'équivalent de l'APCHQ, effectivement.

125

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et est-ce que pour la municipalité de Malartic, parce que vous accordez aussi des permis de construction, j'imagine, donc est-ce que c'est selon vos normes ou vos standards?

130

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

Si vous me permettez, je demanderais peut-être à l'inspecteur en bâtiment qui émet les permis de construction de vous répondre, parce que moi, j'ai pas de connaissance là-dedans.

135

**PAR Mme NATHALIE TOUZIN:**

Bonsoir monsieur le Président. Concernant la construction pour les solages, la compagnie minière me fournissait des plans qui étaient faits par des ingénieurs. Donc c'était des plans qui étaient conformes.

140

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Donc ça répond à ma question.

145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous aviez d'autres réponses à des questions? Sur par exemple la contamination?

150

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Est-ce que vous voulez que je reprenne la question du golf? Je pourrais reprendre celle du golf.

155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

160

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Avec plaisir, monsieur le Président.

165

Donc monsieur le Président, il y a eu une évaluation environnementale phase 1 qui a été effectuée. Évaluation environnementale phase 1, il est noté que le produit Daconil qui est un fongicide avait été répertorié, parce que c'est un fongicide qui est utilisé habituellement, un épandage à l'automne, c'est utilisé par les terrains de golf.

170           Étant donné que ce fongicide-là se dégrade rapidement, donc on parle de dix (10) à  
soixante (60) jours, l'évaluation environnementale phase 1 s'est trouvée suffisante, parce que le  
produit se dégradait rapidement.

175           Et en dernier lieu, il y a aucun de ces sols-là, le sol mère qui recevait le terrain de golf qui  
existe présentement. Ce sol-là a été excavé et transporté et sorti du site.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

180           OK. Au ministère de l'Environnement, pouvez-vous nous dire c'est quoi une phase 1,  
pour que tout le monde sache?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

          Monsieur Jalbert va répondre à la question.

185           **PAR LE PRÉSIDENT:**

          Dans le fond, ce que vous exigez, ce que vous n'exigez pas!

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

190           Monsieur Jalbert a l'air à dire que ça serait mieux que ce soit madame Édith van de Walle  
qui répondait à la question. Madame est directrice régionale, donc en principe, elle sait tout!

**PAR Mme ÉDITH VAN DE WALLE:**

195           Bonjour, je suis la directrice régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère ici à  
Rouyn-Noranda.

          Alors avec une introduction que je sais tout, je vais essayer de bien faire l'explication.

200           Donc une caractérisation de phase 1, c'est essentiellement une caractérisation pour  
connaître l'historique des activités qu'il y a eues sur ce site-là, afin de déterminer s'il y avait des  
activités à risque pour différents contaminants.

205           Et les activités à risque sont plus du type industriel, garage, bon, tout type de contaminant  
de ce type-là, ce qui n'a pas été retrouvé dans le cas des terrains ici dont on parle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

210           Donc vous avez fait une recherche, mais est-ce que vous avez exigé l'analyse de sol,  
autrement dit?

**PAR Mme ÉDITH VAN DE WALLE:**

215 Non, il y a pas d'analyse de sol qui a été exigée. En fait, la phase 1, c'est une exigence qu'on demande au promoteur lors des demandes d'autorisation pour l'aqueduc et l'égout, parce qu'on insère dans le sol des tuyaux, il faut savoir si on traverse des contaminations éventuellement et ne pas remettre cette contamination-là dans les excavations. Il faut la retirer si jamais on en découvre.

220 **PAR LE COMMISSAIRE:**

225 Peut-être une dernière question! D'après vous, donc, est-ce que les opérations faites par le promoteur, à savoir donc d'enlever ces matériaux-là, est-ce que d'après vous, ça aurait réglé le problème?

**PAR Mme ÉDITH VAN DE WALLE:**

230 Bien, les matériaux qui sont par rapport au golf, en fait, c'était pas une activité qui était visée comme étant susceptible de porter des sols contaminés. C'est les pesticides qui sont utilisés sur les golfs sont aussi des terrains qui sont utilisés par des usagers, donc il y a certaines, au niveau du Code des pesticides, il y a des exigences d'épandage et tout ça.

Donc c'est pas une activité qui est jugée comme qui contamine le sol à longue échéance.

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

240 Donc ça va du côté du promoteur, il y a pas d'autres ajouts, OK!

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des nouveaux documents à déposer?

245 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

En fait, j'aurais une information à apporter.

250 On a fait l'historique, on a vérifié dans les dossiers d'Urgence-Environnement s'il y avait déjà eu du déversement de cyanure pendant le transport. Et on a trouvé un déversement, dans tous les records d'Urgence-Environnement, un déversement pendant le transport en 1984.

Si ça vous intéresse, on peut déposer le rapport qu'on a là-dessus, ça va aller à demain probablement. Il est assez sommaire, 1984, on n'était peut-être pas aussi précis qu'aujourd'hui, mais on est à même de déposer l'information à la Commission.



255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On apprécierait, merci.

260 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265 Du côté des Ressources naturelles?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

270 Oui monsieur le Président. On a déposé le rapport sur le suivi biologique exigé par le gouvernement fédéral dans le cadre du REMM.

Et si vous me le permettez, j'aimerais apporter une précision supplémentaire sur la question de madame Kirouac, sur la stabilité des sols du secteur de Malartic.

275 Cette responsabilité-là de veiller à la stabilité des sols, suite à l'activité minière, revient au ministère des Ressources naturelles, dans le cadre de la Loi sur les mines. Et lorsque Barrick était propriétaire des concessions minières du secteur, on a revu l'ensemble de ce secteur-là à la lumière justement des informations qu'on possédait et des forages qui avaient été effectués par Barrick.

280 Donc je peux vous confirmer qu'il y a eu des clôtures qui ont été changées, modifiées, changées d'endroit pour assurer la sécurité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

285 OK, merci.

Du côté de la Santé?

290 **PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:**

Je n'ai pas de document à déposer. Par contre, j'ai un complément d'information pour une question de monsieur Lapointe, concernant la persistance des gaz cyanhydriques dans l'atmosphère.

295 J'ai l'information maintenant sous les mains qui provient de Toxnet. C'est un site d'information sur les différents produits dangereux.

La demi-vie des gaz cyanhydriques dans l'atmosphère varie entre trois cents (300) et cinq cents (500) jours. Donc c'est quand même relativement persistant.

300

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment?

305

**PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:**

Entre trois cents (300) et cinq cents (500) jours.

310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On est loin un petit peu des quelques heures!

**PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:**

315

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté du ministère de la Sécurité publique?

320

**PAR M. JACQUES VIGER:**

Aucun document déposé.

325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la MRC de La Vallée-de-l'Or?

330

**PAR M. MARIO SYLVAIN:**

Aucun document non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et du côté de la Ville?

335

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

Non plus.

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, parfait.

Le registre est toujours ouvert, vous pouvez vous inscrire.

345

Si vous avez l'intention aussi de déposer ou de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Lacoursière.

350

Je vais rappeler brièvement les règles, parce qu'à chaque séance, c'est important de se les rappeler.

Je demande aux participants d'éviter les préambules à leurs questions. Deux (2) questions par intervention sont permises; vous pouvez vous réinscrire autant que vous le voulez au registre. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

355

Je vous rappelle qu'aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

360

Avant d'inviter les prochains intervenants, on a reçu par courriel durant la journée, je pense une hier soir assez tard, deux (2) questions que j'aimerais vous présenter. Est-ce que c'est possible de les afficher à l'écran?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

365

Je pourrais peut-être donner un complément d'information en attendant!

Donc la pente fait dix-huit point quatre degrés ( $18,4^0$ ), pour ceux qui étaient là cet après-midi.

370

Quinze degrés ( $15^0$ ), c'est une pente forte pour une voiture, donc ça donne une idée à peu près.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

375

Monsieur Locat a fait la tangente.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

380

Ah, c'est vrai aussi, c'est moi qui a la responsabilité, j'ai vérifié avant, on vous demande aussi de fermer vos cellulaires s'il vous plaît!

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

385            Peut-être pour continuer dans la même veine, les gens qui connaissent Québec, la côte Salaberry, dix-neuf degrés (19<sup>0</sup>)!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

390            Bon, toujours en attendant que tout ouvre, je vais débiter les intervenants à partir de la liste d'hier. Il y en a certains qui étaient présents cet après-midi, donc je les rappellerai pas, mais ceux qui étaient présents hier soir, puis qui sont présents ce soir aussi, donc ils perdent pas leur priorité d'intervention.

395

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**DENIS PROVENCHER** (par courriel)

400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

              Donc dans l'écran que j'ai devant moi, c'est pas assez grand, excusez-moi, je vais me tourner!

405

              Donc c'est une question de Denis Provencher. C'est deux (2) questions.

              La première question! Dans le but d'avoir un projet durable pour la collectivité, est-ce que Osisko a considéré dans son étude de faisabilité la possibilité d'exploiter la mine sur une durée de vie plus longue, pour minimiser l'impact environnemental, donc moins de tonnes par jour, usine moins grosse, moins d'émanations, meilleur contrôle?

410

              Monsieur David.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

415

              La finalité serait la même, mais au niveau économique, ce serait pas le même.

              Je sais pas si c'est suffisant comme réponse! Nous, nous avons la firme G-Mining qui a fait le plan de minage et qui nous a donné les scénarios, qui a tout fait la conception au niveau de la cadence et de la cédule du travail.

420

              Nous avons aussi comme expert monsieur Louis Gignac, ancien président-directeur général de Cambior qui provient de la firme G-Mining qui a travaillé à faire ces calculs.

425

              Si vous me le permettez, il pourrait peut-être répondre du point de vue économique, pour le type de gisement que nous avons.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement.

430 **PAR M. LOUIS GIGNAC:**

Monsieur le Président, donc dans l'étude économique d'un gisement, c'est normal d'étudier différentes cadences ou différents rythmes de production.

435 Dans le cas qui nous concerne, une durée de vie optimale de dix (10) ans s'est avérée le choix le plus judicieux pour le promoteur, sur une base économique. Tout ça naturellement en considérant que du côté environnemental, les effets cumulatifs seraient similaires, quelle que soit la cadence visée.

440 Dans un mot, naturellement une cadence plus élevée nous donne des coûts unitaires plus bas, donc favorise également un flux monétaire plus rapide, donc une meilleure économique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

445

Je comprends du côté économique, mais du côté de l'intensité perçue durant le projet, j'entends par là par exemple les bruits entre autres, la génération de poussières, ces aspects-là, est-ce qu'ils pourraient être réduits en termes d'intensité si la cadence était réduite?

450 **PAR M. LOUIS GIGNAC:**

455 Il faut tout de même réaliser qu'avec une cadence plus élevée, la dimension des équipements suit également la cadence. Donc la dimension des camions, la dimension des pelles augmente également, donc il y a pas nécessairement plus de trafic et plus de génération de poussières.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

460 Dans le fond, c'est un optimum, vous calculez un optimum.

Est-ce qu'il y a des documents qui pourraient être déposés qui concerneraient ce sujet?

**PAR M. LOUIS GIGNAC:**

465 Il y a certainement eu des études de coûts et de flux monétaires faites à différents rythmes de production, je pense que ça a été fait, dans le cadre de la préparation de l'étude de faisabilité finale, ça a été généré par nos services, oui.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

470

Donc on pourrait peut-être déposer, si ces documents-là font votre affaire. On va les déposer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

475

Merci beaucoup.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

480

J'aimerais peut-être avoir l'opinion du ministère de l'Environnement sur cette question-là qui, en fait, revient à dire, est-ce que c'est un peu la concentration versus la charge, autrement dit, ou l'effet cumulatif?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

485

En fait, c'est la même quantité de roc qui est extraite, c'est la même quantité de roc qui est traitée, mais au lieu de le faire sur dix (10) ans par exemple, on le fait sur vingt (20) ans. Et puis bien, c'est sûr qu'au point de vue environnemental, vous avez la même quantité de cyanure par exemple qui est utilisée, de SO<sub>2</sub> et ainsi de suite.

490

Donc en fait, moi, la plus grosse différence que je vois là-dedans, c'est au niveau social. Est-ce que vous préférez avoir quelque chose qui est plus intense sur dix (10) ans ou quelque chose qui est marginalement ou enfin, peut-être moins intense, mais qui va s'étirer sur une plus longue période!

495

Mon impression, en fait, c'est que ça a été surtout une question de rentabilité, et puis là-dessus, bien, on n'est pas vraiment à même de se prononcer.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

500

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

505

Du côté des Ressources naturelles, ça va?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

510

Ça va.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

515 OK. La deuxième question! Pour les stations d'échantillonnage de la qualité de l'air dans la ville, est-ce que Osisko peut fournir les fonds à la Ville pour qu'elle gère elle-même ses stations, de façon indépendante, avec des conséquences préétablies avec la Ville, selon les normes préétablies par la Ville et ses citoyens?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

520 Étant donné que le promoteur est responsable des suivis, il faudrait voir quel genre de mécanisme – rapidement à brûle-pourpoint, je vois pas comment que ça pourrait se faire.

525 Nous sommes responsables de fournir des suivis; les suivis sont donnés à des tiers. Ces tiers-là font les travaux selon les normes en vigueur, ils sont soumis à l'échantillonnage et les résultats des produits qui sont captés sont envoyés dans des laboratoires accrédités.

Donc il y a un ensemble, le processus est très bien normé, et la responsabilité incombe au promoteur de fournir cette information.

530 Donc je vois mal, monsieur le Président, présentement, il faudrait peut-être y penser, mais ça nous incombe, cette responsabilité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

535 Je vois une imputabilité. Ce que je comprends, vous avez une imputabilité de la rigueur des suivis, c'est ça?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

540 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

545 OK. Madame Loisel.

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

550 De la même façon, au ministère de l'Environnement, les façons de faire, c'est généralement le promoteur qui fait ses propres mesures et qui nous en fait rapport. Mais de notre côté, au ministère, on fait, à l'occasion, une contre-vérification de ce genre de mesures là, que ce soit pour les effluents miniers ou même pour la qualité de l'air, ça se fait. On a un laboratoire mobile qui peut aller prendre des mesures à ce moment-là.

555 Et le promoteur a tout intérêt à faire des bons rapports, à avoir des bonnes qualités d'échantillonnage, parce que je sais pas si vous imaginez qu'est-ce qui peut se passer si nous autres, on va prendre un échantillon d'eau par exemple en même temps que le promoteur, et puis qu'on arrive avec à des résultats qui sont totalement différents de ce qu'il nous envoie depuis trois (3) mois, on va être sur son dos!

560 Et ce qu'on voit généralement, c'est pas ça. C'est une bonne collaboration qu'il y a.

565 On est obligé de faire faire la surveillance environnementale par le promoteur, parce que c'est lui qui a le personnel pour le faire, on vérifie que c'est bien fait, avec des appareils qu'on approuve. On reçoit les rapports et on vérifie une fois de temps en temps et généralement, on a une bonne qualité du rapport.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

570 Monsieur Locat, ça va!

---

**RÉJEAN GAUDET** (par courriel)

575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ici, on a une question de monsieur Réjean Gaudet, il a juste une question.

580 Donc bonjour, j'aimerais savoir ce qui va arriver avec la tuyauterie, égout et eau dans la ruelle, et celle reliée à nos maisons. Ma ruelle est la seule au coin à ne pas être refaite par la Ville, je suis juste à côté du futur trou.

585 Il n'y a pas de danger pour ma maison, pas de danger de tomber dans le trou de mine qui est en dessous de nous, est-ce que j'ai des garanties au cas où les tuyaux cassent à cause des vibrations causées par l'exploitation de la mine et les gros camions qui feront vibrer ma rue?

Et c'est signé Réjean Gaudet.

590 Est-ce que les tuyaux peuvent casser?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

On va y aller en deux (2) volets, si vous permettez!

595 Donc la sécurité au niveau de la fosse! Encore là, c'est la géotechnique et c'est l'étude de stabilité des pentes qui a été effectuée.



Et dans un second ordre, on pourrait y aller avec les vibrations. On pourrait peut-être faire venir notre expert pour la vibration à ce moment-là.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est excellent.

605 **PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

610 Essentiellement, la façon qu'on a procédé, il y a eu une caractérisation du massif rocheux, il y a des analyses de stabilité qui ont été réalisées pour vérifier que l'intégrité globale du mur pouvait être obtenue ou maintenue à long terme. Puis ce faisant, suite à ces analyses-là, il y a des ajustements qui ont été apportés au talus lui-même pour être certain qu'il rencontrait ces objectifs-là.

615 Juste un petit point peut-être de clarification! Il est mentionné qu'il y a des trous de mine en dessous de cette maison-là, mais il y aura pas d'excavation souterraine directement en dessous de la maison. Les excavations, les chantiers qui peuvent se rupturer sont situés à l'intérieur des limites de la fosse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620 Monsieur parle aussi de vibrations, est-ce que les vibrations sont assez fortes pour provoquer une rupture?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

625 Côté vibrations, je vais faire parler notre expert de GPR.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

630 **PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉRIER:**

635 Bonsoir. Le critère de la Directive 019 pour les vibrations, évidemment, prend en considération tous les types de structures, autant les bâtiments que les structures enfouies, donc les niveaux de vibration du critère sont sécuritaires également pour les égouts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, vous dites que c'est sécuritaire, mais pouvez-vous me dire qu'est-ce qui est sécuritaire?

640 Est-ce que c'est la distance, l'amplitude, la structure du terrain? J'aimerais ça que vous expliquiez un peu plus s'il vous plaît.

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:**

645 Évidemment, la source principale de vibration de l'exploitation va être les dynamitages, et tous les dynamitages vont être faits en conséquence de respecter la Directive 019 aux premières résidences, donc aux premières rues, et donc s'assurer de la sécurité des structures enfouies également.

650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous référez au Règlement 019, qu'est-ce qui, à l'intérieur du Règlement 019, donne une mesure sécuritaire?

655 **PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:**

Bien évidemment, la Directive 019 mentionne douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s). Je peux pas mentionner tous les objectifs de cette directive-là, mais prend en considération plusieurs facteurs dont la sécurité des structures et aussi l'impact sur les humains.

660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, merci, c'est ce que je voulais.

665

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

670 Concernant les vibrations, est-ce que cette vitesse-là à douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s), est-ce que ça prend en compte, est-ce que vous considérez les effets cumulatifs?

Autrement dit, vu que c'est à tous les jours ou peut-être des fois deux (2) fois par jour, est-ce qu'il y a des effets cumulatifs possibles, est-ce que ça en tient compte?

675

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:**

680 Encore une fois, je peux pas dire tous les objectifs que le ministère a mis en arrière de cette norme-là, mais je sais que toutes les normes qui existent à travers le monde prennent en considération ce phénomène-là répétitif.

Donc la limite du critère 019 est sécuritaire, le nombre de fois qu'on fait n'entraîne pas de!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

685 Madame Loisel, vous avez un ajout, un complément?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

690 Monsieur le Président, nous avons ce soir monsieur Jean Pelletier qui est du MDDEP, et puis c'est lui qui a mis les critères dans la Directive 019 pour le bruit et les vibrations, peut-être qu'on pourrait lui demander de venir nous expliquer pourquoi c'est dans la directive, et puis s'il est satisfait aussi de ce qu'il y a dans l'étude d'impact!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

695 Certainement, ça nous permettrait de se situer, parce que c'est important de dire que c'est sécuritaire, que ça respecte un règlement, c'est important de comprendre ce qui rend sécuritaire.

700 Nous vous écoutons.

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

705 Bonjour. Est-ce que ce serait possible, j'ai une clé USB, de montrer un tableau?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement.

710 **PAR M. JEAN PELLETIER:**

D'expliquer d'où elle vient, la norme du douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s)!

715 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Peut-être pendant qu'on attend la technique! La Directive 019, ce n'est pas un règlement comme tel, c'est la directive qu'on utilise pour l'industrie minière, elle a donc pas force de loi.

720 Mais du jour où le promoteur dit qu'il s'engage à respecter telle et telle chose qui sont dans la Directive 019 et que cet engagement-là est dans un document cité au décret, ça devient pour lui une obligation légale.

725 Donc ça devient une norme, parce qu'on peut pas parler d'une norme tant que c'est juste un chiffre dans la directive, mais quand ça passe par le décret, ça devient normé au sens légal.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Évidemment, le tableau que monsieur Pelletier va nous présenter sera déposé?

730 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Bien sûr.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

735

Merci.

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

740

Bon, si je peux avoir la figure! Bon ça, c'est les normes du US Bureau of Mines, c'est le Bureau des mines des États-Unis qui, vers les années 1980, a produit un rapport en 1984. C'est qu'ils ont construit une maison, un bungalow résidentiel sur le site d'une mine de charbon. Puis on va voir plus tard, on peut voir les photographies.

745

Et ils ont enregistré pendant deux (2) ans les vibrations produites lors de dynamitages.

Et suite à ça, ils ont été capables d'établir justement cette courbe-là qu'on voit présentement au tableau qui donne, en fin de compte, la vitesse de vibration en fonction des fréquences.

750

Donc si on regarde la courbe, on voit que le seuil, en fonction des fréquences, se situe aux alentours de quarante hertz (40 Hz), c'est deux pouces-seconde (2 po/s) ou cinquante point huit millimètres par seconde (50,8 mm/s).

755

Donc dès le moment qu'on enregistre une vibration qui est au-delà du tracé en noir, à ce moment-là on risque d'endommager les maisons ou les structures.

Donc nous, par rapport à la norme qu'on retrouve dans la Directive sur les mines, c'est qu'on l'a fixée à douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s). Donc si on prend ce graphique-là à douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s), donc on protège tout ce qui est aux alentours des fréquences qui sont moins de dix hertz (10 Hz). Et on sait pertinemment que dans le domaine de sautage, que ce soit des carrières à ciel ouvert ou des mines à ciel ouvert, on génère généralement des fréquences qui sont comprises entre vingt (20 Hz) et cent hertz (100 Hz).

765

Donc dès le moment qu'on se situe avec une vitesse sismique qui est inférieure à douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s), dépendamment du type de la fréquence, on protège de façon très sécuritaire au niveau des structures.

770 Et pour répondre à la question au niveau de l'effet fatigue, c'est qu'on a vu aussi dans l'étude, c'est qu'eux autres, lorsqu'ils ont fait vraiment l'étude en 1984, ils ont constaté qu'il pourrait y avoir des fissures dans le plâtre ou dans le gyproc à des niveaux qui sont de l'ordre de vingt-cinq millimètres par seconde (25 mm/s) lorsqu'il y a des sautages répétitifs.

775 Donc à douze point sept (12,7 mm/s), ils n'ont pas constaté d'effet sur la maison.

Donc si on s'en va à l'acétate un peu plus loin, je veux tout simplement vous démontrer, à la prochaine, bon, c'est ça, ça l'est, l'étude. Donc ils ont construit une habitation, une structure en bois, c'est un bungalow, comme le type de bungalow qu'on peut rencontrer ici au Québec.

780 Il y a eu cinq cent quatre-vingt-sept (587) dynamitages qui ont produit des vibrations de deux point cinq (2,5 mm/s) à cent soixante-seize millimètres par seconde (176 mm/s).

785 Et comme ça allait pas assez vite, ils ont installé un système mécanique de vibratoire dans l'entretroit pour vraiment produire l'équivalent de deux (2) dynamitages par jour, ce qui valait à peu près à une période de vingt-huit (28) ans, je crois, vingt-huit (28) ans, générant des vibrations de douze point sept millimètres par seconde (12,7 mm/s).

790 Donc si vous continuez à l'autre acétate, on voit ici quand même la maison qui est près de la mine, c'est une mine de charbon.

Donc si on continue à l'autre acétate, donc c'est le bungalow qu'on a ici, conventionnel. L'autre acétate aussi.

795 Donc on voit les sautages, c'est quand même relativement très proche.

On continue aussi! Donc ça, c'est l'installation du vibreur mécanique à l'intérieur de la maison.

800 On continue! Et l'autre acétate aussi. Donc ils ont installé des senseurs un peu partout à l'intérieur de la maison, ils ont vraiment tiré, ils ont fait du gyproc, ils ont vraiment installé des senseurs pour vérifier c'était quoi les effets cumulatifs des sautages.

805 Et on en est venu à la conclusion effectivement que vraiment quand on est en bas de vingt-cinq millimètres (25 mm/s), il y a pas d'effet cumulatif du sautage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en appliquant cette directive-là 019...

810 **PAR M. JEAN PELLETIER:**

C'est sécuritaire pour les structures.

815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

820 J'aurais une question là-dessus! Si j'ai bien vu l'exemple que vous utilisez, la maison semble être construite sur le roc?

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

825 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'il y a pas lieu, selon la nature des sols, d'avoir des phénomènes d'amplification?

830

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

S'il peut y avoir des phénomènes d'amplification, effectivement, si on est dans des sols argileux ou de silt, ainsi de suite, oui.

835

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors donc ma question vient peut-être à GPR à ce niveau-là!

840

C'est dans l'étude que vous avez faite, donc des tests, est-ce que vous pouvez répondre à la question: Est-ce qu'il y a des possibilités d'amplification de vibrations selon la nature des sols, dans le secteur?

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉRIER:**

845

En général, les sols, comme les argiles, pour des maisons standard, on va plutôt se retrouver dans des plus basses fréquences, donc peut-être en bas de vingt hertz (20 Hz). Mais pour les bungalows standard très rares, on va avoir des amplifications à l'intérieur.

850

Mais c'est au niveau du suivi qu'on fait aussi ces vérifications-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

855

Donc ça m'amène à mon dernier point, dernière question encore une fois au promoteur!

Vous avez donc l'intention d'installer une surveillance?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

860

Effectivement, nous avons déjà une station au musée et d'autres stations sismiques, on pourrait peut-être projeter la carte. Encore là, c'est une proposition de ces installations.

Il y a encore des endroits à déterminer.

865

Donc toutes des stations situées au nord de la fosse. Une station située au sud de la fosse. Et on aura pendant sûrement la première année deux (2) stations mobiles qu'on pourra déplacer selon les besoins.

870

Mais de manière permanente et pour la durée de vie de la mine, ces stations-là demeureront en opération, des stations que nous proposons. Et comme je vous ai dit, déjà au musée, il y a un phénomène pédagogique aussi dans tout ça, et on trouvait que c'était le meilleur endroit, parce qu'on était très très près de la fosse également.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

875

Il y a peut-être un secteur au nord où il y aurait des sédiments plutôt argileux, est-ce que d'après vous, l'onde, quand elle arrive dans ce secteur-là, est-ce que c'est la même vitesse, est-ce que le terrain lui-même peut modifier la nature de cette onde-là?

880

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉRIER:**

Bien évidemment, si on parle des terrains au nord, rendu au nord, on va être à plusieurs centaines de mètres, les vibrations vont s'être atténuées considérablement.

885

Effectivement, ça peut modifier un peu les fréquences, comme je mentionnais tout à l'heure, mais on va être, on va avoir des amplitudes de beaucoup en deçà du douze point sept (12,7 mm/s).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

890

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

895           Merci beaucoup. Merci beaucoup.

Ça va monsieur Locat?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

900

Mais il y avait peut-être la première question sur la partie de stabilité?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

905

Il me semblait aussi.

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

910

Monsieur le Président, je peux produire pour la Commission le rapport de l'étude du US Bureau of Mines qui tient en trente (30) pages. Malheureusement il est en anglais par exemple, mais je peux le produire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

915

Certainement, on va l'accepter.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

920

Alors pour revenir à la question, aux aspects de stabilité! Bon ici, est-ce qu'il y aurait, c'est pas très clair la réponse, à savoir, est-ce qu'il y a sous la ville de Malartic actuellement, mis à part le secteur qui sera donc excavé, et de la conduite qui va vers le nord qu'on a vue sur le plan tout à l'heure, est-ce qu'il y a d'autres excavations souterraines sous la ville de Malartic?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

925

Pas à notre connaissance.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

930

L'autre question, c'était concernant la stabilité du mur.

Les plans que l'on peut voir dans le document de l'analyse de stabilité qui a été fait par Golder, je veux juste vérifier, il me semble pas que le calcul tient compte de la présence du mur ou du remblai qui est construit en haut du talus.

935



Donc un, est-ce que ça a été pris en compte?

**PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

940 Non, ça a pas été pris en compte, mais c'est une contribution qui est quand même négligeable, si on regarde la hauteur du mur en soi. C'est pas significatif.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

945 Concernant ensuite la remontée de l'eau, si vous laissez donc remonter graduellement le niveau de l'eau, est-ce que vous avez considéré aussi ce scénario-là sur la stabilité du talus?

**PAR M. MICHEL R. JULIEN:**

950 Effectivement, l'analyse de stabilité considère la stabilité à long terme quand il y a récupération du niveau d'eau à son niveau original, si on veut.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

955 Merci.

---

**YVAN CROTEAU**

960

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appellerais monsieur Alain Cloutier!

965

Madame Liette Constant.

Monsieur Yvan Croteau.

Bonsoir.

970

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

Bonsoir monsieur le Président. Moi, je représente le Réseau québécois des groupes écologistes qui existe depuis vingt-six (26) ans. C'est un organisme qui regroupe...

975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, pas de préambule, vous allez à la question.

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

980

OK. Bien en fait, c'est parce que c'est dans l'optique de ma question, je trouvais important que vous sachiez dans quelle mesure la question va toucher un grand nombre de groupes environnementaux qui sont membres de notre organisation.

985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dites votre question.

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

990

Ma question concerne le cadre réglementaire actuel qui détermine les balises pour établir les parcs à résidus miniers ou les digues qui seront utilisées à différents endroits pour maintenir des bassins d'eau artificielle.

995

C'est que j'ai participé à une rencontre l'automne dernier d'un chercheur de l'UQAT qui a exposé un petit peu la problématique concernant le cadre réglementaire actuel qui a pas été actualisé par rapport aux changements climatiques.

1000

Les normes actuelles qu'on utilise, ce serait des normes, il y en a plusieurs qui datent d'études qui ont été faites dans les années soixante-dix, quatre-vingt, puis elles n'ont pas été actualisées à la lumière des changements climatiques.

1005

Ce que je voudrais savoir, c'est: Est-ce qu'il y a eu des avancées de ce côté-là, du côté du ministère, du cadre réglementaire du ministère des Ressources naturelles, section Mines?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1010

Oui, puis après ça, je vais revenir auprès du promoteur, pour savoir si vous avez tenu compte des changements climatiques.

Donc on va adresser la question au ministère des Ressources naturelles!

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1015

Je pense qu'il faut remettre les choses dans son contexte. C'est-à-dire que les normes établies, on a établi des normes dans un guide de restauration qui sert à assurer, lorsque l'activité minière est terminée, que le site est restauré, donc ce sont des normes donc à long terme.

1020 Ces normes-là, effectivement, ont été conçues et réalisées par des professeurs d'université, par même le Centre d'expertise hydrique qui nous a aidés à établir ces normes-là. Ce sont pas des normes lors de la construction ou lors de l'opération de la mine.

1025 Alors pour ça, je relaierais la question au ministère de l'Environnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Loïselle.

1030 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Monsieur le Président, je connais pas l'origine des normes précisément du CEHQ, mais on a vu cet après-midi que la Loi sur la sécurité des barrages datait de 2002. En 2002, on commençait déjà à parler pas mal de changements climatiques.

1035 Mais si vous voulez, je peux faire la vérification auprès du CEHQ puis revenir à la Commission pour vous dire si ces normes-là tiennent compte de la possibilité de changements climatiques.

1040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une très bonne suggestion.

1045 Du côté du promoteur, est-ce que dans votre étude d'impact, vous avez tenu compte des changements climatiques?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1050 Le design a été fait avec des précipitations extrêmes, et donc nous avons une revanche de un virgule cinq mètre (1,5 m) qui a été acceptée dans le domaine.

Et c'est, selon nous, amplement suffisant pour recevoir ces précipitations extrêmes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1055 OK. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1060 D'après vous, au ministère de l'Environnement, d'après vos perspectives, est-ce que les changements climatiques entraîneraient une augmentation des précipitations dans la région ou une réduction?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

1065 Je sais que les prévisions météo qui sont faites avec ça sont extrêmement complexes, je pense pas qu'elles soient assez précises pour dire si on va avoir des changements dans la région ici.

1070 Ce qu'on entend le plus souvent, c'est dire qu'il va y avoir de façon générale au Québec plus d'événements extrêmes.

Je pense pas que ce soit possible d'être plus précis que ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1075 OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080 Quelle est votre deuxième question, monsieur Croteau?

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

1085 Ma deuxième concerne aussi le cadre réglementaire.

Le ministère de l'Environnement, en 2004, a mis en branle la Loi sur le développement durable des parcs et de l'environnement, puis l'ensemble des ministères était appelé à s'harmoniser en fonction des principes de développement durable.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, on est toujours dans le projet?

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

1095 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1100 De la mine?

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

1105 Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faut que votre question soit appliquée à la mine.

1110 **PAR M. YVAN CROTEAU:**

C'est ça, ma question s'applique au ministère des Ressources naturelles, section Mines! Est-ce que ce ministère a harmonisé l'ensemble de ses réglementations en fonction de la nouvelle Loi sur le développement durable?

1115

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté du ministère?

1120 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Je laisserais monsieur Bouchard répondre à cette question.

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

1125

E fait, la Loi sur le développement durable, bon, ça a été en 2006 qu'elle a été votée. Donc depuis ce moment-là, le ministère travaille, les différents secteurs du ministère travaillent à un plan d'action au niveau du développement durable, pour ajuster effectivement les différentes réglementations, les différentes façons qu'on a de travailler.

1130

C'est, comme disaient mes collègues, un "work in progress". On s'attend d'être en mesure de déposer probablement le plan au cours de l'année 2009.

Il y a des suggestions qui ont été élaborées, des propositions qui ont été élaborées puis sont en discussion au niveau de la direction du ministère.

1135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau. Ça complète?

1140 **PAR M. YVAN CROTEAU:**

En fait, ça l'a un impact avec la question par rapport à la réponse que le ministère donne!

C'est: S'il avait ces outils-là en main, est-ce que ça aurait changé l'étude d'impact que le promoteur a présentée?

1145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 On va relancer! Est-ce qu'à votre connaissance des projets qui s'en viennent, dans votre plan d'action qui va être déposé, ça aurait pu avoir une influence sur le projet en question?

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

1155 Bien, comme je vous dis, les propositions ont été faites à la haute direction du ministère. Tant qu'on n'a pas leur réaction et la décision qu'ils vont prendre sur les choix qui ont été proposés, je suis pas en mesure de dire l'influence que ça peut avoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1160 C'est beau!

**PAR M. YVAN CROTEAU:**

1165 Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1170 Merci.

---

**FRANCE CAOUCETTE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175 Donc j'inviterais maintenant madame Julie Charlebois.

Madame France Caouette.

1180 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pendant que madame Caouette s'approche, juste pour revenir rapidement sur la question de la stabilité pour le promoteur!

1185 Le commentaire que vous avez fait donc sur l'effet de remblai, on apprécierait si on recevait juste un avis confirmant bien que d'après votre analyse, le remblai, enfin ce que vous avez considéré comme impact sur la stabilité du talus, peut-être un avis écrit, pour confirmer ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1190

Bonsoir madame Caouette.

**PAR Mme FRANCE CAOUCETTE:**

1195

Bonsoir. Alors France Caouette, Québec solidaire.

Mes questions s'adressent plus au niveau des retombées économiques. J'aimerais savoir quelles sont les redevances que la mine paiera au gouvernement du Québec et sur quelle base sont-elles calculées? Donc est-ce que c'est sur la valeur de l'or, sur les profits, etc.?

1200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur David, est-ce qu'il y a des redevances qui sont payées au gouvernement?

1205

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Il y a pas de redevance qui est donnée proprement dite. Nous avons les taxes et les droits miniers que nous devons nous acquitter.

1210

Je vais trouver le chiffre exactement ou je pourrais demander à monsieur Daniel Denis, mais au total, c'est sept cent cinquante-six millions de dollars (756 M\$) qui est versé au Trésor fédéral et provincial. Je peux me tromper de cinq millions (5 M\$), mais à ma connaissance, c'est quatre cent quarante millions (440 M\$) qui est donné pour le gouvernement provincial et la balance au fédéral.

1215

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Par Osisko?

1220

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Par Osisko.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1225

Pour le projet?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1230

Pour le projet. Donc l'impact fiscal du projet, Osisko va remettre au Trésor fédéral et provincial sept cent cinquante-six millions de dollars (756 M\$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour les quinze (15) ans?

1235

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Pour la durée de vie du projet et tant que nous allons exploiter.

1240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1245

Une question d'éclaircissement! C'est sous quelle forme, c'est sous forme de taxes? C'est sous quelle forme?

Enfin, en raison de quoi que vous faites ce paiement-là, c'est pas les impôts?

1250

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est au niveau de nos revenus, les revenus de la mine. Donc tous les revenus, il y a un pourcentage.

1255

Ça, c'est la première des choses.

Mais aussi, on a nos droits miniers à payer du côté provincial.

1260

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère des Ressources naturelles, est-ce que ça existe, ça, des redevances dans d'autres secteurs, dans d'autres sortes de mines ou dans d'autres secteurs, à votre connaissance, est-ce qu'il y a des redevances qui sont payées par d'autres?

1265

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Si vous me permettez, je pourrais peut-être élaborer davantage sur les redevances et les taxes et impôts des sociétés, rapidement!

1270

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.



1275 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Les sociétés minières sont assujetties par la Loi concernant les droits sur les mines. Donc c'est une loi qui est gérée par le ministère des Ressources naturelles, et ces sociétés-là doivent payer un impôt, un droit de douze pour cent (12 %) sur leurs profits miniers.

1280

Après ça, il y a également, ils sont assujettis à un versement de onze virgule neuf pour cent (11,9 %) d'impôt au provincial et de dix-neuf pour cent (19 %) au fédéral.

1285

Donc ce qui veut dire qu'il n'y a pas de redevance à la tonne ou au volume sorti, mais c'est bien un droit minier sur les profits.

1290

Pour les autres substances, lorsqu'on parle de sable et gravier ou autre substance, il y a des redevances qui sont à la tonne ou au volume. Donc on parle de trente-six cents (36 ¢) la tonne. Je me souviens pas du chiffre exact, mais c'est vraiment par rapport à la substance extraite au niveau aussi de la pierre de taille ou autre. Donc c'est des montants à la tonne extraite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295

Ça, c'est seulement dans le gravier?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1300

Non, c'est dans le sable et gravier. C'est aussi dans les pierres de taille, les pierres de construction. C'est des redevances à la tonne ou au volume.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1305

Est-ce qu'il y a une raison qui explique pourquoi dans ce secteur-là il y a des redevances mais pas dans l'or?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1310

C'est parce que si on va dans l'or, on parle ici de quand même d'un volume beaucoup plus petit. Et je pense que c'est un choix qui a été fait d'aller plus vers les impôts; ça semblait beaucoup plus équitable dans le fond pour tous les Québécois.

Tandis que le sable et gravier qui est extrait sur des terres de la Couronne, donc c'est un bien collectif pour lequel chacun doit payer.

1315

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis le tonnage qui est extrait est plus important.

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1320 Oui. Les volumes sont plus importants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 C'est beau. Votre deuxième question, madame!

**PAR Mme FRANCE CAOQUETTE:**

1330 Bon, comme c'est par le biais des impôts, si je comprends bien, en partie, j'aimerais savoir si c'est un impôt net après toutes les déductions possibles ou encore crédits d'impôt ou si c'est avant ces déductions-là?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1335 L'impôt, en fait le droit de douze pour cent (12 %) est sur le profit minier. Je pourrais pas vous décrire exactement qu'est-ce que ça inclut, le profit minier.

1340 Évidemment, il y a des déductions qui sont celles touchant évidemment l'extraction et autres éléments, mais je pourrais vous revenir là-dessus dans le fond, si on veut vraiment préciser qu'est-ce que ça inclut, le profit minier.

Mais aussi, il faut dire que ce douze pour cent (12 %) là va être déduit du montant à verser en impôt.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1345 Merci beaucoup.

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

1350 Monsieur le Président, je pense que madame a manqué la dernière phrase!

C'est que je disais que le droit de douze pour cent (12 %) est déduit de l'impôt à payer au provincial et au fédéral.

1355 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup madame.

1360

**HENRI JACOB**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1365 J'inviterais maintenant monsieur Henri Jacob.

**PAR HENRI JACOB:**

1370 Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

1375 **PAR HENRI JACOB:**

Je vais encore vous parler de développement durable, je peux!

1380 Hier, la minière nous a dit que le trou, ça deviendrait un lac, et ce lac-là, c'était du développement durable. C'est ce que j'ai cru comprendre que c'était du développement durable, faire un trou de cette grosseur-là, parce qu'il devenait un lac.

1385 Un lac, ce que j'en sais, c'est une étendue d'eau entourée de terre et qu'il y a un écosystème à l'intérieur, dont des animaux, des poissons, des grenouilles, etc., des oiseaux.

J'aimerais que le promoteur me dise quels seront les principaux éléments de cet écosystème-là qui va devenir un lac pour lui?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1390 Est-ce que la fosse, lorsqu'elle sera ennoyée, est-ce qu'il y aura de la vie dedans?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1395 Il pourra certainement pouvoir y avoir de la vie dedans, étant donné la qualité de l'eau qui sera là.

1400 Avec la dérivation du ruisseau de drainage nord, est-ce qu'il y aura une possibilité qu'il y ait de la faune qui puisse sauter à l'intérieur de la fosse, donc elle va passer au travers de la fosse, est-ce que cette faune-là pourra être transportée, c'est possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il sera possible d'avoir des poissons par exemple?

1405

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Le milieu pourra l'accueillir certainement. Mais les poissons pourraient emprunter, encore une fois, le ruisseau de la dérivation nord lors du remplissage de la fosse. C'est une possibilité.

1410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

1415

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Une question peut-être adressée au ministère de l'Environnement!

1420

Est-ce que vous pensez qu'à long terme, dans son état actuel, un bassin rempli d'eau de trois cent quarante mètres (340 m), avec les apports en eau qui sont prévus, externes, si on veut le transit de l'eau ou le changement de l'eau, est-ce que ce serait propice donc au développement d'une faune aquatique?

1425

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je pense que la question serait mieux dirigée vers les gens de la Faune qui appartiennent au MRNF!

1430

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Ah, excusez-moi!

Je vous écoute.

1435

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Je ne suis pas un spécialiste de la faune malheureusement. Est-ce qu'on pourrait diriger la question à un collègue de la Faune? Je pourrais prendre cette question en délibéré.

1440

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Très bien, OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1445

Ça va!

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1450

Peut-être une autre question en relation avec l'eau du bassin!

Vous avez dit à quelques reprises donc que l'eau qui allait être dans le lac était de bonne qualité ou de très bonne qualité, quel niveau de critères de qualité donc, d'après vous, les eaux du lac pourront rencontrer?

1455

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1460

Ce qui est évalué, c'est d'utiliser les tests de l'eau souterraine que nous avons faits et qui est présent dans l'étude d'impact, et l'eau de ruissellement, également des résultats qui sont connus dans l'étude d'impact.

Lorsque je parle du ruisseau de dérivation nord, je pense qu'on connaît la qualité de ces eaux-là. On voit pas pourquoi cette eau-là pourrait diverger en qualité.

1465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Jacob.

**PAR HENRI JACOB:**

1470

Monsieur le Président, je pense pas qu'un poisson...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475

Non, on dit pas je pense pas! On pose une question.

**PAR HENRI JACOB:**

1480

Oui, mais c'est parce que pour faire suite à la réponse qu'on m'a donnée, ce que je sais, c'est qu'un poisson ou une grenouille, ça mange quelque chose. Ça vit pas juste dans l'eau.

Parce que mettez un verre d'eau ici, puis il y aura pas grand vie qui va venir dedans, à moins que ce soit des bactéries, puis avec la moisissure.

1485

Ce que je demandais, est-ce qu'on peut me dire si ça va être de la barbote qui peut vivre dans une fosse comme ça? Est-ce que c'est de l'esturgeon?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1490 Excusez-moi, monsieur Jacob, mais je pense que le MRNF va nous fournir un avis là-dessus.

**PAR HENRI JACOB:**

1495 Quand?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est assez rapide en général, on peut leur demander pour quand?

1500 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Est-ce qu'on peut parler de la semaine prochaine?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1505 Oui, c'est bien.

**PAR HENRI JACOB:**

1510 Bon bien d'abord, advenant que ce soit reconnu comme un lac, que madame la ministre reconnaisse que ce projet-là, c'est du développement durable...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515 Non, non, monsieur Jacob, s'il vous plaît! On pose des questions.

**PAR HENRI JACOB:**

1520 Bien oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous ai accordé plusieurs questions sur le développement durable.

1525 Avez-vous une petite dernière rapide?

**PAR HENRI JACOB:**

Oui, j'ai une petite dernière question.

1530 Est-ce que c'est possible que si ce projet-là passe, que la ministre recommande que ce trou-là, c'est du développement durable, est-ce que c'est possible qu'il y ait une autre minière ou la même compagnie puisse développer une mine de l'autre côté, du côté nord de la 117? Ça, c'est une question?

1535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible?

**PAR HENRI JACOB:**

1540

Est-ce que c'est possible, oui, ce que je veux dire, est-ce qu'il va y avoir d'autres audiences publiques si jamais, ou si c'est un précédent, puis...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1545

On va poser la question au ministère du Développement durable!

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

1550

Monsieur le Président, comme on en a parlé cet après-midi, je pense que monsieur Jacob était pas là, on a regardé, je vais regarder la possibilité, qu'est-ce que c'est qui se passerait au point de vue administratif si une des autres cibles identifiées par Osisko s'avérait être un gisement profitable qu'ils voulaient exploiter.

1555 On a dit, c'est peut-être un nouveau projet, ça peut être un décret, des modifications à un décret ou ça pourrait être un CA selon 22.

Donc la semaine prochaine, une réponse par écrit sur les différentes possibilités puis les conséquences administratives.

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau?

**PAR HENRI JACOB:**

1565

C'est une réponse?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1570

Oui, merci beaucoup.

---

**BERTRAND LESSARD**

1575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lessard, bonsoir.

1580 **PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Bonjour monsieur le Président. J'étais pas ici cet après-midi, puis j'arrive du travail, donc peut-être que ma question va déjà avoir été répondue.

1585 Moi, c'est à propos de la butte-écran que Osisko va faire. C'est à savoir, le mort-terrain qui sera utilisé, est-ce qu'il sera décontaminé ou s'il sera hors de contamination?

Je sais pas s'il y a moyen de projeter, en tout cas, je vais vous expliquer quelque chose!

1590 Les slams qui existent, les résidus miniers, quand on parle de la East, c'est les résidus miniers d'une mine qui était en opération dernièrement, mais il y aussi, excusez de dire ça en anglais, les slams jaunes et grises qui sont vieilles de je sais pas quarante-cinq (45) ans, qui vont être transportées dans le bassin, qu'on a déjà dit.

1595 Mais il existe aussi la mine Sladen qu'on parle pas beaucoup, ces résidus-là ont été déversés dans la nature directement dans le temps, sont peut-être enfouis sous les deux (2) slams que je vous parle, et quand on a vu la présentation de monsieur – est-ce que j'ai droit de nommer un monsieur? – Bien, par la compagnie Osisko hier, il parlait de la butte-écran puis l'utilisation du mort-terrain.

1600 Le mort-terrain, bien, la mine, la slam, les résidus de la Sladen, tant qu'à moi, sont éparpillés tout près de la ville, puis ils risquent de se retrouver, selon moi, dans la butte-écran.

Là, je vais vous poser ma question. Je vous remercie d'avoir écouté ce préambule.

1605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pensais que votre question était de savoir si le mort-terrain était contaminé ou non!

1610 **PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Bien, je vais vous poser la question comme je l'ai écrite peut-être, puis si vous considérez qu'elle est pas bonne, vous me le direz!



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1615

Bien, allez-y.

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

1620

Quelle garantie pouvez-vous nous donner à l'effet qu'aucun contaminant ne fera partie de la butte-écran prévue dans votre plan d'aménagement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1625

OK, très clair. Du côté de monsieur David.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1630

Il y a une demande de CA qui va être déposée pour la construction de la butte. À cette demande de CA va être jointe la caractérisation du matériel.

1635

Pour nous, il serait mais vraiment, mais vraiment pas favorable d'utiliser des anciens résidus pour la constitution de ce mur. Donc on a besoin de quelque chose qui va être stable, qui va se tenir. On veut avoir un matériel de qualité pour un ouvrage qui va être durable et un ouvrage qui va tenir la route. Parce qu'on a une revégétation à faire par-dessus.

1640

On pourra pas faire une revégétation sur les résidus seuls, et nous pourrions pas mettre des résidus plus un sol arable par-dessus, parce qu'il pourrait y avoir glissement au niveau des pentes.

Donc pour nous, il est clair qu'on va déposer un CA, on va caractériser le matériel qui va être utilisé, et ce serait vraiment pas quelque chose de souhaitable à utiliser, des anciens résidus, pour constituer le mur.

1645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il serait possible d'utiliser du terrain contaminé pour construire ce genre de butte?

1650

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Le terrain contaminé, les sols contaminés en soi, c'est déjà couvert par une réglementation. On ne peut pas mettre des sols contaminés sur un terrain – qui apporteraient de la contamination sur un terrain.

1655

Alors si vous avez par exemple un sol très légèrement contaminé avec des hydrocarbures, vous voulez le mettre sur un terrain en place, il s'agit bien de sols qu'on déplace mais en restant toujours sur le même terrain. C'est ce qu'on voit souvent dans les buttes-écrans.

1660 On va se servir de sols légèrement contaminés, mais sans augmenter du tout la contamination du sol en place.

1665 Maintenant, on a différents guides sur le sujet, parce que les buttes-écrans, on en voit de plus en plus. Alors ça s'appelle le guide, c'est assez long, le Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses de source industrielle comme matériau de construction, OK!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670 Si vous êtes capable de l'apprendre par cœur!

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

1675 Ces gens-là balaient dans les coins! Il est disponible sur Internet, et puis ça dit le genre de matériaux qu'on peut prendre pour faire ce genre de chose là.

Mais je suis allée parler à la personne qui a écrit le guide, pour savoir, bon, en gros, ça dit quoi, parce qu'il est assez volumineux et il est assez technique aussi!

1680 En gros, on peut pas se servir de matières dangereuses ou on pourrait pas se servir de matériaux générateurs d'acide non plus. S'il s'avérait que c'était du stérile générateur d'acide ou des choses comme ça, c'est certain que ça peut pas être mis dedans.

1685 Il y a également, en préparation, des lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte. Donc ça pourrait être une possibilité à un moment donné, peut-être dans la démolition d'anciennes infrastructures, s'il y a du béton ou des choses comme ça, ça pourrait peut-être servir.

1690 Les lignes directrices, alors il me dit, le dossier sera transmis pour approbation au cours du mois de mars. Donc bon, on s'en vient, là, d'ici quelques mois possiblement, ces lignes-là vont être finalisées.

Voulez-vous que je vous dépose le Guide de valorisation? Comme je vous dis, il est disponible sur Internet déjà, sur le site Internet du ministère.

1695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, tant qu'à faire, on va le rendre disponible aussi sur notre site.

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

1700

Ça marche. Je peux peut-être vous donner la référence Internet, d'accord!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1705

Oui. Monsieur Locat, ça va!

Donc, votre deuxième question, monsieur.

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

1710

Oui, est-ce qu'il y aurait lieu d'imaginer ou de penser qu'il pourrait y avoir, je sais pas comment le dire, un service de surveillance lors des travaux, pour s'assurer que les sols contaminés soient pas, disons par inadvertance, versés dans ce lieu?

1715

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle va être la contribution du ministère de ce côté?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

1720

Le ministère va faire des inspections régulières. Généralement un promoteur fait lui-même sa surveillance environnementale et il y a des gens qui vérifient tout ce qui se passe et nous envoie des rapports toutes les fois qu'il y a des non-conformités.

1725

Pour vous donner un exemple récent, celui du lac Bloom qui se trouve à être à Fermont, donc assez loin, le ministère peut pas y aller. Le ministère est quand même allé dans le coin de Fermont quatre (4) fois cette année, quatre (4) fois en fait en 2008. C'est quand même très loin, assez loin, puis on fait l'effort, on se rend.

1730

Alors c'est quelqu'un de Genivar qui était aussi leur firme d'ingénieurs-conseils qui est sur place qui fait un peu la job d'inspecteur, ils sont quelques-uns, ils se relaient. Et puis ils vérifient si les différents contracteurs qui ont été engagés font les choses conformément. On a des points qu'on leur a donné à vérifier et tout ça. On s'est entendu sur le Programme de surveillance environnementale.

1735

Et on reçoit les rapports toutes les fois qu'il y a une petite coche mal taillée ou quelque chose comme ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1740

OK, ça va!

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Oui.

1745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1750

---

**MYRIAM GERMAIN-SYLVAIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1755

Monsieur Michel Boudreault. Il est pas là.

Madame Myriam Germain-Sylvain.

1760

**PAR Mme MYRIAM GERMAIN-SYLVAIN:**

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1765

Bonsoir.

**PAR Mme MYRIAM GERMAIN-SYLVAIN:**

1770

Hier soir, j'ai posé une question concernant les ententes de développement durable puis sur la relance économique.

On m'a parlé que le FEMO, lui, représentait trois cent mille (300 000) actions, puis qu'on voulait surtout investir pour les écoles puis d'autres organisations dans la communauté.

1775

Mais est-ce que l'on a un plan de relance économique et lequel?

Puis est-ce que le FEMO pourra atteindre une somme pouvant le permettre, puis dans le fond, est-ce que tout ça a été évalué et visualisé par la compagnie?

1780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. On a répondu en partie à cette question-là cet après-midi, mais on va reprendre un peu les explications.

1785 Du côté du promoteur, qu'est-ce que c'est, le FEMO, qu'est-ce que c'est?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1790 Le fonds Essor Malartic Osisko, le fonds de développement durable qui a été mentionné.

Oui, c'est un fonds qui est là depuis un peu plus d'un an.

1795 Ce fonds-là, comme j'expliquais, en 2008, l'objectif, c'est qu'on avait ciblé les jeunes et l'éducation. Ça va changer en cours de route.

Ça va changer avec les projets qu'on va avoir. Nous avons répondu aux projets que nous avons reçus

Et le FEMO va pouvoir réagir avec les projets qu'il reçoit.

1800 Et pour répondre à la question, du côté de la croissance du fonds, le fonds, bon, va s'apprécier au niveau des actions, mais nous allons demander à nos fournisseurs, nos employés, tel que mentionné, c'est un fonds qui va croître.

1805 Et est-ce que notre contribution va se limiter à cent cinquante mille dollars (150 000 \$) par année, nous verrons lors des opérations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810 OK. Donc c'est un fonds pour une relance économique?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1815 C'est un fonds pour supporter les initiatives économiques, culturelles également et sociales. Donc on a mis de l'argent pour les aînés cette année pour un programme d'alerte, avec un système téléphonique.

Donc ça va dépendre des projets qui nous arrivent.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est pas un fonds qui va servir à relancer des projets de la Ville pour qu'elle puisse prendre un essor plus grand sur le plan économique?

1825 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous avons deux (2) sièges au FEMO, la Ville a deux (2) sièges, et le reste des sièges, il y a des représentants économique, communautaire et social dans le groupe.

1830 L'objectif, on veut pas se substituer à la Ville ou au gouvernement, c'est un fonds de développement durable, c'est une aide.

Nous, l'objectif, c'était de pouvoir être présent dans notre milieu durant la durée des opérations et avoir un capital qui sera géré au départ. Donc on mentionne souvent qu'à la fin ou à la sortie d'une minière dans une ville, tout est chambardé. Donc les organismes n'ont plus les fonds, les clubs sportifs et tout ça.

Et nous, on veut pallier à ça, on veut pouvoir adoucir notre sortir en utilisant cet argent-là.

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez un document qui décrit le mandat, les objectifs, la composition de votre comité, les projets qui ont été acceptés, les montants qui ont été versés, etc.?

1845 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous avons déposé un document à la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 Il est déjà déposé?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

1855 C'est déjà déposé, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la Ville, est-ce que vous avez un plan de relance économique?

1860 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Actuellement, non.

1865 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous prévoyez vous en donner un?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

1870 Comme je disais tantôt, monsieur le maire est président du comité de diversification. Actuellement, j'avoue qu'on travaille à temps plein dans le dossier Osisko, ça nous occupe beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 OK. Votre deuxième question madame.

**PAR Mme MYRIAM GERMAIN-SYLVAIN:**

1880 Bien là, on vient de dire, adoucir la sortie. Mais si la minière stoppe le projet pour cause que, tu sais, l'or peut fluctuer, descendre, ou bien la compagnie peut faire faillite, on le sait pas, mais l'actif dans le fonds vaudra pas grand-chose.

1885 Ça fait que moi, je me demandais, est-ce qu'ils vont investir d'autre chose que des actions dans le FEMO, de l'argent directement?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890 Du côté du promoteur?

**PAR Mme MYRIAM GERMAIN-SYLVAIN:**

Oui.

1895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du promoteur, je pense que vous nous avez déjà – mais vous pouvez répéter votre réponse?

1900 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Notre contribution, en théorie, est censée d'être de cent cinquante mille dollars (150 000 \$). En 2008, je pense que c'est cent soixante-huit (168 000 \$) qu'on a contribué.

1905 Mais j'aimerais apporter une précision au niveau des actions! Les actions, les trois cent mille (300 000) actions, le conseil d'administration pourra vendre ces actions-là et liquider les actions et avoir les sommes d'argent.

1910 De la manière que ça va fonctionner, c'est qu'il y a cent mille (100 000) actions qui pourront être liquidées, vendues à l'obtention des permis, cent mille (100 000) actions après la

première année d'opération – pardon, à l'ouverture de la mine, et cent mille (100 000) actions après la première année d'opération.

1915            Donc après la deuxième année d'opération, si le conseil d'administration décide d'investir dans d'autre chose, parce que le conseil aura à faire croître ces sommes d'argent là, il pourra les investir où il voudra.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920            Merci beaucoup. Merci madame Germain.

---

**ANNETTE AYOTTE**

1925            **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Annette Ayotte.

1930            Bonsoir.

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Bonsoir. Ma question concerne les eskers.

1935            Pouvez-vous nous parler des précautions que vous envisagez prendre pour rassurer la population de Malartic que l'esker d'où la municipalité tire son eau potable ne soit pas affecté par le dynamitage et les opérations minières d'Osisko, car elle est située à proximité de ces opérations?

1940            **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. On a encore une fois répondu un petit peu, mais j'aimerais que monsieur David nous résume un peu son point de vue là-dessus.

1945            **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Donc il y a déjà un réseau de surveillance qui est en place à la minière, un réseau de surveillance dont la firme Golder, nous avons mandaté la firme Golder de le faire.

1950            Le réseau de surveillance se fait à l'intérieur des ouvertures actuelles. Il existe déjà un réseau de surveillance également à l'esker, réseau de surveillance qui est sous la municipalité, la ville de Malartic.



1955 Et dans notre programme, nous voulons ajouter un autre niveau de surveillance. Donc ça va permettre de couvrir l'ensemble du territoire, donner vraiment la progression et donner un signal pour voir le comportement de cette nappe.

Donc le réseau de surveillance va être très complet.

1960 Nous avons mentionné, je vous référerai à notre présentation générale, nous avons également le plan de contingence. Le plan de contingence qui est une recherche en eau supplémentaire.

1965 Il y a déjà eu une recherche en eau qui a été faite à la municipalité, il y a déjà un puits qui peut être en "stand-by" et nous, avec la municipalité, nous offrons notre collaboration pour participer à la quête d'informations si jamais le réseau de suivi pouvait nous indiquer qu'il y aurait quelque chose qui pourrait nous indiquer qu'on atteindrait en niveau de qualité et quantité l'esker.

Donc ce sera mis en place. Il y a déjà un réseau en place.

1970

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975 Avant de passer la parole à monsieur Locat, c'est sûr que cet après-midi, on a apporté beaucoup d'informations concernant l'esker. Donc je vous invite à consulter nos transcriptions qui vont être disponibles dès la semaine prochaine.

Puis ça va peut-être vous donner des informations additionnelles.

Mais, monsieur Locat, vous avez quelques questions?

1980

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, quelques questions additionnelles.

1985 Premièrement, ce serait pour demander à la Ville de Malartic, bon, vous avez fait effectuer des études hydrogéologiques pour vos besoins en eau, est-ce que ces études-là couvraient l'ensemble de l'esker?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

1990

On a eu deux (2) études hydrogéologiques qui ont été réalisées, une en septembre 2003 qui couvrait l'ensemble de l'esker actuel, et une autre qui a été faite l'année dernière pour analyser le futur puits dont on parlait tantôt, la capacité et la qualité de l'eau.

1995

Je vous les ai déposées ce matin d'ailleurs.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2000 Très bien. En fait, je vais les regarder, puis on pourra s'en reparler demain, je pense que c'est ce qu'il y a de plus simple.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2005 Certainement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2010 Vous suivrez les débats, mais en fait, la préoccupation ici, la question a trait à l'évaluation donc de la capacité de l'aquifère à long terme et des alternatives.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2015 Parce qu'il est prévu que demain après-midi, on siège à nouveau.  
Donc madame Ayotte, avez-vous une deuxième question?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

2020 Oui. Ça concerne aussi ça. Mais si lors d'un dynamitage, ça survenait un effondrement du sous-sol, des anciennes galeries minières et que nous perdions l'esker, c'est quoi le plan B?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2025 Encore là, cet après-midi, on a évoqué beaucoup, on a donné beaucoup d'informations, mais je demanderais à monsieur David de résumer.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2030 Ce que je vais répondre, je répons à la perte de l'esker ou la vibration, la cause de la vibration? J'aimerais juste préciser la question s'il vous plaît.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2035 Par rapport à l'esker, est-ce que ça va affecter l'esker? Est-ce que je comprends?

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

Si admettons il y a un dynamitage?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2040

S'il y a un dynamitage, il y a des sols qui s'effondrent.

**PAR Mme ANNETTE AYOTTE:**

2045

À cause des anciennes galeries, puis on perd l'esker, c'est quoi le plan B?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2050

Est-ce qu'on peut perdre l'esker et y a-t-il un plan B?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2055

Donc il y a pas de risque de perdre l'esker. Pouvoir perdre l'esker, il faudrait qu'il y ait des galeries souterraines en dessous de l'esker. Et là encore, on parle d'un esker qui est situé à deux point huit kilomètres (2,8 km), quelque chose du genre, des installations.

Donc non, il y a pas de risque de perdre l'esker lors des dynamitages.

2060

Et je remettrais en lumière les normes au niveau des vibrations, au niveau des conduites, tout ça. Je pense que la preuve a été faite qu'en respectant toutes ces normes-là, il y a pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2065

Monsieur Locat, vous avez un ajout?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2070

Non, je peux réserver l'analyse du dossier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2075

Encore là, je vous réfère aux transcriptions de cet après-midi, il y a beaucoup d'informations qui sont dedans qui concernent ce volet-là. Merci.

2080

---

**LARRY BÉLANGER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085

J'aimerais inviter maintenant Larry Bélanger.

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

2090

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095

Bonsoir.

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

2100

Cet après-midi, on a grandement parlé de la "tailing" génératrice d'acide. Moi, il y a des chiffres qui ont été mentionnés, mais j'aurais besoin d'un éclaircissement au sujet de ces chiffres-là.

2105

Actuellement, il y a pas de production minière, puis il a été mentionné cet après-midi qu'il y avait deux point deux millions de mètres cubes (2,2 Mm<sup>3</sup>) d'eau qui étaient rejetés, puis là, je peux me tromper par rapport au cours d'eau, mais de mémoire, ils ont parlé du ruisseau Raymond.

2110

Puis il a été dit aussi que lorsque la production de la mine serait en opération, il y aurait cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) de minerai qui seraient traitées par jour. À cause du système de recyclage d'eau, il y aurait seulement zéro point quatre millions de mètres cubes (0,4 Mm<sup>3</sup>), donc environ, si je compte bien, quatre (4) à cinq (5) fois moins d'eau rejetée dans le cours d'eau en question.

2115

Ma question est la suivante! Pourquoi actuellement, il y a autant d'eau qui est rejetée dans le ruisseau en question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur David.

2120

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous sommes pas propriétaires du site de la East Malartic, mais on pourrait tenter une réponse de notre côté.

2125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais aller au ministère des Ressources naturelles! Du côté du ministère?

2130 **PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2130

Oui. Alors monsieur le Président, si on rejette deux point deux millions de mètres cubes (2,2 Mm<sup>3</sup>) d'eau par année, c'est strictement pour être capables de maintenir un niveau d'eau adéquat au-dessus des résidus miniers qui sont générateurs acide présentement dans le parc à résidus qui couvre deux cents hectares (200 ha) et dans le bassin de sédimentation et le bassin de polissage.

2135

Donc c'est une gestion strictement des précipitations et de l'eau du bassin versant.

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2140

Puis si vous voulez l'envoyer comme ça, est-ce que vous avez une raison?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2145

Oui. C'était la technique utilisée à l'époque par Barrick pour justement empêcher la production de génération acide de ces résidus-là qui contiennent énormément de sulfure, on parle d'entre quarante (40 %) et cinquante pour cent (50 %) de sulfure. Ce sont des résidus qui viennent de la mine Bousquet, les deux (2) mines Bousquet, 1 et 2, la mine Doyon.

2150

Donc c'est ça, c'est pour inhiber un peu la génération acide. Donc on doit maintenir un niveau d'eau.

Et on doit baisser ces niveaux d'eau là pour être capables d'emmagasiner la neige durant l'hiver et aussi assurer la sécurité, toujours maintenir une revanche au-dessus de nos digues à au moins un mètre (1 m).

2155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2160

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Une petite question d'éclaircissement! Donc en fait, quand vous disiez que les résidus miniers de la East Malartic, eux, ne génèrent pas de rejet d'eau acide, ceux qui le font actuellement ne viennent pas de cette mine-là, si j'ai bien compris?

2165

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2170 Exactement. Les résidus de la East Malartic, donc la East Malartic a cessé sa production en 79 ou 80, ce ne sont pas des résidus générateurs acide, ils sont dans la cellule à l'extrémité, c'est pas la cellule 1, c'est la cellule qui est à l'extrémité ouest de la propriété.

2175 Mais les résidus qui ont été produits par Barrick, ça provient des mines Bousquet 1 et 2 et Doyon et sont générateurs acide.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2180 Et donc pour continuer un peu la discussion de cet après-midi, l'effet donc de rajouter le poids des stériles, des résidus épaissis et des stériles sur ces anciens résidus là va donc aussi favoriser à extraire l'eau qui pourrait être prise de ces anciens résidus là?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2185 Définitivement, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bélanger, une autre question!

2190 **PAR M. LARRY BÉLANGER:**

J'aurais une sous-question, parce que j'ai pas tout à fait saisi. Je sais pas si je suis dur de compréhension.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est important que vous ayez saisi l'information.

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

2200 L'eau qui est apportée, parce que cet après-midi, il y a une chose que j'ai pas comprise, c'est qu'il y a un monsieur qui est venu faire une intervention, du ministère, disant qu'il devait y avoir une séparation des cellules par rapport au bassin versant, pour que l'eau soit pas, si j'ai bien compris, mêlée avec l'eau déjà du cycle...

2205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas tout à fait la même question. On va y répondre pareil, là, mais c'est une autre problématique qu'on a discuté cet après-midi.

2210 **PAR M. LARRY BÉLANGER:**

Bien, c'est à cause que l'apport d'eau qui fait le deux point deux millions de mètres cubes (2,2 Mm<sup>3</sup>), elle vient tu de là? C'est pour ça que je dis que c'est la même question, monsieur le Président, si vous me permettez.

2215

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on pourrait poser tout simplement la question, le deux point deux (2,2 Mm<sup>3</sup>) vient d'où?

2220

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

Ah oui, allons-y de même.

2225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que l'autre, c'est un autre volet, la séparation.

2230

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

OK. Le deux point deux (2,2 Mm<sup>3</sup>), je veux voir s'il vient du bassin versant, parce que j'ai pas bien saisi.

2235

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur Marcoux.

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2240

Présentement, sur la propriété, donc sur les cinq cents hectares (500 ha) de la East Malartic, il y a un canal de dérivation au nord et un canal de dérivation au sud; donc toute l'eau du bassin versant ne gravite pas par le parc à résidus.

2245

Donc ce qu'il y a dans le parc à résidus, c'est vraiment l'eau de précipitations qui va tomber sur les cinq cents hectares (500 ha) et quelques pieds autour, qui va être accumulée dans le parc à résidus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2250

Est-ce que ça vous éclaire?

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

Oui, merci beaucoup.

2255

Aussi, depuis le début des audiences, il y a plusieurs personnes qui expriment leurs inquiétudes au sujet de la fosse, en mentionnant que l'espace de la fosse sera perdu et non utilisable pour les générations futures.

2260

Ma question est la suivante! Actuellement, tous les gens de Malartic savent qu'il y a plusieurs terrains et secteurs boisés qui sont clôturés et que ces terrains sont non accessibles à la population dû à des risques d'effondrement. Donc tous ces terrains ne sont pas utilisables actuellement et ne le seront pas dans le futur.

2265

J'aimerais savoir quel est le pourcentage de terrains qui est actuellement non utilisable versus le plan final de la fosse qui est planifiée, en pourcentage ou en mesure d'hectares ou d'acres, j'aimerais avoir une idée à ce sujet-là, si les calculs ont été faits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2270

Donc vous voulez connaître la superficie des terrains qui sont clôturés par rapport à la superficie qu'aurait la fosse une fois ennoyée, c'est ça?

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

2275

Oui, par rapport qu'actuellement, ces terrains-là, les gens disent que la fosse, ce sera pas utilisable. Mais actuellement, ces terrains-là ne sont pas utilisables d'une façon ou d'une autre, parce qu'ils sont au-dessus des anciens sites miniers, des anciens "stopes" si on peut s'exprimer en anglais. C'est ma question.

2280

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez des chiffres là-dessus, monsieur David? Après ça, je vais aller voir le ministère.

2285

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Il faudrait faire des calculs de ratios, mais j'ai vraiment pas ces chiffres-là entre mes mains, monsieur le Président.

2290

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va peut-être revenir, mais on va demander du côté du ministère.



2295           Cet après-midi, vous nous disiez, on parlait justement de ces terrains-là qui étaient clôturés, est-ce que vous avez la superficie que ça correspond?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2300           J'ai pas cette information en main, mais ce serait une information que je pourrais fournir à la Commission sans problème, à savoir quelle est la superficie des endroits clôturés qui seront donc englobés par la fosse.

                  C'est une information que je vais vous donner.

2305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

                  Ça va.

2310

**PAR M. LARRY BÉLANGER:**

                  Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2315

                  Merci monsieur Bélanger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2320           Peut-être une petite question complémentaire! Cet après-midi, vous avez indiqué le potentiel que pourrait avoir le plan d'eau.

                  Là, on vient d'indiquer qu'il serait probablement clôturé. Actuellement, d'après les schémas que l'on voit, il y a comme deux (2) niveaux qui sont des niveaux de bancs, donc à peu près vingt (20 m) à quarante mètres (40 m) à peu près de contour au-dessus de l'eau qui fait le pourtour du lac d'après vos plans.

2325

                  Est-ce que là, comment vous voyez l'usage du lac s'il est clôturé? Est-ce qu'il est prévu qu'il pourrait être utilisé par les riverains par exemple?

2330

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

                  Nous avons pas eu de demande en ce sens. Donc pour être conforme au niveau des plans de fermeture, nous devons sécuriser les ouvrages.

2335

                  Donc c'est pour cette raison que ça a été clôturé.

2340 Mais si on regarde l'aspect d'utilisation, je pense que la rampe d'accès pourrait être une excellente voie d'accès au futur, à la fosse ennoyée.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2345 Une question donc à la Ville de Malartic! Est-ce que c'est des considérations que vous avez eues concernant le plan d'urbanisme ou d'usage à long terme?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

2350 Je vous dirais qu'actuellement, le plan du fameux mur ou de piste cyclable, peu importe comment on l'appelle, nous a été soumis, et il va être soumis également au comité consultatif d'urbanisme.

2355 Ça fait que d'avoir les commentaires du comité consultatif aujourd'hui, je pourrais pas vous les donner. Dès qu'il pourrait se prononcer dessus par exemple, je pourrais vous acheminer le procès-verbal.

---

**UGO LAPOINTE**

2360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'appellerais monsieur Ugo Lapointe.

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

2365 Bonjour monsieur le Président. Normalement, j'aime pas ça parler de ça trop tôt, les questions d'argent et de compensations financières, mais étant donné que tout le monde est ici ce soir, je pense que c'est une question pertinente.

2370 Il existe des précédents d'ententes entre les compagnies et les communautés affectées par les projets miniers au Canada et en Australie, des ententes qui contiennent des chapitres sur l'environnement, le social et l'économie, des ententes de développement durable.

2375 Ma question, c'est: Est-ce que le promoteur et la Ville ont étudié l'existence de ces ententes, de ces précédents qui existent au Canada et est-ce qu'ils seraient intéressés d'explorer le corpus de recherche universitaire qui existe sur le sujet depuis maintenant quatre-cinq (4-5) ans?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2380

À quelle sorte d'ententes, vous faites référence à l'achat de maisons, vous faites référence à quoi?

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

2385

Elles ont plusieurs noms, ces ententes-là. La recherche universitaire justement démontre qu'elles ont presque une demi-douzaine de noms.

Les plus communs, c'est, en anglais, "impacts and benefits agreements", en français, c'est "les ententes sur les répercussions et les avantages". Elles sont normalement négociées entre l'entreprise et une communauté ou des instances régionales.

2390

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2395

Mais vous, là, vous recherchez là-dedans, c'est parce qu'on essaie, moi, ce que j'aimerais comprendre, est-ce qu'on parle d'une entente générale qui existe entre une compagnie minière et la Ville qui concerne...

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

2400

C'est une forme d'entente qui concerne...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405

... qui concerne une entente pour dire, on va s'installer pas loin, c'est ça?

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

2410

Tout à fait. Souvent elles sont régies, c'est des ententes contractuelles régies par la Loi sur les contrats, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2415

Et votre question, c'est de savoir s'ils font...

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

2420

Bien, de savoir si la Ville de Malartic et le promoteur ou peut-être même la communauté de Malartic est intéressée d'en apprendre sur ces ententes-là, et d'explorer les possibilités pour le développement durable de la communauté.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, on va poser la question à la Ville. Madame Roger.

2425

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

Monsieur le Président, déjà la Ville de Malartic et Osisko ont plusieurs ententes, entre autres des ententes pour les travaux municipaux, des ententes de rétrocession au niveau des infrastructures municipales qu'ils sont en train de construire.

2430

Le type d'ententes que monsieur Lapointe parle, nous, on en a pris connaissance, on en a lu de ce genre d'ententes là.

2435

Mais je peux vous confirmer actuellement qu'on n'a pas négocié rien avec Osisko.

Maintenant, est-ce que c'est le désir de la Ville, si vous voulez le savoir, je peux inviter monsieur le maire sur cette question-là.

2440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites que vous avez pas d'entente avec la compagnie minière?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

2445

Du type d'ententes que monsieur Lapointe parle, au niveau des redevances, peu importe. Les types d'ententes qu'on a actuellement, c'est pour la construction d'infrastructures, des travaux municipaux, la rétrocession des rues, les échanges de terrains.

2450

C'est ce type d'ententes là qu'on a actuellement avec la compagnie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2455

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Une petite question! Donc vous avez pas d'entente cadre autrement dit?

2460

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

Non.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2465

Vous y allez selon ce que vous avez identifié comme priorité?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

2470

Bien en fait, lorsque la compagnie nous a approchés pour développer un quartier, on a créé des ententes pour les travaux municipaux. On a encadré le projet, dans le fond, pour les règles d'aménagement, les largeurs de rues, peu importe, là, les types de lampadaires. On est allé jusqu'à ce point-là.

2475

C'est ce genre d'ententes là qu'on a avec la compagnie actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480

Je vais vous poser la question de monsieur Lapointe, est-ce que ça vous intéresserait d'en savoir un peu plus sur d'autres sortes d'ententes cadres?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

2485

Oui, on est ouvert à obtenir l'information, il y a pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2490

Monsieur Lapointe, avez-vous une deuxième question?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Un commentaire! Si vous avez des exemples de telles ententes, vous avez tout le loisir de les déposer à la Commission.

2495

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

Ce que je pourrais faire, c'est déposer, surtout référer à des recherches, le corpus de recherche qui existent depuis quatre-cinq (4-5) ans là-dessus.

2500

Parce que ce qui arrive, c'est que ces ententes-là sont normalement confidentielles, donc il y en a très peu de disponibles publiquement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2505

Enfin!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lapointe, votre deuxième question!

2510

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

Bon, si le promoteur veut pas en discuter, on va passer à la deuxième question.

2515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez un petit peu! Vous voulez savoir...

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

2520

Oui, ma question s'adressait aussi au promoteur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2525

J'ai peut-être oublié de demander au promoteur si lui connaissait et avait l'intention de demander une recherche.

Monsieur David.

2530

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous sommes toujours ouverts à regarder qu'est-ce qui peut se passer. Mais nous avons clairement établi qu'avec la fiscalité québécoise, avec les trente-quatre pour cent (34 %) de sommes d'argent de nos impôts que nous devons déposer, qu'au niveau des redevances, parce que je pense qu'on parle ici clairement de redevances, nous avons dit que nous sommes pas du tout là.

2535

Si la fiscalité québécoise change, au niveau des droits miniers, est-ce que ça changerait, est-ce qu'il pourrait y avoir un mariage au niveau des droits miniers, on est ouvert à toutes sortes de choses. On est à l'écoute là-dessus.

2540

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lapointe.

2545

**PAR M. UGO LAPOINTE:**

Petite précision! Il y a aussi des modèles de comités de suivi dans ces ententes-là qui pourraient être intéressants, avec ce qu'on a discuté aujourd'hui.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous en parlerez à notre deuxième partie de l'audience.

2555 **PAR M. UGO LAPOINTE:**

Ma deuxième question concerne tout simplement les risques et les incertitudes qui demeurent par rapport aux projectiles de roche pour la communauté et des citoyens qui m'ont approché avec cette inquiétude-là.

2560 Quelles sont les garanties du promoteur par rapport à ces risques-là, donc lors du dynamitage, et quels sont les cadres réglementaires s'il vous plaît au Québec par rapport à ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565 D'abord monsieur David, est-ce qu'il y a des risques, est-ce qu'il y a des garanties qu'il y ait pas de projectiles?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2570 Écoutez, nous mettrons en place et nous avons déposé un programme au niveau des sautages.

Les sautages vont se faire de manière vraiment différente. Donc ça a été séparé en plusieurs secteurs.

2575 Donc nous avons ciblé un périmètre où est-ce que nous devons utiliser des foreuses de petite dimension, donc un périmètre de trois cent trente-sept mètres (337 m). Donc trois cent trente-sept mètres (337 m) linéaires.

2580 Donc une foreuse qui sera située dans ce périmètre-là, ce sera pas une foreuse de grande dimension. Donc on parle d'une foreuse de quatre pouces (4 po). Au lieu d'avoir des foreuses de huit pouces (8 po) comme on peut voir ailleurs dans l'exploitation.

2585 Donc ça, c'est une mesure majeure, parce que vous voyez un peu la cadence, la grosseur des installations.

Donc le fait d'opter pour ces petites foreuses là vient tout de suite d'éliminer les risques, parce qu'on vient de diminuer la dimension du trou, donc vous diminuez vos charges; donc les sautages, c'est des petits blocs de sautage, et chacun des sautages a des matelas.

2590 Et je vous éviterai nos détonateurs électroniques, ça a été mentionné dans la présentation générale.

2595 Mais par ces items bien précis, puisque c'est particulier, donc le fait d'utiliser des petites foreuses, et plus vous vous éloignez de votre rayon de trois cent trente-sept mètres (337 m), et là, vous augmentez le diamètre de vos foreuses et le trou, et les bancs aussi. À proximité du mur, à proximité du mur nord, les bancs seront de cinq mètres (5 m) et non de dix (10 m).

2600 Donc c'est encore une mesure qui est renforcie, le fait qu'on vient de se donner des marges de sécurité. Donc on évite tout banc de dix mètres (10 m) à proximité du mur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté du ministère, quelle est la réglementation en termes de dynamitage?

2605 **PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je vais demander à monsieur Jean Pelletier de venir répondre à la question.

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

2610 Bon, c'est sûr qu'en matière de projections, lorsqu'on a une carrière ou une mine en ville, c'est la tolérance zéro. Donc il faut pas qu'il y ait de projection.

2615 C'est sûr que quand on dynamite, on projette vers l'avant, donc on fragmente la roche, donc c'est normal que ça avance. Mais il faut que ce soit une projection qui est contrôlée.

2620 Donc nous, on avait demandé justement à la compagnie minière de nous identifier la distance sécuritaire pour la projection. Donc on semble appréhender ce soir que c'est trois cent trente-sept mètres (337 m).

2625 Donc ça peut répondre effectivement à notre question qu'on se posait là-dessus. Et bien sûr, c'est qu'il faut qu'à l'intérieur de cette distance-là, c'est pas juste utiliser des foreuses de quatre pouces (4 po), il faut vraiment utiliser, à chaque sautage, des pare-éclats, donc pour justement empêcher qu'il y ait projection, parce qu'on peut pas se permettre d'en avoir une.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La distance, vous venez de l'apprendre ce soir?

2630 **PAR M. JEAN PELLETIER:**

Oui.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2635

Mais est-ce qu'elle rentre dans votre réglementation?

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

2640

Bien, la réglementation, on n'a pas de critère bien défini dans notre Directive sur les mines actuellement, on a une norme de vibration. On a une norme de pression d'air associée à chaque dynamitage.

2645

Mais par rapport à la projection même, on n'a rien campé, sauf qu'on travaille actuellement sur un projet de modification réglementaire qui touche les carrières et sablières où ce que là, on appréhende seulement mettre une distance dans laquelle on va demander de façon systématique l'utilisation de pare-éclats.

2650

Mais pour l'instant, c'est pas réglementé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous savez s'il y a eu des incidents, à votre connaissance?

2655

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

Oui, il y a déjà eu des incidents. Plusieurs carrières, plusieurs mines à ciel ouvert, ça peut facilement se rendre, puis c'est des incidents, ça peut se rendre facilement jusqu'à trois cents mètres (300 m).

2660

Donc il y a des études aussi qui démontrent que des carrières à ciel ouvert, des carrières de calcaire, donc ainsi de suite, que le périmètre de protection, dans des cas comme ça, étant donné que ça se rend à trois cents mètres (300 m), bien, on recommande au moins cinq cents mètres (500 m) de distance. Donc on multiplie le facteur par un point cinq (1,5).

2665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2670

**PAR M. JEAN PELLETIER:**

Donc il faut vraiment s'assurer que chaque dynamitage, qu'il y ait aucune projection, c'est tolérance zéro.

2675 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. La diapositive ici, c'est quoi?

2680 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est tout simplement, monsieur le Président, parce que j'exprimais le fait que plus on s'éloignait de la zone 0 ou plus on s'approchait du trois cent trente-sept mètres (337 m), donc c'était vraiment pour vous exprimer les dimensions des forages, la dimension des foreuses et la quantité, je vous ai fait mention la quantité d'explosifs que nous mettons à l'intérieur des forages.

2685

Donc c'est une étude et c'est tiré de ses travaux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2690

Ça, ce tableau-là, on le retrouve dans la pièce?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Il y a une présentation sur les vibrations dans le cadre de notre dossier vibration.

2695

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

2700

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est pris d'une présentation verbale que vous avez faite ou si c'est accompagné d'un texte qui décrit les figures?

2705

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

C'est la présentation que nous avons déposée à la Commission sur le thème de vibration. Donc c'était tiré de notre document sur les vibrations, mais c'est une présentation vraiment qui a été déposée lors du début des audiences.

2710

**PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, c'est une question de détail un peu, mais si ce sont seulement des images qui se suivent, c'est pas toujours facile de l'habiller avec les descriptions et les détails.

2715

Je me demandais, sur cet aspect-là, est-ce qu'il y a une étude sur les projections qui a été faite et si oui, est-ce qu'elle sera disponible?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2720 C'est entièrement couvert dans l'étude de GPR, monsieur le Commissaire.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2725 OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Merci monsieur Lapointe.

2730 Regardez, il est neuf heures moins quart (9 h -¼), on va prendre une pause de dix (10) minutes! Vers moins cinq (9 h -05), on va débiter la séance. Merci, à tout à l'heure.

2735 

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**ROBERT ROUSSON**

2740

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si vous voulez bien reprendre vos places, on va redémarrer notre audience. C'est sûr que la pause est assez courte, on va probablement en prendre une deuxième tout à l'heure, selon le nombre d'intervenants qui est inscrit au registre, on va essayer de vous donner le plus possible la parole.

2745

J'inviterais maintenant monsieur Robert Rousson.

2750

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Bonsoir messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2755

Bonsoir monsieur Rousson.

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

2760

Monsieur le Président! Ma question s'adresse au ministère des Richesses naturelles. Est-ce que je peux demander au ministère des Richesses naturelles de déposer en liasse...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2765

Un instant, un instant! Le bruit à l'arrière de la salle, ça vient d'où?

Monsieur Rousson, la parole est à vous.

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

2770

Alors ma question, c'est: Est-ce que je peux demander au ministère des Richesses naturelles de déposer en liasse les rapports de relevés de poussières de la East Malartic qui existent depuis 1947 et qui sont disponibles dans les archives du ministère et qui prouvent que la teneur en silice du minerai de cette région est une teneur moyenne en silice? C'est pas forte teneur en silice, c'est pas faible teneur en silice, mais c'est une teneur moyenne en silice.

2775

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Comment vous pouvez rattacher votre question au projet présentement?

2780

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

2785 C'est parce que les poussières sur la ville – moi, j'ai travaillé pendant un an sur une recherche sur la silicose et l'amiantose. Et le fait que les poussières reviennent sur la ville peut occasionner pour les citoyens des troubles respiratoires très importants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2790 Donc vous êtes inquiet que le projet amène ce genre de poussières là sur la ville...

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

C'est une teneur moyenne en silice.

2795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2800 Ça fait qu'on va diviser votre question en deux (2). D'une part, on va demander au MRNF s'il a de tels rapports sur les poussières en termes de silice et on va demander après ça au promoteur la quantité de poussières qui est émise.

On va commencer par le MRNF. Est-ce que vous avez ce genre d'information?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

2805 Ce genre d'information là, monsieur le Président, c'est maintenant la CSST qui s'occupe de la santé des travailleurs. Donc c'est possible qu'avant 1980, le ministère ait compilé des données par rapport à justement le pourcentage de silice qu'on trouvait dans les mines, puisque c'était l'époque où il y avait des inspecteurs de mines.

2810 Je m'engage à vérifier si on a encore ces relevés-là ou à tout le moins, de vérifier peut-être avec la CSST si ces relevés-là existent toujours.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2815 OK. Du côté du promoteur, pouvez-vous nous quantifier, en termes de poussières, de quantité de poussières qui vont être émises dans l'air à partir du projet?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2820 Monsieur le Président, nous avons déposé un rapport sectoriel sur les émissions de poussières, donc on peut pas parler du passé, mais on peut parler du projet en tant que tel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2825 C'est pour ça que j'ai divisé la question en deux (2).

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2830 Et du côté du projet en tant que tel, les données sont dans notre rapport au niveau des émissions de poussières.

2835 On fait mention de la silice, et la silice a également été traitée, il y a eu un document qui a été déposé auprès du gouvernement, concernant le rapport de la silice également. Tout est quantifié dans ces deux (2) rapports, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On a traité aussi un petit peu hier soir, on a eu aussi un avis du côté de la Santé.

2840 Est-ce que vous avez des ajouts par rapport à l'information de ce soir?

**PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:**

Non monsieur le Président.

2845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Rousson, quelle est votre deuxième question?

2850 **PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Ma deuxième question, moi, c'est un autre sujet complètement différent, c'est concernant les transactions entre apparentés!

2855 J'ai appris par la voie des journaux que la mine Osisko, elle a acheté du côté ouest de la ville de Malartic la compagnie East Amphi, le projet East Amphi qui appartenait à la mine Richmond, pour un montant de huit millions de dollars (8 M\$).

2860 Ce huit millions (8 M\$) là a été payé, une partie en argent, en espèces trébuchantes, et une autre partie en échange de parts entre les deux (2) compagnies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En espèces trébuchantes, c'est quoi ça?

2865

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Pardon?

2870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez dit en espèces?

2875 **PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Dans les journaux locaux, l'Écho abitibien, je pense que j'avais appris ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2880 OK, en espèces.

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

2885 Maintenant, ce que je veux savoir, si c'est bien vrai que cette transaction a eu lieu.

La deuxième question, c'est que la mine Richmond, elle est voisine de la compagnie Osisko du côté est aussi. Là, on vient d'acheter le côté ouest par un échange de parts, une transaction.

2890 Maintenant, il faut vous dire que Osisko possède des parts dans mine Richmond qui est son voisin de droite et que si jamais le trou s'étire, ça va faire un méchant trou si les deux (2) viennent fusionner ensemble. La Camflo est à quatre kilomètres (4 km) de Malartic ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2895 OK, je comprends votre question.

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

2900 Ma question, c'est de savoir est-ce que c'est vrai.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2905 Cet après-midi, vous regarderez aussi les transcriptions de cet après-midi, on a parlé un peu des projets d'Osisko. Il y a deux-trois (2-3) projets.

Mais du côté du promoteur, est-ce qu'il y a eu une transaction dans ce sens?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

2910

Oui, concernant la East Amphi en juillet. Par contre, j'étais pas à l'emploi de l'entreprise, mais j'ai ici le chef financier, monsieur Bryan Coates qui pourrait venir donner des précisions sur cette transaction, si vous le permettez, monsieur le Président.

2915

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Certainement.

**PAR M. BRYAN COATES:**

2920

Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Bryan Coates, je suis vice-président finances et chef de la direction financière.

2925

Osisko a effectivement acquis le projet East Amphi pour une somme de huit millions de dollars (8 M\$) en argent et en actions.

Souvent les transactions minières sont faites avec du cash et aussi la valeur équivalente en actions, qui permet au vendeur de participer dans la croissance de l'entreprise.

2930

Je peux vous confirmer aujourd'hui que nous avons aucune action de Richmond, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2935

Et vous avez acheté pour huit millions (8 M\$) cette compagnie-là, dans le but d'agrandir le projet?

**PAR M. BRYAN COATES:**

2940

Nous avons acquis le projet East Amphi pour faire l'exploration, puis de voir s'il y a un potentiel aurifère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2945

OK. Puis cet après-midi, on a précisé les conditions avec lesquelles, bien, c'est-à-dire le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs va nous fournir les conditions avec lesquelles ils appliquent la Procédure d'évaluation des impacts environnementaux lorsque d'autres projets, comme celle qui est projetée à l'écran, pourrait naître.

2950

Donc il va y avoir, vous suivrez, j'imagine la semaine prochaine, madame Loiselle, ça va être déposé sur notre site?



**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

La semaine prochaine.

2955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous invite à venir voir les transcriptions de cet après-midi qui traitent de ce sujet-là.

2960

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Est-ce que je peux demander que le contrat soit déposé à la Commission, le contrat de vente ou d'achat de East Amphi par la minière Osisko?

2965

Normalement, dans les contrats, les termes de paiement sont inscrits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je veux dire, là, on commence à être loin du projet, là.

2970

**PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Bien, c'est pas loin, notre esker, nous autres, est bâti juste juste juste à côté.

2975

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que je veux dire, c'est une transaction financière.

2980

Je vais demander à la compagnie, est-ce qu'il y aurait une partie du contrat qui pourrait être déposée?

**PAR M. BRYAN COATES:**

2985

Monsieur le Président, dans nos états financiers qui sont vérifiés, ça décrit très bien la transaction. Dans les communiqués de presse qu'on a émis, la transaction est décrite. Tous les détails de la transaction sont inclus dans tout ça, et nos états financiers sont vérifiés.

2990

Ça nous ferait plaisir de vous déposer le communiqué de presse qui décrit la transaction, si vous le voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va le prendre.

2995 **PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Moi, je demandais le contrat, mais...

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais en discuter avec mon collègue, restez là, on va prendre deux (2) petites minutes, on va se consulter. Mais à prime abord, je vois pas la pertinence en regard du projet.

**PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

3005

Écoutez, pour l'instant, c'est un type d'information, pour nous, on considère pas pertinent de demander le contrat d'achat d'une compagnie. Je veux dire, on voit pas l'importance pour l'instant d'exiger ce document-là, parce qu'il y a des conditions qui s'appliquent cas par cas, site par site en fonction de la Procédure d'évaluation et d'examen.

3010

Ce que je veux dire par là, c'est que si la compagnie Osisko avait un projet pour agrandir ou pour développer une mine à proximité de la ville, le ministère du Développement durable appliquerait sa procédure ou non, mais aurait des raisons pour lesquelles pour justifier.

3015

Donc ce que je veux par là, même si on a le contrat, c'est pas ça qui va faire qu'on va statuer sur le projet ou va statuer sur la section qui a été achetée ici sur le territoire. C'est pour cette raison-là qu'on ne voit pas de pertinence à demander le contrat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3020

Je peux peut-être, finalement, j'imagine que ce qui est le plus important à considérer, c'est quel serait l'impact potentiel du développement de cette entreprise-là dans la région par des ententes de gré à gré!

3025

Bon, la partie ententes de gré à gré, finalement, c'est, comme d'autres transactions, on ne voit pas pour l'instant que ce soit pertinent.

3030

Par contre, la préoccupation du développement que ça peut entraîner et les conséquences sur le développement même du site actuel, on a posé la question après-midi au ministère de l'Environnement qui, lui, va nous donner un peu comment est-ce qu'ils perçoivent ou comment de tels projets pourraient être perçus.

3035

Est-ce que, par exemple, ça pourra encore une fois exiger des études d'impact environnementales ou d'autres décrets ou de modifications au décret, on aura un genre d'opinion simplifiée, parce que ça peut être complexe, de la part du ministère de l'Environnement d'ici une semaine.

3040 Ça, par contre, ce volet-là de votre question, donc, on l'a regardé cet après-midi. Il est important à notre avis.

Mais la partie de voir le contrat comme tel, en fait c'est probablement pas ça qui est le plus important pour vous, j'imagine, c'est les impacts. Quelque autre contrat, ça pourrait être une autre compagnie qui achète ou d'autres, sur ce qui se passe ici!

3045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

3050 **PAR M. ROBERT ROUSSON:**

Je reviendrai.

---

3055 **KEN MASSÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Ken Massé.

3060 Bonsoir.

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3065 Bonsoir. Il est suggéré par l'Union des municipalités, dans la revue Quorum du mois de juillet, que les communautés prennent des ententes de redevances avec le promoteur de projets à grande envergure dans leur localité.

3070 On a dit hier que Malartic avait vécu six (6) mines d'or importantes à Malartic; depuis, Malartic a perdu sa prospérité.

Aujourd'hui, la Ville a besoin d'un plan B pour assurer une survie sur, pendant et après. Même s'il a été mentionné que le fonds Essor Malartic Osisko suffit, ce n'est pas véritablement l'avis de tous les citoyens.

3075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez à votre question.

3080 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Oui, je m'en viens. Ne serait-ce pas une apparence de transparence d'essayer de s'en sortir en douceur au lieu d'assurer un avenir à Malartic!

3085 Ma question: Est-ce qu'une véritable entente de ce genre, parallèle à la plus grande mine au Canada, assurerait la pérennité sociale, économique et environnementale lorsque l'exploitation de la mine sera partie?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3090

Vous voulez savoir s'il y a une entente de convenue entre la Ville et le promoteur pour...

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3095

Bien non, parce qu'on en avait déjà parlé de ça.

Mais ma question, c'était que ça l'assurerait tu la pérennité sociale, économique et environnementale de la ville, lorsque la mine sera partie, au lieu de partir en douceur?

3100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous voulez savoir si après que la mine ait exploité, s'il est prévu entre le promoteur et la Ville un moyen quelconque pour relancer l'activité économique?

3105 **PAR M. KEN MASSÉ:**

Bien, pas seulement après, pendant aussi. Parce que si jamais la mine s'en va avant pour n'importe quelle raison, s'en va avant, bien, ce serait bon de commencer tout de suite.

3110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à l'heure, la Ville a répondu que non, il y avait pas de plan qui allait dans ce sens-là.

Du côté du promoteur, on nous a répondu qu'il y avait un programme.

3115

**PAR M. KEN MASSÉ:**

Puis moi, ma question, c'était que ce programme, le pourcentage de cette redevance-là qu'eux autres appellent le FEMO, est-il parallèle à son image, étant la plus grande mine au Canada?

3120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3125 Ah, OK! Vous voulez savoir si la mise de fonds qu'eux autres mettent par rapport à d'autres mines, si ça se compare?

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3130 Considérant les profits qu'ils vont faire en bout de ligne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Donc est-ce qu'à votre connaissance, d'autres mines...

3135 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Monsieur le Président, non, nous ne sommes pas la plus grande mine d'or au Canada, premier des points.

3140 Le deuxième des points, c'est que le FEMO n'est qu'un instrument. Je pense que c'est un instrument qui est unique, on n'en voit pas d'autres.

On n'en connaît pas d'autres. On a fait une recherche, je pense que c'est quelque chose qui est d'avant-garde.

3145

Mais j'aimerais, on parle qu'on n'a pas d'entente avec la municipalité, mais je pense qu'on a fait beaucoup d'ententes depuis le début, et même avant la construction de l'usine, pour nos projets satellites.

3150

Nous avons pris l'engagement d'utiliser des fournisseurs locaux. Donc on commence à utiliser notre recherche localement et on grossit autour du cercle. Donc on va chercher des fournisseurs dans la région, on essaie de maximiser les impacts au maximum. Et ça, on va le faire tout le long de nos opérations.

3155

Donc on le fait même dans nos opérations parallèles. On parle de la relocalisation, c'est la même chose.

3160

Je reviendrais encore au FEMO! Lorsque j'ai mentionné tout à l'heure, je me suis possiblement mal exprimé comme je peux voir, au niveau de partir en douce, c'était d'atténuer, je pense que le fonds va permettre d'atténuer notre départ, chose qui n'existe pas, chose qui se fait pas habituellement.

3165 Donc il était important pour nous, parce qu'on sait, on a tous vécu dans des villes minières, et si on prépare notre départ, je pense que ça se fait d'une manière élégante, et au moins, les gens ont le temps de se reprendre et il y a une période de transition.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3170 OK, merci. Du côté du MRNF, ou du côté du ministère de l'Environnement, tiens, est-ce que pour d'autres compagnies minières, est-ce qu'à votre connaissance, il existe ce genre de fonds pour relancer une municipalité?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

3175 Personnellement, je n'en connais pas, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180 Du côté du MRNF?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

De notre côté non plus. Je crois que c'est une première au Québec.

3185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une première, OK.

Est-ce que vous avez une deuxième question?

3190

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3195 Bien, c'est à savoir le FEMO que monsieur parle, c'était que je me demandais c'était quoi véritablement la valeur du FEMO, comparativement aux profits qu'ils vont sortir de Malartic?

Le FEMO semble être un parallèle à de la point cinq!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3200 Donc vous voulez savoir le pourcentage des sommes...

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3205 Qu'est-ce que ça va donner qui va rester à Malartic pour une pérennité de la Ville, comparativement à l'argent qui va sortir de Malartic?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez une réponse?

3210 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Je pourrais répondre sur l'impact économique de notre projet.

3215 Donc nous avons mentionné dans notre étude que trois point vingt-quatre milliards de dollars (3,24 G\$) seront investis durant l'ensemble de notre présence pour l'ensemble du projet. Donc ce qui est non négligeable, monsieur le Président.

3220 Encore une fois, je pense qu'on parle de redevances, il n'est pas question de redevances. Le FEMO est le FEMO. Il y a pas de relation avec un pourcentage ou quoi que ce soit.

Je pense que le FEMO va grossir, le FEMO pourra croître avec l'entreprise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3225 OK.

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3230 Mais dans le fond, qu'est-ce que j'entends de là, c'est que s'ils sont pas ouverts aux redevances, puis les écoles seraient pas dans leur chemin de faire le trou, il y aurait pas eu question d'avoir l'école?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3235 Il y aurait pas eu question de?

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3240 Vu qu'ils sont pas ouverts aux redevances, dans le fond leur apparence de transparence, comme mettons comme là, ils ont bâti des nouvelles écoles.

Ils ont bâti des nouvelles écoles en ce moment, puis c'est comme s'ils nous en faisaient un gros cadeau, mais dans le fond, c'est parce que...

3245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, regardez, c'est des opinions! On est toujours sur le questionnement.

Dans la deuxième partie de l'audience, vous allez pouvoir le dire.

3250

**PAR M. KEN MASSÉ:**

OK. J'avais une autre question, tantôt il y avait une "map" avec des projets connexes!

3255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La dernière carte qu'on a projetée?

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3260

Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265

Il y avait quatre (4) projets. Est-ce qu'on peut la remettre?

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3270

Je voyais, il y avait le projet 1-2-3-4, ça se trouve tu à être la "five"? Parce qu'ils ont de l'air en droite ligne, je me demandais s'il y en avait un cinquième, s'il serait en plein cœur de la ville?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275

C'est ça votre question?

**PAR M. KEN MASSÉ:**

3280

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez un projet au centre de la ville?

3285

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Pas du tout, monsieur le Président.

3290

Le projet Canadian Malartic se trouve au sud de la mine, il est abondamment discuté dans notre étude d'impact, monsieur le Président.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

3295 Mais situez-nous rapidement, parce qu'on en a parlé encore après-midi, ça, est-ce que c'est des projets que vous allez faire de l'exploration ou que vous allez faire de l'extraction?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3300 Monsieur le Président, c'est des projets dans lesquels nous allons faire de l'exploration.

Je vous mentionnerai que Osisko, à sa base, est une compagnie d'exploration. Et nous avons ciblé, nous avons deux cent trente kilomètres carrés (230 km<sup>2</sup>) de terrains, donc ça fait partie de l'ensemble de nos territoires, mais on va jusqu'à Cadillac, et ça, c'est publié dans notre étude d'impact.

3305 Les cibles qui sont identifiées ici, ce sont des cibles pour l'exploration, et il faut se donner des objectifs, et on veut pas forer n'importe où, et c'est ces cibles-là qui ont été identifiées pour les prochaines années, donc qui feront l'objet de forages.

3310 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une petite question ici! Est-ce que le fait qu'il y ait pas de carré, donc au-dessus de la ville de Malartic, ce sont là pour des raisons géologiques, d'intérêt économique ou pour des raisons sociales?

3315 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3320 Tout simplement que le gisement arrête – le mur nord démontre bien la limitation, donc l'ancien site de la Canadian Malartic. Donc j'expliquais qu'on venait s'asseoir sur l'ancienne Canadian Malartic.

Et au nord du mur, il y a pas de gisement. Il y a eu des forages qui ont été effectués, mais il y a pas de potentiel minéralogique.

3325 Donc c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de carré à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3330 OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc merci monsieur Massé.

3335

**NICOLE KIROUAC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant j'inviterais madame Nicole Kirouac.

3340

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Je voudrais d'abord être rassurée, monsieur le Président. On est jeudi soir, neuf heures vingt (9 h 20), moi, je viens poser mes cinquième et sixième questions et j'en ai vingt (20) à poser! Alors je suis inquiète.

3345

Je veux savoir, est-ce qu'on va poursuivre jusqu'à temps qu'on ait réponse à tout? Est-ce que la Commission peut, demain après-midi, suspendre puis revenir la semaine prochaine?

3350

J'avoue que j'aimerais vraiment être éclairée à ce moment-ci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À ce moment-ci, ce qui est prévu, c'est de tenir une audience demain après-midi, à la même heure que cet après-midi. Selon la teneur des questions, selon le nombre, on s'ajustera en conséquence.

3355

Mais on a passé à travers pas mal de sujets, j'ai hâte de voir, parce qu'on peut pas répéter ce qu'on a dit cet après-midi ni ce qu'on a dit hier. Donc je vous invite à poser vos questions.

3360

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Je vous assure que même si je suis âgée, je me répéterai pas.

3365

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, pas vous, l'ensemble.

3370

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

J'ai compris. Je vous taquine!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3375

Allez-y madame.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3380 Je voulais donner une information à monsieur Marcoux qui en a transmis une tout à l'heure au début.

Dans ma présentation cet après-midi, quand j'ai parlé des effondrements, j'en ai oublié un qui m'est revenu en fin d'après-midi. Il y a eu un autre effondrement en 1952 à la sortie de  
3385 Malartic, sortie sud, juste après le parc. Il y avait des maisons qui ont été délogées, il y en avait trois (3) ou quatre (4) qui ont été délogées en 1952.

Et ça, c'était suite à des travaux miniers de la Sladen. Alors je le donne pour information.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et votre question?

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3395 Alors ma première question, je reviens sur la relocalisation. J'attendais de poser des questions ce soir, parce que les questions que je vais vous soulever, ce sont des questions qui répondent à beaucoup d'interrogations de gens qui sont ce soir dans la salle.

3400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3405 Alors je voulais savoir, est-ce que la Ville de Malartic a demandé un avis juridique quand Osisko le promoteur a demandé pour faire un développement domiciliaire, est-ce qu'ils ont demandé un avis juridique à savoir s'ils pouvaient dire non ou oui conditionnel à l'obtention par exemple des permis d'exploitation?

3410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la Ville de Malartic, est-ce que vous avez demandé un avis juridique?

3415 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Non monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3420

Pourquoi?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

3425

Nous, on avait une personne en urbanisme qui avait les compétences pour analyser la loi en ce sens.

Je pourrais peut-être l'inviter s'il y a des questions plus approfondies dans le domaine.

3430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il pourrait nous dire pourquoi il a jugé...

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

3435

C'est monsieur Martin Briault qui était directeur du Service de l'urbanisme à l'époque.

**PAR M. MARTIN BRIAULT:**

3440

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

3445

**PAR M. MARTIN BRIAULT:**

3450 En fait, on a traité la demande dans un contexte qu'en urbanisme, la personne, lorsqu'elle dépose une demande, elle a droit à son permis dans la mesure qu'elle répond à toutes les normes en matière d'urbanisme. Et c'était le cas.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3455 Vous voulez dire qu'il répondait aux normes, aux règlements de la municipalité?

**PAR M. MARTIN BRIAULT:**

Aux différents règlements municipaux de la Ville de Malartic.

3460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

3465 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Alors je veux savoir, est-ce que c'était dans le cadre d'une gestion normale de municipalité?

3470 Alors j'en déduis qu'il y a eu une résolution du conseil municipal qui a été adoptée autorisant un développement domiciliaire, qui est pas un développement usuel, étant donné qu'il remplaçait un quartier qui allait être démoli.

3475 Donc il y a une résolution du conseil municipal de l'époque, je sais pas de quelle année, et qui porterait quel numéro?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Du côté de la Ville, est-ce qu'il y a une résolution dans ce sens-là, premièrement?

3480 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Juste pour vous mettre en contexte! Lorsqu'on a rencontré, dans un premier temps, la compagnie Osisko en 2006, on a travaillé avec ces gens-là et avec une firme d'urbanisme qui est Devamco, un ingénieur de la firme Genivar.

3485 En 2006, on a participé au choix du secteur. Juste pour vous mettre en contexte! Il avait été analysé, envisagé ou exploré neuf (9) possibilités d'endroits.

Le secteur 7 communément appelé a été retenu.

3490 Par la suite, ils ont fait d'autres analyses. Je vais vous donner les résolutions tantôt.

À chacune des étapes, le rapport était soumis au conseil pour approbation.

3495 En 2006, la résolution 2006-09458 qui a été passée en septembre approuve le secteur 7 comme endroit ciblé pour le développement du nouveau quartier.

3500 En 2007, par la résolution 2007-03108, on approuve le plan directeur du développement, c'est-à-dire un lotissement préliminaire, les grandeurs de terrains par exemple, les largeurs de rues et tout ça.

Et par la suite, il y a eu l'émission du permis de lotissement, à la demande de la compagnie.

3505 C'est juste pour vous mettre en contexte qu'on a participé tout le long du processus d'aménagement du nouveau quartier.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3510 C'est possible de répéter la résolution, la première, le numéro?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

2006-09458.

3515

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3520 Merci. Alors question toujours complémentaire relativement au même point, parce qu'il y a dans la salle des gens de plusieurs municipalités et qui vont être appelés à avoir le même problème!

3525 Donc légalement parlant, la Ville aurait pu dire, on n'accorde pas cette année pour X raisons, mais on peut faire un nouveau développement dans deux (2) ans ou dans trois (3) ans, peu importe. Légalement parlant, elle était pas tenue obligatoirement de par une loi de dire, on autorise?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3530 Excusez-moi madame, mais là, vous émettez une opinion, si j'ai bien compris?

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3535 Non, je pose la question. Je la pose. Si ça fait partie de la gestion normale d'une ville, à ce moment-là la Ville peut décider quand elle fait un nouveau développement ou elle le fait pas?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va la poser autrement.

3540 Est-ce que la Ville a adopté un règlement qui prévoit d'établir une zone de développement résidentiel dans les règles de l'art?

Non, c'est pas ça la question?

3545 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Non. Je veux savoir si la Ville aurait pu dire à Osisko, face à leur demande, Malartic est pas prête en 2006, on le sera peut-être prêt quand vous aurez les permis.

3550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, vous voulez savoir si la Ville aurait pu prendre une autre décision.

3555 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3560 C'est ça votre question.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Absolument.

3565

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la Ville aurait pu prendre une autre décision.

3570 **PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Légalement, elle pouvait prendre une autre décision.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3575

Bon bien, est-ce que la Ville aurait pu prendre une autre décision?

Est-ce que la Ville aurait pu prendre une autre décision?

3580 **PAR Mme LUCIE ROGER:**

Dans la mesure où un promoteur arrive et respecte l'ensemble des règlements, des règles qu'on lui impose, légalement, je ne crois pas qu'on soit en mesure d'empêcher un tel développement.

3585

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

Alors je comprends que c'est pas une opinion juridique, c'est une opinion?

3590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, c'est la réponse que vous avez de la Ville. Ça, ça va vous servir.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3595

Non, ce que madame a dit, elle dit, je pense pas qu'on puisse légalement. Mais il y a pas eu d'opinion légale là-dessus?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

3600

Non, il y pas eu d'opinion légale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605

Bon! Maintenant, votre deuxième question?

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3610

Alors il y a beaucoup de personnes dans la salle ce soir, monsieur le Président, qui résident dans le secteur à être délogé et qui n'ont pas encore négocié d'entente avec Osisko.

Il y en a qui ont pas encore commencé, il y en a quelques-uns qui sont en train de le faire.

3615

Et ce que je veux savoir, s'il y a pas d'entente de gré à gré, j'ai compris hier par le représentant du ministère, madame Loiselle, que compte tenu que c'est des négociations de gré à gré, ça n'entre pas dans l'étude d'impact.

3620

Mais il y en a dans la salle qui se demandent, s'ils ont pas d'entente de gré à gré, puis ça réussit pas, parce que ça va vite, est-ce que là, ils rentrent dans l'étude d'impact?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce qu'ils rentrent dans l'étude d'impact!

3625

Ce qu'on a dit hier, du côté du ministère du Développement durable, vous pouvez me le répéter s'il vous plaît, puis après ça, je reviendrai sur les droits. Parce que vous touchez une notion de droits, qu'est-ce qui arrive à un propriétaire, une résidence.



3630 Mais on va y revenir. J'aimerais cependant que madame Loïselle nous répète un peu pourquoi ce n'est pas dans l'étude, même si on l'a dit hier.

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

3635 On a dit que la relocalisation des maisons, ça faisait pas partie du projet minier qui était sous étude.

Mais par contre, c'était un impact du projet, un effet du projet, si vous voulez, et qu'à ce titre, ça devait être documenté dans l'étude d'impact. Ce que le promoteur a fait.

3640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà. Puis c'est pour ça qu'on reçoit la question.

3645 Donc du côté de la Ville, quels sont les droits, supposons que le projet irait de l'avant, supposons qu'il y aurait un certain nombre de résidents qui n'auraient pas trouvé un terrain d'entente avec la compagnie, qu'est-ce qui se passe dans ce temps-là?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

3650 On n'a pas été chercher d'avis juridique sur qu'est-ce qui arriverait, advenant ce cas-là.

On peut faire des recherches par contre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Dans le fond, la question, c'est: Qu'est-ce que la municipalité pourrait faire advenant le cas où il n'y a pas d'entente avec les résidents en place, puis là, le projet, supposons que le projet est accepté, supposons que tout est réglementaire et supposons, on a beaucoup de supposons, mais c'est important pour les gens de savoir quels sont mes droits!

3660 Est-ce qu'à ce moment-là, la municipalité procède à une expropriation et quelles sont les règles?

**PAR Mme LUCIE ROGER:**

3665 Pour en avoir parlé avec les membres du conseil, il a jamais été question, pour la municipalité, de procéder à l'expropriation de ces gens-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3670 Oui, monsieur!

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

Monsieur Bouchard aurait un complément d'information.

3675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bouchard, c'est vrai, vous avez participé de quelle façon par rapport à la relocalisation des résidents?

3680

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

Bien en fait, à la question, à la préoccupation de madame Kirouac, on l'avait déjà abordée dans d'autres rencontres.

3685

Ce que la Loi des mines prévoit dans les différents supposons qu'on mentionnait tout à l'heure, c'est que l'article 235 de la loi donne la possibilité au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'exproprier un propriétaire ou un terrain.

3690

Donc cette possibilité-là existe dans la Loi des mines. Puis il y a une procédure, c'est loin d'être un geste automatique. En fait, c'est un geste extrêmement exceptionnel.

D'ailleurs, la dernière fois que ça a été utilisé, c'est en 1988. Il y a pas eu d'autres utilisations de cet article de loi là depuis ce moment-là.

3695

Mais la façon, si on continue à supposer, que ça se passe, c'est que l'entreprise s'adresse au ministère selon cet article-là, pour faire une demande. À ce moment-là, la pertinence de la demande est analysée. Ça se fait sous forme d'enquête auprès des deux (2) parties, qu'est-ce qui s'est passé, quelle est la situation, pour effectivement déterminer, est-ce que la demande est pertinente ou les gens doivent retourner à la table de négociation.

3700

Encore un autre supposons que la demande est jugée pertinente, à ce moment-là, comme ça doit être fait sous forme de décret par le Conseil des ministres, ce qui veut dire qu'il faut que le ministre des Ressources naturelles prépare un projet de décret qu'il va soumettre au Conseil des ministres. Ce n'est pas la décision du ministre des Ressources naturelles, lui, sa décision, c'est de recommander au Conseil des ministres.

3705

À ce moment-là, ça prend l'unanimité des membres du Conseil des ministres pour adopter un décret de ce type-là.

3710

Ce décret-là peut, comme on disait, les décrets aussi au niveau des projets, s'assortir de conditions, parce que tous les ministères sont consultés automatiquement, puisqu'ils doivent tous voter.

3715 Et à la fin de ce processus-là qui dure quand même quelques mois, ça veut dire que le décret étant obtenu, ce que ça donne, c'est que ça permet à l'entreprise, au promoteur immobilier, l'entreprise, de s'adresser à la Cour d'expropriation pour déterminer les compensations à être établies entre les parties.

3720 Le décret ne fixe pas les dommages ou les compensations, c'est le Tribunal d'expropriation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3725 Ça dure combien de temps, ce processus-là? Vous dites quelques mois, est-ce que c'est deux (2), trois (3), quatre (4)?

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

3730 Ah, ça peut facilement prendre un an.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça peut facilement prendre un an pour régler.

3735

Maintenant, on va le compliquer un petit peu! Supposons qu'on se rend au bout d'un an, et le propriétaire est totalement insatisfait du montant que le Tribunal lui a accordé, est-ce qu'il peut revenir en appel au Tribunal administratif du Québec?

3740 **PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

Là, on tombe dans des procédures juridiques, je suis moins familier avec ça.

3745 Mais ce que j'avais compris, c'est qu'il y a pas d'appel là-dessus. Mais il faudrait que je vérifie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, pourriez-vous vérifier s'il y a un droit d'appel au niveau de la compensation? Merci.

3750

Donc ça fait le tour.

**PAR Mme NICOLE KIROUAC:**

3755 J'avais d'autres questions, mais le prochain tour?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3760

---

**CLÉMENT BERNARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3765

Monsieur Clément Bernard.

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

3770

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Ma question est sur les vibrations.

3775

On parle d'un ratio moyen stériles-minerai de un point soixante-dix-huit (1,78) à un (1). On dit qu'on va miner cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) de minerai avec de l'or et le un point soixante-dix-huit (1,78), ça donne quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (97 900 t).

3780

Est-ce qu'on va dynamiter cent cinquante-deux mille neuf cents tonnes (152 900 t) par jour pour récupérer cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) de minerai avec de l'or?

Je veux savoir si les vibrations et le bruit vont être accentués avec cent cinquante-deux mille neuf cents tonnes (152 900 t) "comparablement" à cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3785

OK. Regardez, on va demander à monsieur David de nous éclairer par rapport à la charge qui va être posée, combien de tonnes vont être explosées et par rapport au tonnage d'extraction.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3790

Monsieur le Président, l'ensemble des chiffres, le tonnage qui a été utilisé pour faire les études d'impact ont pris en compte ce ratio de minerai là. Donc c'est toujours tout inclus dans nos essais, dans nos tests.

3795

Donc nous parlons toujours de cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) de cadence en production, mais le taux de ratio minerai-stériles est effectivement un pour un point soixante-dix-huit (1:1,78), ce qui est extrêmement bas.

3800 C'est assez exceptionnel dans notre cas à nous, parce que justement, on va prendre le maximum du minerai et le placer à l'intérieur de l'usine. Habituellement, on voit beaucoup de ratios un pour sept (1:7).

3805 Mais dans ce cas-ci, on va placer presque tout l'ensemble du minerai à l'usine, mais les tests de vibration qui ont été soumis prennent en compte tout cet élément.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être donc juste clarifier le chiffre!

3810

Le tonnage total par jour que vous avez estimé, c'est cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t), merci.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3815

Cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) qui passent à l'intérieur de l'usine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3820

Quand vous dites une vibration, le un point soixante-dix-huit (1,78), c'est très bas, comment on pourrait juger, nous, que c'est très bas?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3825

J'ai un expert dans la salle qui a vécu plus de vingt (20) ans au niveau des ratios, j'inviterais monsieur Gignac, ancien président de Cambior.

**PAR M. LOUIS GIGNAC:**

3830

Concernant les gisements d'or, plus précisément les exploitations à ciel ouvert, je vous dirais que la moyenne de ce qu'on observe ou ce qui est le plus commun, c'est un ratio stériles-minerai de trois à un (3:1), donc trois tonnes (3 t) de stériles par tonne de minerai extrait jusqu'à à peu près six pour un (6:1).

3835

Naturellement, comme monsieur David l'a mentionné, un point huit (1,8) à un (1) est relativement bas pour un gîte aurifère.

3840

Mais il faut également réaliser que la teneur du gîte Osisko est également un peu plus bas que la moyenne, donc n'a pas la richesse ou la valeur qui permet d'avoir un ratio stériles-minerai élevé.

Ça fait qu'il y a ça aussi qui est un facteur important dans l'équation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3845 OK. Votre deuxième question?

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

3850 Mais est-ce qu'ils vont dynamiter cent cinquante-deux mille neuf cents tonnes (152 900 t) par jour ou bien seulement cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t)?

Ils vont passer cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t), mais il y a le ratio de un point soixante-dix-huit (1,78).

3855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous nous éclairer?

**PAR M. LOUIS GIGNAC:**

3860 Le calcul de monsieur semble exact. Donc pour obtenir le cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) de minerai requis à l'usine, il va falloir qu'on saute tout près de cent cinquante mille tonnes (150 000 t) par jour.

3865 **PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

Mais est-ce que les vibrations vont être accentuées par rapport du cinquante-cinq mille (55 000 t) à cent cinquante-deux mille (152 000 t) ou si ça demeure stable?

3870 **PAR M. LOUIS GIGNAC:**

Les vibrations sont déterminées par la quantité d'explosifs par délai. Donc c'est beaucoup plus le "sequencing" ou le design du sautage qui est important que le tonnage total sauté.

3875 Donc encore une fois, la quantité de vibrations ou l'intensité de la vibration est pas vraiment en fonction du tonnage, mais bien encore une fois de la quantité d'explosifs qui détonne à un moment donné.

3880 Donc plus qu'il y a de tonnes, plus qu'il y a de délai, puis c'est pas mal de cette façon-là qu'on le contrôle.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3885 Excusez-moi! Donc si j'ai bien compris, les vibrations sont pas nécessairement plus fortes, mais elles pourront durer un petit peu plus longtemps?

**PAR M. LOUIS GIGNAC:**

3890 Exact.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3895 Et si on peut nous rappeler combien de temps au maximum que ça peut durer?

**PAR M. LOUIS GIGNAC:**

3900 Je veux dire, dans mon expérience à moi, j'en ai rarement vu qui dépassaient cinq (5) ou six (6) secondes, là.

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

C'est bien.

3905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est tout?

**PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

3910 Ma deuxième question, c'est par rapport à la relocalisation.

3915 On est en 2009, on peut déménager n'importe quoi, mais on peut pas déménager des arbres moyennement matures ou matures; pourtant, il existe de la machinerie pour déménager des arbres.

Est-ce que c'est une question de coût qu'ils déménagent pas les arbres que les propriétaires ont?

3920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va demander au promoteur. Est-ce que vous avez songé à déplacer ou à aménager le nouveau quartier avec de plus gros arbres?

3925 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Encore une fois, ça fait partie du programme de relocalisation et non de l'étude d'impact, mais je pourrais, pour connaître le dossier puis connaître mes confrères qui travaillent sur le dossier, oui, c'est un élément au niveau du reboisement.

3930

Il est clair pour nous qu'il y a du reboisement qui va être fait. Il y a de l'aménagement paysager qui va être fait, qui va se compléter au fur et à mesure que le quartier nord va se développer.

3935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Du reboisement plus mature?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3940

Je sais qu'il y a du reboisement, il faudrait regarder, je pourrais vous revenir au niveau de la dimension de l'arbre ou qu'est-ce qu'on entend par mature.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3945

Et ça, c'est le genre de négociation que vous faites de gré à gré pour l'instant?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

3950

Oui. Il y a des gens qui nous le demandent, et je sais qu'il y a des échanges; des fois, les gens disent, bon bien, si tu es pas capable de me donner cet arbre-là, bien, donne-moi-z'en deux (2) autres.

C'est des négociations personne par personne.

3955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, c'est beau.

3960 **PAR M. CLÉMENT BERNARD:**

Merci monsieur le Président.

3965



**YVES SYLVAIN**

3970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Yves Sylvain.

3975 **PAR M. YVES SYLVAIN:**

Bonsoir monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3980 Un instant, monsieur Sylvain. Oui du côté du ministère, oui, allez-y madame Loisel.

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

3985 Oui monsieur Fortin, c'est qu'on a été très surpris tantôt d'entendre que le promoteur prévoyait faire une extraction de cent cinquante-six mille tonnes (156 000 t) par jour!

Parce que ce qui est mentionné dans l'étude d'impact, c'est cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour. Si son tonnage vient d'augmenter, il faudrait qu'il nous prévienne, qu'il change l'étude d'impact!

3990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'il y a eu une petite erreur de chiffre?

3995 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Tout a été fait avec le cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour, monsieur le Président.

4000 Bon, le ratio que vous avez vu est exact. Mais je vous rappellerai que vous avez vu qu'il y avait un empilement secondaire en attendant de se faire broyer, dans la présentation générale. Donc c'est un stockage temporaire.

4005 Et au fur et à mesure que l'opération va tenir son cours, bien, il y aura toujours un stockage de minerai en attente de, et les cadences de sautage vont se poursuivre au fur et à mesure, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Ça va du côté du ministère?

4010

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je suis pas certaine, monsieur le Président.

4015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Expliquez-nous ça! On va vider ça, ce sera pas long, monsieur Sylvain.

Est-ce que vous avez des précisions supplémentaires?

4020

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Regardez, si c'est cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour, pour nous, cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour, c'est le minerai, c'est ce qui est extrait au total.

4025

De ça, il y en a en principe cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) qui s'en vont à l'usine de traitement du minerai, OK, et le restant, donc soixante-cinq mille tonnes (65 000 t) qui sont des stériles.

4030

Pour nous, la façon dont on le voit, c'est le maximum.

Alors là, ce que monsieur David m'explique, c'est peut-être moi qui comprends mal, la question du stock "piling", je comprends que c'est normal, c'est bon aussi qu'il y ait des réserves pour que l'usine puisse fonctionner de façon constante, même les jours où il y a pas de sautage, mais alors, je réussis pas à faire la correspondance entre le cent cinquante-six mille tonnes (156 000 t) de tantôt et le cent vingt mille tonnes (120 000 t) qu'on nous a présenté depuis six (6) mois!

4035

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4040

Monsieur David.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4045

L'étude d'impact fait mention du cent vingt mille tonnes (120 000 t). On conserve le chiffre de cent vingt mille tonnes (120 000 t), on va travailler avec le chiffre de cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour, c'est ce qui a été prévu. Et c'est ce qu'on va utiliser.

4050

Donc il y aura cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) qui vont être passées à l'usine. L'empilement, je voulais employer le terme anglais, mais l'empilement du minerai à se faire concasser est là pour justement prévoir les journées où est-ce que la météo sera pas bonne pour faire les sautages.

Mais effectivement, c'est les chiffres de cent vingt mille tonnes (120 000 t) qui seront faits.

4055

Le ratio, là, on parle de ratio, mais le ratio minerais-stériles, c'est un ratio, mais le tonnage n'en demeure pas moins de cent vingt mille tonnes (120 000 t). Donc à cent vingt mille tonnes (120 000 t), votre ratio est toujours le même.

4060 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais j'ai cru comprendre tout à l'heure que si on appliquait le ratio un point soixante-dix-huit (1,78) sur le cinquante-cinq mille (55 000 t), d'après les calculs, ça pouvait faire plus que cent vingt mille (120 000 t), d'après ce que monsieur Gignac avait rapidement estimé?

4065

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Mais encore une fois, en observant le cent vingt mille tonnes (120 000 t), on pourra pas procéder à cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) la première journée.

4070

Donc on va pouvoir accumuler du matériel et rouler la production. Et nous pourrons passer nos cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) à l'intérieur de l'usine.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4075

Si j'ai bien compris, je pense que la question du ministère de l'Environnement est à savoir: Tout est considéré comme s'il y avait une extraction de cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour dans votre demande, et vous dites que ça, quel que soit le ratio, vous ne prévoyez pas dépasser cette quantité-là par jour, est-ce que c'est ce que vous dites?

4080

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui. Ce sont les chiffres qui ont été déposés, et c'est les chiffres qui vont être respectés tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas des calculs qui nous démontreront que c'est autre chose.

4085

Et si c'est autre chose, nous irons démontrer ces chiffres-là et nous pourrons discuter avec le ministère et il y aura des changements.

4090

Mais pour l'instant, c'est pas des changements qui sont prévus.

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

Je vous remercie monsieur le Président, ça va comme ça.

4095

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie madame.

4100 Donc monsieur Sylvain, on vous écoute.

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4105 Oui. Tantôt, j'écoutais les explications de monsieur Bouchard, il nous montrait des diapositives avec le sautage, je trouvais ça intéressant.

4110 Ça m'a emmené en tout cas à une question. Comment pouvez-vous nous assurer qu'avec un dynamitage continu, comme on entend depuis tantôt, qu'il n'y aura pas d'effondrement ailleurs dans Malartic, alors qu'on sait qu'il y a des galeries souterraines avec un important volume d'eau dans des sols argileux situés sous la ville de Malartic?

Parce qu'il y a eu des effondrements dans le passé, maître Kirouac en a parlé tout à l'heure.

4115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. On a fait le tour de cette question-là cet après-midi. Moi, je vous inviterais à relire les transcriptions en détail.

4120 Puis de toute façon, même si on siège pas puis que vous avez besoin d'une précision – d'ailleurs toutes les questions additionnelles qu'on n'aura pas peut-être le temps de passer ou peu importe si on a le temps de les passer puis que vous en avez d'autres, on va les accepter. On va, en commission, regarder et on va les acheminer aux bonnes personnes pour vous donner toute l'information. On a jusqu'au 20 mars.

4125 Jusqu'au 20 mars pour continuer à nous acheminer des questions additionnelles, si vous en avez, qui ne sont pas dans les transcriptions.

Mais cet après-midi, on a passé plusieurs minutes

4130

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

Sur cette question-là?

4135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Spécifiquement sur cette question-là.

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4140

Moi, j'y étais pas cet après-midi, c'est correct, OK.

Je vais passer à ma deuxième question.

4145

Hydro-Québec exige vingt millions (20 M\$) de dépôt en fidéicommiss à Osisko, et son droit d'exploitation, avant d'installer une installation qui alimentera le moulin d'Osisko.

Expliquez-moi pourquoi la Ville de Malartic ne peut pas exiger d'argent en fidéicommiss afin de terminer la phase 2, si la minière ne partait pas?

4150

Parce que monsieur David m'a déjà répondu sur cette question, mais il m'avait dit, c'est une question d'affaires. Il m'a dit ça le 5 février.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4155

On va essayer, on va décomposer la question.

Premièrement, est-ce que, monsieur David, vous avez une entente avec Hydro-Québec de vingt millions (20 M\$) et pourquoi?

4160

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Je ferais appel à des confrères qui ont fait la transaction, parce que du côté d'Hydro-Québec, je n'ai pas touché au dossier de la ligne d'Hydro-Québec.

4165

Donc monsieur Bryan Coates.

**PAR M. BRYAN COATES:**

4170

Monsieur le Président, on est en négociation avec Hydro-Québec. Il y a certaines garanties qui doivent être mises en place, et les négociations sont pas complétées. Mais on est en train de discuter avec ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4175

Des garanties qui visent?

**PAR M. BRYAN COATES:**

4180

Qui visent l'implantation de la ligne qui nous est remboursée et qui s'éteint au fur et à mesure de l'utilisation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4185 Autrement dit, avant qu'Hydro-Québec construise la ligne, vous demande de garantir un vingt millions (20 M\$)?

**PAR M. BRYAN COATES:**

4190 Ils nous demandent de faire un montant qui est le montant de l'investissement ou une partie de l'investissement, ça fait qu'on doit s'entendre avec eux sur une forme de garantie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4195 OK. Puis vous, votre question, c'est de savoir pourquoi une telle entente ne pourrait pas exister avec la Ville?

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4200 Bien oui, parce qu'on parle d'une compagnie d'État qui est très riche, puis la Ville de Malartic...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4205 Non, pas d'opinion. Et cette entente-là servirait à quoi?

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

Pardon?

4210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette entente-là avec la Ville, elle servirait à quoi?

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4215 À terminer la phase 2.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4220 Pardon?

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

À terminer la phase 2, à s'assurer que la phase 2 se termine.

4225            Parce que là, les gens sont relocalisés là-bas, et le pavage des rues est pas fait et tout ça. Puis il peut arriver, en tout cas, on va voir ce printemps, il peut arriver peut-être certaines surprises.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4230            OK. Donc est-ce que vous avez envisagé d'avoir une entente avec la Ville, pour s'assurer que, si j'ai bien compris la question, que le secteur nord sera pavé, sera entretenu et finalisé, peu importe ce qui pourrait arriver, c'est ça?

4235            **PAR M. YVES SYLVAIN:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4240            Est-ce que vous avez ce genre d'entente là prévu?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4245            Je vais laisser monsieur Coates.

**PAR M. BRYAN COATES:**

4250            Monsieur le Président, monsieur Sean Roosen notre président s'est engagé à la communauté malarticoise de compléter le programme de relocalisation.

Cet engagement a été pris en 2007, puis il a dit, lorsqu'on va le débiter, on va le compléter.

4255            **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez mentionné le nom de monsieur?

**PAR M. BRYAN COATES:**

4260            Monsieur Sean Roosen.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4265            Qui est monsieur Roosen?

**PAR M. BRYAN COATES:**

4270 Monsieur Roosen est notre président et membre du conseil d'administration. Et avec l'accord du conseil d'administration d'Osisko.

4275 On a eu plusieurs discussions avec la Ville et les citoyens à travers le groupe de consultation pour les garanties. On a dit qu'il y avait rien dans la loi qui nous exigeait de placer une garantie.

On a dit, on a démontré la force de notre bilan, et on vient de récemment conclure une entente de financement, une levée de fonds où est-ce qu'on a levé quatre cent trois millions de dollars (403 M\$) canadiens.

4280 Le programme de relocalisation est presque aux deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) complété ou soixante pour cent (60 %) complété, et on a des liquidités en majeure partie, en grande partie et plus pour compléter le programme de relocalisation.

4285 Suite à des discussions qu'on a eues avec les citoyens, et les membres de consultation nous ont demandé de garantir, de mettre un montant en fidéicommis pour garantir l'achèvement de certains travaux.

4290 On s'est entendu à un montant de un point cinq million de dollars (1,5 M\$) et à ce moment-là, avec le groupe de consultation qui nous aide à gérer le programme de relocalisation, ils nous ont dit qu'ils étaient satisfaits avec cette garantie.

4295 On a déposé en fidéicommis auprès de maître Paul Hallé un point cinq million de dollars (1,5 M\$), ce qui permettrait aussi, si jamais un citoyen où est-ce qu'on n'avait pas complété la relocalisation, pourrait faire ça.

Et je vous rappelle encore une fois, monsieur le Président, que la force de notre bilan nous permet très bien de compléter cette relocalisation-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4300 OK.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4305 Une question! Le coût total de ce qui resterait à faire serait de combien, par rapport au montant que vous avez déposé en fidéicommis?



**PAR M. BRYAN COATES:**

4310 Je vous dirais que la plupart des montants qui nous restent, les sommes importantes qui nous restent dans le programme de relocalisation qui est de cent trois millions de dollars (103 M\$) canadiens, si ma mémoire est fidèle est des institutions. L'école, le CPE, le CHSLD, l'éducation aux adultes, l'auditorium.

4315 Mais je vous dirais que pour les maisons, toute l'infrastructure a déjà été complétée. Il nous reste cet été de faire le pavé, etc.

Je vous dirais qu'on a probablement un autre quarante millions de dollars (40 M\$) à dépenser.

4320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4325 Du côté du MRNF, monsieur Marcoux, vous disiez tantôt que vous avez été impliqué dans la relocalisation. Est-ce que ce genre d'entente là, à votre connaissance, peut exister dans d'autres places?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

4330 Je laisserais monsieur Bouchard répondre à cette question-là.

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

4335 Dans les cas de relocalisation de villes importantes, comme je mentionnais un peu cet après-midi par rapport à Asbestos et Thetford Mines, il y avait pas eu de ce type d'entente là, à l'effet que l'argent était déposé, réservé. C'était des ententes de gré à gré entre les entreprises minières de ce moment-là et les résidents.

4340 Comme ça se passe ici, il y avait pas eu de ce type d'entente là dans ces deux (2) dossiers-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a rien qui prévoit dans la loi?

4345 **PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4350

OK. Monsieur Sylvain, vous avez une complémentaire?

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4355

Bien moi, je trouve qu'on protège pas beaucoup les citoyens qui ont été relocalisés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4360

Non, non. Ça, vous le direz dans la deuxième partie.

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4365

OK. Je sais pas, est-ce qu'on pourrait exiger d'Osisko qu'il termine ce qu'il a commencé, OK, et qu'il attende la décision ministérielle avant de poursuivre ou pas la relocalisation?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4370

On a répondu en partie.

Est-ce que du côté du ministère, il existe une loi qui pourrait obliger Osisko à terminer ce qu'il a entrepris?

Du côté du MRNF, bien là, je passe toujours par monsieur Marcoux, mais monsieur Bouchard!

4375

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

4380

Non, au niveau de la loi, il y a pas de loi qui régit ça, puisque ce sont des transactions entre particuliers.

À ce moment-là, on n'a pas à interdire ce type de transactions là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4385

Si je comprends bien, vous dites qu'on peut pas les empêcher de s'entendre pour acheter et vendre une propriété, c'est ça?

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

4390

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça la réponse.

4395

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

Je comprends pas très bien le lien avec la question que je viens de poser, là. Peut-être que j'ai perdu un bout, là.

4400

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez posé la question, est-ce qu'on peut obliger Osisko à finir ce qu'il a entrepris.

4405

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4410

La réponse qu'on a eue, c'est que c'est des ententes de gré à gré.

Ce que j'ai compris, il n'y a rien dans la loi qui pourrait obliger Osisko à se rendre jusqu'au bout.

4415

Par contre, ce qu'on a compris tantôt, Osisko a pris des engagements et a déposé un certain montant en fiducie.

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

4420

Un point cinq million (1,5 M\$). Il en manque quarante-trois (43 M\$).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4425

Ça, c'est des éléments de réponses qui vont pouvoir vous servir en deuxième partie.

**PAR M. YVES SYLVAIN:**

Oui, je vais les employer, c'est sûr.

4430

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau!

4435

**ALAIN CLOUTIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc j'inviterais monsieur Alain Cloutier!

4440

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

Bonjour monsieur.

4445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

4450

Je sais pas si, en tout cas, les questions ont été posées antérieurement, j'en ai manqué un bout.

4455

Je me demandais, il y avait une question au niveau des élévations des terrains. Moi, de chez nous actuellement, ce que je vois de ma chambre, de par la fenêtre, c'est le pignon de l'église. Pour vous donner une situation d'où ce que je suis, parce que Malartic, c'est comme, moi, je l'appelle la vallée de Malartic, elle est vraiment basse. Anciennement, on se faisait dire qu'on était dans un trou.

4460

Là, plus que vous montez vers le nord, même pas à un kilomètre (1 km) d'ici, c'est que vous montez sur des plateaux. C'est pour ça que je vous dis, à la fenêtre de ma chambre, j'ai le pignon de l'église, je parle du clocher. Ça vous donne une idée de la hauteur.

4465

Alors de chez nous, donc, je vois tout le projet qui s'en vient. Et je me demandais, ils ont parlé du mur de quinze mètres (15 m) de haut, ma maison mesure neuf mètres (9 m), c'est deux (2) étages, et un mur de quinze mètres (15 m) qui va être en bas dans la vallée.

4470

Mais le parc à résidus miniers qu'il y en a en arrière est plus haut que la ville actuellement. Celui qu'il y a actuellement, il est plus haut que la ville, plus haut que les arbres.

Ils ont parlé, si j'ai bien vu la projection qui se passait, c'est qu'il y aurait un autre parc à résidus miniers par-dessus le parc qu'il y a là actuellement.

4475

Est-ce qu'on peut avoir des chiffres en fait de hauteur de tout ça? Parce que moi, ce que je vois apparaître, c'est qu'il va apparaître une montagne au sud de la ville.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4480 Donc pourriez-vous nous donner la hauteur? Puis avez-vous en même temps, je pense que vous avez un photomontage aussi peut-être, on pourrait le projeter?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4485 Pendant qu'on donne les chiffres, monsieur le Président, c'est dans les mesures d'atténuation au niveau de l'aspect visuel. Donc le mur vert en était un.

4490 La revégétation en continu en est un autre, justement parce que selon des angles dans la ville, selon certaines hauteurs dans la ville, il y a des gens que l'aspect du mur vert, bien, ça cachera pas.

Donc l'aspect mur vert venait des gens au niveau, du niveau 0, du niveau de l'église. Et c'est pour ça que nous avons intégré ce mur vert là.

4495 Et la seconde mesure d'atténuation qui était la revégétation servait justement pour les gens qui étaient un peu plus éloignés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

4500

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

4505 Alors monsieur le Président, monsieur le Commissaire, vous demandiez si on avait des photos simulations de cette situation-là, on va les emmener à l'écran.

Mais pour vous situer la hauteur maximale de la halde à stériles en fait, par rapport au niveau du sol environnant, on a une différence de hauteur de quatre-vingt-cinq mètres (85 m). C'est l'élévation qu'on peut donner.

4510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

Puis là, vous avez un photomontage qu'on peut visualiser, c'est ça?

4515

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

Oui.

4520 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Vous pouvez nous la commenter? Excusez-moi!

Ça, c'est une photo de la page 37 de quel document qui a été déposé?

4525

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

En fait, j'en profiterais aussi pour peut-être amener une petite précision par rapport à la séance de cet après-midi!

4530

On vous a mentionné un acétate à la page 55, en fait c'est des acétates qui ne font pas partie de la présentation qui a été déposée à la Commission mais qui sont disponibles sur demande.

4535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Que vous allez pouvoir déposer?

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

4540

Oui, absolument.

Donc ici, c'est la vue...

4545 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce document-là, c'est?

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

4550

C'est toujours des acétates qui sont en support à la présentation générale qu'on pourra déposer également.

4555

En fait toutes les photos simulations qu'on retrouve dans l'étude d'impact qui sont dans le document, c'est celles-ci qu'on montre avec des ajustements et elles pourront être déposées à la Commission.

Donc ici, c'est la vue qu'on a de la 117 au nord à la limite de Malartic et de Rivière-Héva, donc une vue vers le sud.

4560

C'est la situation actuelle.

Maintenant, vous avez la vue projetée.

4565 L'acétate va venir, ce sera pas long! On a un petit problème de la présentation.

4570 Donc vous voyez ici l'insertion de la portion ouest en fait de la halde à stériles pour laquelle la revégétalisation a été terminée. Donc ça, c'est la vue, la différence entre la situation actuelle et la situation projetée dans le secteur au nord de la municipalité de Malartic, à la limite avec le territoire de Rivière-Héva.

Donc est-ce que ça vous va?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4575 Oui. Monsieur Cloutier, une deuxième question!

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

4580 Merci. Bien, quatre-vingt-cinq mètres (85 m), c'est parce que j'ai pas compris à partir de quel plateau qu'il parle, là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4585 À partir du niveau du sol de la ville.

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

4590 En fait pour précision, monsieur le Président, c'est le niveau du sol environnant le secteur de la halde à stériles.

4595 Pour vous donner une autre référence! À l'intérieur de la ville de Malartic, on parle d'une élévation de trois cent vingt mètres (320 m), là, et on aurait une différence d'une centaine de mètres de hauteur à ce moment-là par rapport au niveau centre-ville comme tel. Parce que c'est variable sur le territoire.

Mais à côté de la halde à stériles comme telle...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4600 Au sud, c'est plus bas?

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

4605            Au sud, non, c'est-à-dire qu'au sud, on remonte un petit peu. C'est à l'intérieur de la ville qu'on a une petite dépression, voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610            OK.

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

4615            Oui, OK. Est-ce que je peux me permettre un préambule, vu que j'avais pas fait de préambule tantôt?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4620            Disons que j'aimerais mieux une question.

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

                 Une question, OK.

4625            **PAR LE PRÉSIDENT:**

                 Parce que le préambule amène une opinion. On n'est pas ici pour les opinions.

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

4630            Non, pas une opinion. Le préambule amène mon savoir, si vous voulez, à ce niveau-là, qui est pas universitaire, mais d'un autre ordre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4635            Allez-y, mais brièvement, et si je vois que c'est une opinion, je vais être obligé de vous interrompre.

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

4640            OK. Je suis un passionné du vent, ça fait dix-neuf (19) ans que je fais...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4645            C'est "border line", là!



**PAR ALAIN CLOUTIER:**

Non, c'est parce que ça fait dix-neuf (19) ans que je fais du cerf-volant à travers tout le Québec sur les lacs l'été, les lacs l'hiver. On en a fait sur la slam en arrière.

4650

J'ai appris à manipuler le vent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4655

Et votre question?

**PAR ALAIN CLOUTIER:**

4660

La question est: Est-ce qu'il y a une étude de faite à savoir qu'est-ce qui se passe avec des vents qui rentrent face à une montagne qui était pas là avant, ensuite qui est suivie d'un trou et ensuite qui est suivie d'un mur de quinze mètres (15 m)?

4665

Qu'est-ce qui peut se passer météorologiquement, je parle au niveau des accumulations de neige l'hiver?

Puis on parle des vents, pas nécessairement juste des vents sud, là, parce que le vent nord, quand il rentre dans un mur d'arbres, il arrête, puis il crée d'autres perturbations. Le système météorologique, c'est complexe, là.

4670

Mais c'est cette question-là qui me tracasse à ce niveau-là.

Qu'est-ce que ça peut changer sur l'environnement, des turbulences l'été, en ville, des accumulations de neige?

4675

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc avez-vous mesuré l'impact...

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4680

Non monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4685

Sur les poussières, vous l'avez?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui, sur les poussières, nous avons l'étude qui a été déposée.

4690

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais sur la neige, les précipitations, etc.?

4695

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous avons l'étude au niveau des précipitations et évaporations. Mais le fait de la turbulence ou de l'accumulation de neige et tout ça, nous n'avons pas ça, monsieur le Président.

4700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4705

Peut-être au niveau du ministère de l'Environnement, on aurait une réponse à l'impact aérodynamique, si on peut dire, finalement, du projet, par rapport aux vents dans le secteur?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

4710

Monsieur le Commissaire, je pense qu'on n'aurait pas cette information-là.

C'est sûr que la modélisation de la dispersion atmosphérique tient compte de toutes les données météo qui existent présentement.

4715

On a regardé les impacts qu'il pouvait y avoir entre l'accumulation de résidus, les poussières dans la halde de stériles et tout ça et la municipalité, mais la résultante des vents alentour, je pense pas que ça a été considéré.

4720

On regarde vraiment plus au point de vue santé, les poussières, ces choses-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur.

4725

Regardez, on va prendre une pause de dix (10) minutes et on vous revient exactement à dix heures vingt minutes (10 h 20)! Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

4730

**REPRISE DE LA SÉANCE  
FERNAND MAINVILLE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4735

Si vous voulez, on va reprendre l'audience.

J'inviterais monsieur Fernand Mainville.

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4740

Bonsoir monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4745

Bonsoir monsieur Mainville.

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4750

Fernand Mainville, résident secteur sud.

Moi, c'est pour l'église. Personne a parlé de l'église. C'est de savoir si Osisko va mandater des experts pour vérifier la structure de l'église.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4755

OK. Est-ce que vous avez des informations à ce sujet?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4760

Non monsieur le Président. Et c'est pas quelque chose qui est regardé de notre côté, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4765

OK. Vous, qu'est-ce qui vous préoccupe par rapport à l'église?

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4770

Bien, pendant le dynamitage, le clocher, il est avancé, OK. Tu le regarderas demain, tu vas voir.

Là, mon autre question, par rapport...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4775 Non, attendez! Si je comprends bien votre préoccupation, c'est la vibration, parce que l'église est à côté?

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4780 Ah oui, mais qu'ils "blastent", dynamitent, moi, j'ai travaillé en dessous de la terre, ça fesse!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4785 Puis d'après vous, quand ils vont dynamiter, le clocher, c'est assez pour faire vibrer la cloche?

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4790 Ah oui, ah oui. Moi, je reste sur la rue Centrale, puis ils ont "blasté" l'autre jour, puis on l'a senti chez nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4795 Du côté du promoteur, est-ce que vous pouvez nous parler des vibrations, du degré de vibration qu'on pourrait ressentir ici?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4800 On pourrait faire venir notre expert de l'étude de vibration, si vous voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4805 Donc dans le fond, il s'agit de voir, parce que vous avez une question tout à fait pertinente, vous avez observé des vibrations assez pour faire sonner la cloche. C'est assez important peut-être pour modifier la structure.

Donc est-ce que vous êtes capable de répondre sur ces aspects-là?

4810 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Donc monsieur le Président, j'ai mentionné d'entrée de jeu qu'on n'a pas regardé l'église, parce que c'est pas quelque chose qui nous était venu de la part de la communauté, principalement parce qu'il y a aucune galerie en dessous de l'église.

4815

Mais c'est quand même, on va intégrer un suivi de solages ou de structures pour des maisons sur un territoire. C'est une recommandation dans l'étude pour les vibrations pour inventorier, si jamais certaines maisons avaient déjà une fissure, on va pouvoir suivre ça au fur et à mesure.

4820

Je vais laisser la parole à monsieur Francis Trépanier pour la suite.

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉR:**

4825

C'est ce que j'allais mentionner pour le suivi.

Puis ce que je peux rajouter, bien, c'est au niveau de la Directive 019. Bien, le critère prend également en considération toutes les structures, puis avec le suivi, ça nous permet de s'assurer de l'intégrité de toutes les structures.

4830

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On en a parlé amplement de la Directive 019, mais j'aimerais ça que vous me parliez un peu plus, c'est quoi exactement le suivi directement ici en face de l'église?

4835

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉR:**

Ce qui est prévu entre autres, c'est sur un certain rayon des bâtiments les plus proches, il va y avoir une inspection de toutes les structures pour prendre en note les dommages existants.

4840

Et en plus, durant les opérations, en plus du suivi des vibrations, il va y avoir un suivi de certaines structures témoins, des endroits qui vont être déterminés, évidemment peut-être les plus susceptibles, là, mais il va y avoir des endroits témoins où on va faire un suivi pour s'assurer de l'intégrité de ces structures-là.

4845

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

4850

**PAR LE COMMISSAIRE:**

La question que je me posais, d'après vous, le type d'énergie qui va être transmis dans le sol, est-ce que ça peut faire osciller le clocher de l'église?

4855 **PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:**

Ce serait quelque chose à vérifier, mais en principe, c'est des choses qui sont faites en milieu urbain de façon quotidienne à travers le monde, et habituellement, il y a pas de problème, surtout avec les niveaux de vibration qu'on va respecter au niveau de la Directive 019.

4860

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ce serait quelque chose, qui, le cas échéant, vous pourriez instrumenter pour vérifier la réponse?

4865

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:**

Effectivement, c'est quelque chose qui peut être facilement fait.

4870

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mainville, votre deuxième question!

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4875

Va-t-il y avoir un suivi pendant l'exécution de la fosse? Après mettons deux-trois cents (200-300) dynamitages, je sais pas s'ils vont vérifier s'il y aurait pas quelque chose qui s'est produit sur le clocher ou sur la structure de l'église?

4880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Si je comprends bien, ils vont le faire avant.

**PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

4885

Ah oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4890

Parce que vous avez un programme de suivi, est-ce que c'est ça, monsieur?

**PAR M. FRANCIS TRÉPANIÉ:**

Oui, c'est ça, ça va être fait avant et pendant évidemment.

4895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça répond?

4900 **PAR M. FERNAND MAINVILLE:**

Oui, parce que l'église, c'est tout de la pierre, ça, c'est tout embouveté.

Je vous remercie beaucoup.

4905

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

4910

---

**SIMON LAQUERRE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4915

J'inviterais monsieur Simon Laquerre.

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

4920

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

4925

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

4930 Ma question est au sujet du bilan carboneutre qui a été calculé pour le projet. Je me demande comment on a calculé tout ce bilan-là, quelles sont les sources émettrices finalement de dioxyde de carbone, puis quelles sont les sources qui vont les absorber?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc monsieur David, comment vous avez calculé un bilan neutre?

4935

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Donc nous avons mentionné que nous allons tendre vers un bilan neutre, donc c'est notre objectif d'aller vers un bilan neutre.

4940

Les sources émettrices sont principalement tous les camions et les véhicules qui sont mus par du diesel.

4945

Dès le départ, lorsqu'on s'est donné cet objectif en groupe de tendre vers un bilan de carbone neutre, c'est à ce moment-là qu'on a décidé d'acheter des pelles électriques au lieu d'y aller avec des pelles fonctionnant au diesel.

4950

Donc on a pris des démarches au niveau des achats d'équipements, et c'est pas terminé; ça va se poursuivre. C'est un projet qui est vivant, monsieur le Président. C'est un projet qui intègre dans son plan de restauration le reboisement au lieu de faire une revégétation par des herbes, ce qui est souvent le cas en Abitibi.

4955

Notre résidu va permettre, notre halde à stériles et le fait d'y aller avec ce type de réhabilitation en continu va nous permettre de reboiser. Donc ce sera également des pièges de carbone.

4960

Et un des éléments qui s'ajoute à tout ça, et c'est pas une finalité, ce projet-là, donc nous sommes bien avant les opérations et on a déjà mis des choses en place et ça va se poursuivre. Nous avons, ce qui a été mentionné lors de la présentation générale, ajouté neuf cents hectares (900 ha) de forêts qui seront mises, et ces neuf cents hectares (900 ha) là, il est clair pour nous que c'est principalement mis pour en faire des pièges de carbone.

4965

Et les neuf cents hectares (900 ha) seront situés dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Et ce projet sera fait avec les gens de la MRC.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4970

Si je comprends bien, là, vous avez calculé les sources émettrices de CO<sub>2</sub>. Une de ces sources-là, c'était les camions, les véhicules.

Vous tendez à les réduire en prenant de la machinerie électrique. Est-ce que vous avez d'autres détails, on va commencer par les sources, et après ça je reviendrai!

4975

Est-ce que vous avez un document qui décrit la méthode que vous avez utilisée pour en arriver à ce constat?



**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

4980 Donc nous avons, comme je mentionnais, monsieur le Président, nous avons identifié des sources, principalement, la source principale est vraiment nos camions, nos véhicules.

On a regardé pour faire de l'acquisition ou faire notre magasinage du côté des camions électriques, mais ils ne sont pas faits dans une dimension qui respectait notre critère, nous avons besoin des deux cent vingt-sept tonnes (227 t), donc ça n'existait pas.

4985

Donc principalement, la source, ce sont ces véhicules.

Et la raison pour laquelle on consomme peut-être un peu plus d'énergie que certains ont pu penser, donc le quatre-vingt-cinq mégawatts (85 MW), donc on s'est dit, maximisons l'utilisation de l'électricité au lieu de prendre les énergies fossiles.

4990

Et c'est ce concept de base là. Donc à chiffre pour chiffre, monsieur le Président, ce soir, non, nous ne sommes pas à zéro, mais c'est un projet qui va dans sa continuité. C'est pour ça qu'on indique, on s'est jamais caché, on l'a toujours présenté comme ça, c'est vers un bilan de carbone neutre, et plus le projet va avancer, et l'objectif, c'est d'atteindre ce chiffre lorsqu'on va être en opération.

4995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5000 Donc c'est un objectif. Le document qui est là, c'est un document que vous projetez, est-ce qu'il est déposé lui aussi?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5005 On peut le déposer, ce sont des acétates aide-mémoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

5010

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Je pense que ça résume bien le programme.

5015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça résume bien vos propos, c'est pour ça que j'aimerais ça qu'ils soient déposés.

Maintenant, le neuf cents hectares (900 ha), il a été déterminé comment et il est où?

5020 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Vous savez, la première chose qu'on a faite, lorsqu'on a cogité ce plan-là, c'était de quelle manière qu'on pourrait faire bénéficier des pièges de carbone dans la Vallée-de-l'Or!

5025 Parce qu'on aurait très bien pu pas se casser la tête, donner un mandat à une firme, carbone zéro, et payer pour des crédits de carbone, payer à ce que ces arbres-là soient plantés en Indonésie, en Afrique, un peu n'importe où.

5030 On a dit non, on va, un, faire travailler des gens de la région; donc les gens de la MRC sont habilités pour faire des projets de restauration, de reboisement.

5035 Deux, on a déterminé neuf cents hectares (900 ha), parce que c'est pas évident de faire de la plantation, on aurait voulu les faire sur les terres de la Couronne, mais c'est pas dans le système. Donc on a parlé de cette problématique-là aux gens du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, est-ce que, dans l'avenir, on pourra faire des plantations sur des terres de la Couronne, peut-être. Mais le plus facile pour nous, ce qu'on a trouvé, c'était d'évoluer et de faire ces travaux-là sur des lots intramunicipaux.

5040 Les lots intramunicipaux, ce sont des lots sur le territoire de la MRC. Donc c'est beaucoup plus facile, donc c'est des gens, des lots privés. Les gens vont pouvoir s'inscrire, c'est-à-dire moi, j'ai à faire du reboisement, et le programme va être géré avec les gens de la MRC.

5045 Nous, on va fournir les arbres, on va fournir les sommes, et ce programme-là est déjà, fait partie de notre quarante-cinq millions (45 M\$), du "pool" de quarante-cinq millions (45 M\$), pour le neuf cents hectares (900 ha).

Donc s'il y a des hectares supplémentaires, bien, ce sera des sommes qui seront ajoutées.

5050 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites le quarante-cinq millions (45 M\$), c'est le fonds de fermeture complet?

5055 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Exactement. Mais ce sera fait, ça se fera en continu. Donc dès le début de l'opération, on envisage faire cent hectares (100 ha) par année, et selon le rythme que les gens vont nous signaler leur intention et selon leur rythme qu'on pourra faire les travaux sylvicoles sur le terrain. C'est ça le programme.

5060

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

5065 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ça serait possible d'avoir peut-être juste une petite grille de calculs pour savoir où vous en êtes actuellement dans votre estimation de votre performance et votre objectif naturellement?

5070

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Nous avons justement une entreprise, un mandat qui a été donné, qui nous suit, et on chemine avec eux.

5075

Parce qu'au niveau du crédit de carbone, il y a un aspect légal à tout ça, donc on veut s'assurer que les crédits nous reviennent. Et les chiffres pourront être fournis, mais ce serait difficilement faisable pour demain. Donc ça pourrait suivre son cours dans la semaine prochaine.

5080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

Monsieur Laquerre, une autre question!

5085

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Excusez-moi! Peut-être voir la MRC, qu'est-ce qu'elle pense donc de ce projet-là?

5090 **PAR M. MARIO SYLVAIN:**

Oui, en effet il y a eu des approches avec le Service de la foresterie de la MRC pour, bon, négocier des ententes pour un service un peu pour la plantation.

5095

J'aimerais juste une précision. Les fameux lots intramunicipaux, ce sont des terres publiques qui sont à l'intérieur des limites municipales et qui sont près souvent des municipalités, qui ont jamais été développés parce qu'ils étaient pas inclus dans des contrats d'approvisionnement forestier avec les grosses compagnies forestières.

5100

Donc c'est des lots de proximité pour les gens, qui étaient pas mis en valeur. Nous, on en a hérité avec des ententes avec le ministère des Ressources naturelles et de la Forêt. Donc après, ce qu'il y a eu, c'est une mise en valeur.

On fait une gestion, nous, de ces lots intramunicipaux là, mais il faut pas oublier que c'est quand même, à la base, des terres publiques sous la gestion de la MRC.

5105

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

5110

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

Monsieur Laquerre, votre deuxième question?

5115

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

Oui. Serait-il possible d'avoir un ordre de grandeur de la machinerie qui va être utilisée sur le chantier de construction, la dimension des camions, des pelles, pour avoir un ordre de grandeur?

5120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur David.

5125

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

On pourrait déposer les fiches techniques. J'ai un flash comme ça, on pourrait peut-être, les fiches techniques des camions, on pourrait peut-être les déposer. C'est des deux cent vingt-sept tonnes (227 t).

5130

Si on va sur le site Internet de Hewitt, on peut les trouver. Mais on pourrait les déposer, monsieur le Président.

5135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, ça va!

**PAR M. SIMON LAQUERRE:**

5140

Une petite question complémentaire toute petite! C'est quoi le pourcentage de machinerie qui va être électrique versus au carburant?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5145

Est-ce que vous l'avez déterminé?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5150

L'ensemble des pelles, pour les grandes pelles à grand godet, ce sont des pelles électriques.

Et comme je mentionnais, au niveau des camions, c'était pas disponible.

5155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Les camions, on va avoir le nombre aussi de la machinerie.

Les pelles, c'est des grandes pelles, j'imagine, avec la capacité?

5160

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Vingt-huit verges cubes (28 vg<sup>3</sup>), je crois, pour les pelles. J'y vais de mémoire.

5165

Au niveau du nombre d'équipements et la dimension des équipements, c'est la question QC33 qui a été répondue.

Donc on avait fourni la liste des équipements miniers et le calendrier d'achat. Donc vous avez la séquence de calendrier pour l'achat de ces équipements-là.

5170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Merci monsieur Laquerre.

5175

---

**SERGIO BUSCEMI**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5180

Maintenant, monsieur Sergio Buscemi.

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

5185

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

5190

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

Moi, je reviens encore avec l'effet des ondes, reliées au dynamitage, mais c'est de l'autre côté de la ville, où c'est qu'il va y avoir des foreuses de huit pouces (8 po) avec des bancs de dix mètres (10 m), celles qui sont dirigées vers le lac.

5195

Est-ce qu'on est capable d'arriver puis d'avoir des études comparatives sur l'impact qu'il y aura sur le lac Fournière?

5200

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, il y a deux (2) questions là-dedans.

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

5205

Non, savoir ou peut-être l'impact du dynamitage fort sur le lac Fournière et éventuellement aussi sur ceux qui vont aller pêcher à la glace durant l'hiver.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5210

OK, parfait.

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

5215

Le poisson puis le monde.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pouvez-vous nous entretenir sur l'impact du lac Fournière?

5220

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Ça a été regardé. Il existe des documents, il existe un document du gouvernement fédéral et je laisserais monsieur Fournier répondre à cette question, monsieur le Président.

5225

**PAR M. BERNARD FOURNIER:**

Oui monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Subséquemment au dépôt de l'étude d'impact, il y a eu une analyse de réalisée concernant la littérature qui existait sur les

5230 impacts possibles résultant des vibrations sur des sautages, sur la faune ichthyenne, les poissons en fait.

Et pour le lac Fournière, en fait ça a été regardé par un biologiste chez nous, on pourra déposer la lettre, la conclusion de l'avis du biologiste, c'est qu'il y aura pas d'impact appréhendé sur le lac Fournière résultant du dynamitage, du fait de l'éloignement.

Le lac Fournière est quand même à trois kilomètres (3 km) de la portion sud de la fosse d'exploitation. Et ça, tout ça est basé sur une publication fédérale de Pêches et Océans Canada où tout est bien documenté sur les impacts potentiels en fonction des charges et des distances d'éloignement résultant de travaux de dynamitage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

Ça répond très bien, merci.

Peut-être une deuxième question! Pourquoi le gouvernement accepte-t-il la présentation d'un projet partiel? Pourquoi ne pas attendre d'avoir tous les résultats des forages d'exploration terminés avant d'émettre un permis?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez parler des forages, j'ai mal compris la fin!

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

Oui, c'est parce qu'il y a des forages dans le coin de la Barnat, on sait qu'il y a de l'or dans le coin de la Barnat, tout le monde le sait depuis peut-être quarante (40) ou cinquante (50) ans.

On nous présente un projet aussi qui a une fosse qui va chercher seulement une partie, mais c'est pareil comme emprunter un petit peu pour une maison, puis dire, je vais faire le toit plus tard!

C'est sûr qu'à un moment donné, ça va monter plus haut que quatre-vingt-cinq mètres (85 m), le tas, puis c'est sûr qu'éventuellement, ça va être exploité.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, on rentre dans des considérants.

5275 Mais là, votre question est claire. On y a déjà répondu, je vais demander brièvement au ministère du Développement durable de juste répéter l'application de la procédure.

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

5280 Monsieur le Président, présentement, le projet qui est devant nous, c'est ce dont on parle, cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour d'extraction, cinquante-cinq mille tonnes (55 000 t) par jour de traitement de minerai avec ce qu'il y a là.

5285 S'il y a des nouveaux projets qui s'ajoutent ou une modification au projet sous étude, il va falloir qu'on regarde quelle procédure qui peut s'appliquer.

Mais ce qui est important de dire, quelle que soit la procédure, on regarde les impacts sur l'environnement.

5290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une question aussi qu'on a débattue. Je vous inviterais à relire les transcriptions de cet après-midi où on a traité du sujet.

5295 **PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

Malheureusement, je travaillais. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5300 Mais quand même, l'information est disponible.

**PAR M. SERGIO BUSCEMI:**

5305 Merci beaucoup.

---

**GUY LECLERC**

5310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Guy Leclerc.



Bonsoir.

5315

**PAR M. GUY LECLERC:**

Bonsoir monsieur le Président. Guy Leclerc, Québec solidaire. Je reviens, ça a déjà été discuté, mais je sais pas pourquoi, il me semble que je comprends moins vite qu'avant!

5320

Au niveau de l'économie, ma question sans préambule, je vais avoir des "postambules" peut-être, quel est l'impact économique pour le Québec, la région et Malartic?

5325

Plus précisément les réponses que j'aimerais avoir à cette question-là, quels sont les revenus globaux d'Osisko, quelles sont les dépenses d'opération totales, quels sont les profits?

J'en avais une autre réponse que je voulais avoir, combien on paie l'or qu'on prélève, mais j'ai compris tout à l'heure, malheureusement, qu'on la paie pas.

5330

Et quel est le niveau de contribution des gouvernements en subventions, crédits d'impôt, taxes à l'exploration et à l'exploitation?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5335

Vous savez qu'on a répondu à plusieurs de ces questions.

**PAR M. GUY LECLERC:**

Oui, mais c'est la précision et c'est la clarté qui me manque, là.

5340

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc du côté de monsieur David, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire le revenu, les dépenses, la contribution des gouvernements?

5345

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

J'aimerais faire intervenir nos experts en chiffres, donc les gens, premièrement peut-être monsieur Daniel Denis de Secor qui a fait l'étude impact économique des retombées économiques du projet.

5350

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

5355

**PAR M. DANIEL DENIS:**

Bonsoir monsieur le Président. Moi, je vais vous parler des dépenses et des retombées.

5360 Pour ce qui est des revenus de la corporation et puis les bénéfiques, je présume que ça va être le deuxième intervenant.

5365 Vous avez ici les dépenses globales, c'est en dollars US, donc c'est pour ça qu'on parle parfois de trois milliards (3 G\$) comme projet. Ici, pour être compatible avec l'ensemble de l'information financière qui circule chez les investisseurs, les tableaux ici sont en dollars US.

5370 Donc on voit un projet de deux point six milliards (2,6 G\$), vous voyez pour les quatre (4) grandes phases. On parle d'une phase d'exploration qui a été dans les dernières années, les deux (2) dernières années, qui est en continu aussi.

La phase de construction qui est un peu plus courte mais très intense.

5375 Ensuite, la phase de dix (10) ans d'exploitation et la restauration en continu, vous le voyez par le petit filet, puis ensuite la restauration finale.

Donc dans le deux point six milliards (2,6 G\$), vous avez la décomposition ici selon les quatre (4) phases. Donc ça, c'est la dépense ou les investissements.

5380 Et vous voyez pour l'instant, c'est à peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de ces dépenses-là qui vont être réalisées au Québec. Dans le fond, ce qui sort du Québec, c'est essentiellement quelques gros équipements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5385 Vous vous adressez à moi s'il vous plaît.

**PAR M. DANIEL DENIS:**

5390 Oui, pardon, excusez-moi.

Quelques gros équipements comme le broyeur ou les camions qu'on parlait tantôt qui sont pas nécessairement fabriqués au Québec.

5395 Maintenant, si on regarde en termes de retombées, la page suivante, on estime, sur l'ensemble du projet, que les retombées annuelles sont de l'ordre de cent dix millions de dollars (110 M\$) sur le Québec, cent dix millions de dollars (110 M\$) par année, à chaque année, pour une création d'emplois directement chez Osisko et chez ses fournisseurs québécois, de mille

(1000) par année. Ça varie de plus ou moins cinquante (50) à certaines années en fonction des phases qui sont en opération pour les années en question.

5400

Et on voit aussi le pourcentage estimé pour la région, évidemment pour des travaux qui est l'exploitation, on se rapproche à ce moment-là du travail qui se fait au jour le jour sur une base continue. Ça va être des emplois surtout à Malartic, région périphérique, mais pour les fins d'exercice à cette étape-ci, compte tenu de l'information, on n'a pas décomposé, puis il y a des règles d'embauche ensuite.

5405

Mais pour la région immédiate qui va être un grand bénéficiaire de la phase 1, on l'a vu pour l'exploration, 3 pour l'exploitation et 4 pour la restauration, mais globalement, c'est soixante-dix-sept pour cent (77 %) du mille (1000) emplois par année qui seraient dans la région.

5410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien. Cette présentation-là, vous allez aussi la déposer. Ça fait partie de l'étude qu'on a discuté hier?

5415

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Ça a été déposé, monsieur le Président.

5420

**PAR LE PRÉSIDENT:**

L'étude aussi hier?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5425

L'étude a pas été déposée, par contre les copies vont suivre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5430

OK.

**PAR M. GUY LECLERC:**

5435

Là, c'est juste parce que là, j'ai comme des retombées où dans les retombées, on met beaucoup de choses, ça devient difficile à circonscrire.

Ce que j'aimerais savoir, ce qui me manque, c'est les profits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5440

On avait un deuxième, j'imagine que la deuxième personne avait certains chiffres?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5445

Oui, monsieur Bryan Coates, chef financier chez nous, qui est notre grand argentier, monsieur le Président.

**PAR M. BRYAN COATES:**

5450

Monsieur le Président, vous nous avez demandé les revenus, je crois?

**PAR M. GUY LECLERC:**

5455

Les revenus et les profits.

**PAR M. BRYAN COATES:**

5460

OK. Basés sur un prix de l'or de sept cent soixante-quinze dollars (775 \$) US, nos revenus vont être de, nos ventes vont être de quatre point trois milliards de dollars (4,3 G\$).

On aura un bénéfice avant impôt et intérêt, c'est un chiffre, de un point six milliard de dollars (1,6 G\$).

5465

On anticipe payer au-delà de quatre cents (400 M\$), entre quatre cents (400 M\$) et cinq cents millions de dollars (500 M\$) d'impôt, de droits miniers.

On n'a pas calculé dans le modèle l'intérêt, parce que c'est un modèle juste sur le projet.

5470

On a calculé la valeur présente des flux monétaires qui est souvent quelque chose, monsieur le Président, qu'on utilise au point de vue finances. On investit de l'argent et après ça, on récolte les flux monétaires de l'investissement.

5475

Dans l'or, on utilise, on a utilisé pour notre étude un taux de valeur présente d'escompte de cinq pour cent (5 %), puis ça nous donne une valeur du gisement ou des flux monétaires de huit cent dix-huit millions de dollars (818 M\$), sur une période de presque quinze (15) ans.

**PAR M. GUY LECLERC:**

5480

Il manque juste le volet...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Contributions gouvernementales?

5485 **PAR M. GUY LECLERC:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5490

Est-ce que vous avez reçu, obtenu des contributions gouvernementales?

**PAR M. BRYAN COATES:**

5495

Nous avons reçu, nous allons bénéficier, monsieur le Président, d'un programme incitatif à l'exploration au Québec qui est un programme de remboursement de droits miniers par anticipation ainsi que crédit à l'exploration qui équivaut environ à quarante-deux pour cent (42 %) des dépenses d'exploration.

5500

Nous avons obtenu aucune autre assistance gouvernementale pour le projet, incluant les institutions qu'on construit, ça, on a eu aucune aide à date.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5505

Le quarante-deux pour cent (42 %) de dépenses correspondait à combien?

**PAR M. BRYAN COATES:**

5510

Je vous dirais qu'on a environ fait soixante (60 M\$) à soixante-dix millions de dollars (70 M\$) de forages d'investissements; puis l'idée en arrière du gouvernement, c'est d'encourager l'exploration pour découvrir des gisements.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5515

OK. Monsieur Leclerc, une petite dernière?

**PAR M. GUY LECLERC:**

5520

Oui, juste une parenthèse. Ça tient pas compte dans vos calculs, dans la contribution du gouvernement, vous tenez pas compte des crédits d'impôt que les contribuables peuvent avoir lorsqu'ils investissent dans des REER ou dans toutes sortes de choses comme ça avec crédits d'impôt pour l'exploration, est-ce que ça tient compte de ces dépenses-là ou ces investissements-là?

**PAR M. BRYAN COATES:**

5525

Non, dans l'investissement qu'on a fait, je vous dis que c'est du projet d'aller d'avance, vous nous avez demandé combien d'argent, monsieur le Président, qu'on a bénéficié de crédits d'impôt ou tout ça, c'est la subvention que je vous parlais du quarante-deux pour cent (42 %) de nos dépenses.

5530

**PAR M. GUY LECLERC:**

5535

OK. Une petite parenthèse! Quand vous parlez de un point un milliard (1,1 G\$) d'impact fiscal, est-ce que c'est l'impôt que vous payez ou si vous comptez dans tout ça – ou s'il compte, parce que c'est à vous que je dois m'adresser – si Osisko compte aussi l'impôt que les travailleurs paient?

**PAR M. DANIEL DENIS:**

5540

Monsieur le Président, c'est l'ensemble des impôts payés. Donc les impôts, les données qui ont été données sur l'ensemble du cycle de vie du projet, ses droits miniers, impôt corporatif, toutes les taxes sur les masses salariales aussi des entreprises, parce que les entreprises paient aussi des impôts sur la masse salariale qu'elles versent à leurs employés, l'impôt sur le revenu.

5545

C'est l'ensemble, dans le fond, de la création de revenus que le projet va créer, la portion qui va aux deux (2) niveaux de gouvernement supérieurs, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5550

C'est bien.

**PAR M. GUY LECLERC:**

5555

OK. Donc c'est quasiment compté en double un petit peu, c'est une interprétation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5560

Non, il ne faut pas faire d'interprétation ce soir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

5565

Une petite question d'éclaircissement! Donc dans votre estimation des retombées, des revenus en impôt au gouvernement, est-ce que ça exclut ou non l'impôt payé par les employés?

**PAR M. DANIEL DENIS:**

Ça inclut l'impôt aussi sur le revenu des employés, tout à fait. Parce que ces employés-là, dans le fond, ont une masse salariale qui est évidemment versée dans le cadre du projet.

5570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Leclerc, merci beaucoup.

5575

---

**JACQUES SAUCIER**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5580

Monsieur Jacques Saucier.

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5585

Bonsoir messieurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

5590

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

J'ai une question qui traite de la santé des populations et aussi qui va avoir un lien avec deux (2) questions antérieures qui ont été répondues, mais qui étaient plus ou moins satisfaisantes à mon égard, et je dois faire un court préambule pour introduire ma question qui va être quand même assez courte.

5595

On sait que le promoteur a développé son expertise en Afrique, on sait que les dirigeants proviennent de Cambior, on sait qu'au Mali, il y a une mine qui s'appelle la mine Sadiola qui est une mine d'or à ciel ouvert et que Cambior qui a été achetée par lamgold qui possède trente-sept pour cent (37 %) des actions, opère encore cette mine-là qui est en opération depuis la fin des années quatre-vingt-dix.

5600

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5605

Et votre question?

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5610 Ma question, c'est: Est-ce que le promoteur peut nous parler des impacts humains de la mine Sadiola, de la mine d'or Sadiola au Mali, concernant la qualité de la santé des gens qui vivent là?

5615 Parce qu'on parlait des mines, je voudrais faire un lien avec la question des mines comparables. Dans les mines comparables, on a parlé d'Asbestos et qui est de l'amiante, puis on a parlé de mines de fer qui traitent pas, d'après moi, je pense pas qu'on traite de cyanure dans ces cas-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5620 Mais là, vous comprenez qu'on parle, qu'on est à Malartic, on parle d'un projet à Malartic.

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5625 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5630 Là, vous voulez obtenir de l'information d'une mine qui serait en Afrique?

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5635 C'est parce que la Santé publique, hier, la représentante de l'Agence de santé nous a dit que c'était rare, c'était difficile d'avoir des études épidémiologiques concernant les mines à ciel ouvert, et on sait qu'il y en a une en Afrique présentement, puis on sait qu'il y a des Canadiens...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5640 Donc dans le fond, la question, si j'essaie de bien comprendre ce que vous voulez, c'est de savoir si en Afrique, près de cette mine que vous mentionnez, il y aurait eu des études ou il y aurait eu des avis de la Santé concernant la poussière, concernant...

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5645 Oui, la santé des populations.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5650 ... la santé de la population.



**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

Comment ça se passe. Puis aussi, on a mis la main sur une étude française qui date de 2001, que j'ai déposée en arrière, sur les impacts sur la population.

5655

C'est pas une étude épidémiologique, c'est quand même une étude qui décrit les impacts sur la population.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5660

OK. Ça fait que je vais aller du côté du promoteur, puis ensuite, je vais demander à la Santé si on a de l'information à ce sujet.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5665

Monsieur le Président, nous avons étudié le projet Canadian Malartic, nous avons pas étudié le projet Sadiola.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5670

OK. Cette compagnie-là que monsieur parle, est-ce qu'elle est parente avec votre compagnie?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5675

Pas du tout parente avec Osisko, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5680

Du côté de la Santé, parce que dans le fond, on regarde aussi tout document à travers le monde qui pourrait nous donner des renseignements sur le projet comme tel, mais est-ce que du côté de la Santé, à votre connaissance, il existe ce genre d'étude?

**PAR Mme ANNIK LEFEBVRE:**

5685

Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord revenir sur les discussions qu'on a eues hier soir concernant les risques à la santé.

5690

La question avait été posée, c'était à ce moment-là en lien avec la présence de silice dans l'atmosphère, et c'est à ce moment-là que j'avais indiqué qu'il n'y avait pas beaucoup d'études présentement sur les populations qui habitent proche de gisements ou de carrières où il pourrait y avoir des poussières de silice.

5695 Je ne faisais pas mention de l'ensemble des contaminants qu'on pouvait trouver à proximité de gisements miniers. Donc je voulais apporter cette précision-là.

5700 Ce que je peux dire concernant la présence de mines à ciel ouvert, nous avons fait une vérification auprès de l'Institut national de santé publique, à savoir s'il y avait eu des revues de littérature faites sur ce genre de gisement là à travers le monde, et malheureusement, la réponse est non, on n'a pas ce genre de documentation là.

5705 C'est vrai qu'il existe des études qui ont été faites un peu partout dans le monde. Nous avons regardé quelques informations, mais je ne peux pas vous dire que nous avons fait une revue de littérature sur le sujet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Saucier, avez-vous une deuxième question?

5710 **PAR M. JACQUES SAUCIER:**

Oui. Ma deuxième question est d'un autre ordre. J'aimerais savoir quels sont les travaux en cours présentement sur le territoire de Malartic qui nécessitent du dynamitage?

5715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les travaux en cours?

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5720

Oui, qui nécessitent du dynamitage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5725

Par la compagnie Osisko.

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5730

Par la compagnie Osisko.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. Est-ce que vous avez des travaux en cours?

5735 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

Oui, nous avons effectué du dynamitage du côté, sur deux (2) projets, deux (2) projets connexes. Le premier, au niveau de la relocalisation, du dynamitage qui a eu lieu au printemps et l'été.

5740

Et dans le cadre du plan de fermeture, avec le ministère, nous devons procéder à l'extraction de roc dont nous avons obtenu un permis pour pouvoir se créer du matériel pour renforcer des digues, dans le cadre du plan de fermeture de la East Malartic.

5745

Donc il y a des travaux de dynamitage qui se font sur la carrière pour extraire le matériel que nous avons de besoin pour renforcer les digues de la East Malartic, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5750

Ça va monsieur Saucier?

**PAR M. JACQUES SAUCIER:**

5755

Oui. Mais est-ce qu'on peut connaître la superficie qui a été décapée pour ce dynamitage-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5760

Avez-vous la superficie décapée?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

5765

Nous avons les chiffres, je pourrais vous les fournir, monsieur le Président. Je vais faire une petite recherche.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5770

OK. Merci beaucoup monsieur Saucier.

---

**HENRI JACOB**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5775

Monsieur Henri Jacob.

**PAR HENRI JACOB:**

5780           Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5785           Bonsoir.

**PAR HENRI JACOB:**

5790           Au mois de novembre 97, le ministère des Ressources naturelles a fait ce qu'on appelle une tournée pour la stratégie minière. Ça devait être publié en 2007.

5795           J'aimerais savoir, de la part du ministère des Ressources naturelles, parce que la question des mines à ciel ouvert a été posée à ce moment-là, j'aimerais savoir si cette stratégie minière là est à la veille d'être publiée.

5795           **PAR LE PRÉSIDENT:**

5800           OK. Mais là, on est toujours dans le projet d'Osisko?

**PAR HENRI JACOB:**

5805           On parle de mines à ciel ouvert et naturellement, la mine Osisko, c'est une mine à ciel ouvert.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5810           OK. Du côté du MRNF?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

5815           Oui effectivement, il y avait eu une tournée d'information sur une éventuelle stratégie minière. Malheureusement, j'ai pas l'information, à savoir à quel moment le gouvernement va publier cette stratégie-là. Je suis pas dans le secret.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5820           Donc il y a une stratégie qui a été élaborée, puis les autorités gouvernementales vont éventuellement prendre une décision là-dessus?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

5820

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5825

Monsieur Jacob – du côté du MDDEP?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

5830

Monsieur le Président, je m'excuse, si on peut revenir un petit peu en arrière!

La carrière qui est utilisée présentement par Osisko, Osisko nous a demandé un permis de carrière, ils ont un certificat pour obtenir une carrière, en autant que cette carrière-là sert à l'aménagement du nouveau quartier, du quartier nord. Ils se sont engagés à ce que ça ne serve qu'à ça et non pas aux travaux de fermeture ou de rehaussement de digues ou de stabilisation de digues.

5835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5840

Très bonne précision, merci beaucoup.

Monsieur Jacob, avez-vous une deuxième question?

**PAR HENRI JACOB:**

5845

Oui, j'en ai plusieurs!

Ma prochaine, ici en région – ça a rapport directement au projet Osisko, je peux vous assurer de ça – il y a eu un paquet de gens, des chambres de commerce et des élus, des politiciens qui ont donné leur appui officiel avant même les audiences publiques.

5850

J'aimerais savoir si c'est possible de faire déposer la liste de ces groupes-là, je parle pas des individus eux autres mêmes, mais des groupes, genre les maires, etc., qui ont déjà appuyé ce projet-là, avant même les audiences publiques?

5855

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce qui se passe à l'extérieur de la Commission, ça concerne pas la Commission.

Vous voulez demander, vous demandez à la Commission de déposer le nom...

5860

**PAR HENRI JACOB:**

5865 Non, pas à la Commission. Je voulais demander si la compagnie, j'imagine que c'est elle qui a fait la tournée pour demander des appuis, elle pourrait peut-être déposer la liste des gens qui ont appuyé, les groupes qui ont appuyé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5870 Ceux qui ont appuyé ou qui appuient la compagnie pourront le faire à partir de la deuxième partie de l'audience. Ce sera des mémoires, ce sera des lettres qui seront rendues publiques à ce moment-là.

On est dans l'opinion en deuxième partie d'audience. C'est l'opinion.

5875 Là présentement, qu'on sache que quelqu'un l'a appuyé, qu'on sache que quelqu'un ne l'a pas appuyé, pour l'instant on n'est pas rendu là. On est rendu dans l'étape de prise d'information pour vous aider à préparer vos mémoires pour la deuxième partie d'audience.

**PAR HENRI JACOB:**

5880 OK d'abord, je vais poser une deuxième question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5885 Mettons une troisième!

**PAR HENRI JACOB:**

5890 Bien moi, j'appelle ça une deuxième, parce que celle-là, je comprends qu'il y a pas de réponse qui va m'être donnée.

5895 Il y a aussi, le ministère devait publier prochainement, parce qu'ils nous ont dit en 97 qu'ils devaient nous publier le nouveau guide de restauration des sites miniers. Ça a été publié en 97 et il devait y avoir une mise à jour en 2007.

Parce que là encore dans ce guide-là, on devrait savoir qu'est-ce qui peut être fait pour la restauration des sites des mines à ciel ouvert.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5900 Mais là, vous êtes encore sur des choses en préparation. On va poser la question quand même au ministère. Je vais vous l'accorder une autre fois.

Mais ce qu'on récolte ce soir, c'est des questions précises sur le projet.

5905

**PAR HENRI JACOB:**

Et un guide de restauration, c'est pas...

5910

**PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il est pas sorti, il est pas sorti.

**PAR HENRI JACOB:**

5915

Non, bien au moins, déposer celui-là de 97, nous dire qu'est-ce qui arrive avec l'autre. Il devait être publié en 2007.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5920

On va demander s'il y en a un de disponible, on va regarder qu'est-ce qui existe à l'heure actuelle.

Du côté du MDDEP!

5925

**PAR HENRI JACOB:**

C'est le ministère des Ressources naturelles.

5930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez!

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

5935

Effectivement, monsieur le Président, il y a un nouveau guide de restauration, en fait une révision du guide actuel de restauration qui est en voie d'être complétée, ce n'est pas complété encore.

5940

Mais ce que je peux vous dire là-dessus, c'est que le guide de 1997 est toujours utilisable dans sa forme actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5945

Et est-ce que ce guide, vous pouvez le déposer à la Commission?

**PAR M. LOUIS MARCOUX:**

5950 Oui, certainement. De toute façon, il est sur le site du ministère des Ressources naturelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5955 Merci beaucoup.

**PAR HENRI JACOB:**

5960 Juste une petite parenthèse qui peut se transformer en petite question, parce que j'ai pas fait de préambule!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5965 Monsieur Jacob, parce que je me trouve pas équitable envers les autres qui attendent pour poser des questions.

**PAR HENRI JACOB:**

Bien, vous avez laissé plus de temps aux autres aussi.

5970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, je vous ai accordé trois (3) sujets totalement différents qui touchent pas directement le projet.

5975 **PAR HENRI JACOB:**

Pas de problème, je vais revenir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5980 S'il vous plaît.

5985 

---

**CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Yvan Croteau. Monsieur Croteau est pas là!



5990 Madame Cécile Lapré-Buscemi.

Bonsoir madame.

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

5995

Bonsoir monsieur le Président. Lorsque la compagnie Osisko détiendra son permis d'exploitation, aurons-nous le droit de demander un délai raisonnable, soit quelques mois ou un an, avant de quitter nos maisons? Rester sur le territoire, le territoire sud.

6000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, on l'a répondu tantôt en termes de délais légaux quand on a parlé de la partie légale.

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6005

À l'expropriation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6010 À l'expropriation. Maintenant, j'aimerais ça que vous m'expliquiez un petit peu votre question que je puisse la comprendre.

Est-ce que c'est une fois que vous avez pris une entente avec Osisko ou est-ce que c'est une fois que vous avez contesté?

6015

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

C'est après qu'on a pris l'entente mettons de vendre ou de quitter la place, de quitter la ville, puis qu'automatiquement, la maison va être détruite.

6020

Alors est-ce qu'il y a un temps pour demeurer dans cette maison-là ou bien donc s'il faut partir à un certain moment?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6025

OK. Mais là, c'est à partir de quel moment? Parce que j'essaie de situer, par exemple est-ce que c'est à partir d'aujourd'hui...

**\*PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6030

À partir du moment où ce que la mine a son attestation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6035 OK, à partir du moment, à ce moment-là, où le projet serait accordé par le gouvernement?

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6040 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6045 Donc à ce moment-là, la question, c'est de savoir quels sont les délais, à partir d'aujourd'hui, qui feraient en sorte que s'il y avait une recommandation positive, s'il y avait une décision positive du gouvernement, quels délais ça prendrait pour la mise en place du cheminement, pour soit exproprier ou s'entendre que ça prendrait.

6050 Donc je vais m'adresser au ministère du Développement durable. Pouvez-vous nous rappeler les délais à partir d'aujourd'hui, combien de temps ça prendrait théoriquement pour arriver à une éventuelle situation?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

6055 À une éventuelle autorisation du projet?

6060 On a des échéanciers types dont on se sert pour les projets. Et présentement, à partir du moment où le rapport du BAPE est déposé, on peut compter généralement deux (2) mois pour que le rapport d'analyse environnementale sorte lui aussi, et un mois après ça pour que la ministre fasse sa recommandation au Conseil des ministres.

À partir de là, on arrête de compter, parce que le temps du Conseil des ministres, c'est pas nous autres qui décident.

6065 **PAR LE PRÉSIDENT:**

6070 On va essayer de mettre des dates. Si on suit le processus actuel, nous, on a eu le mandat à compter du 9 mars. Notre mandat est d'une durée, selon le règlement, la loi, de quatre (4) mois, donc ça nous porte au 9 juillet pour déposer officiellement, le délai maximal qui nous est accordé pour déposer notre rapport de recommandations, c'est le 9 juillet.

Suite à ça, la ministre a soixante (60) jours pour rendre public le rapport de la Commission. Donc ça nous reporte au 9 septembre.

6075 Et à partir de ce moment-là, du côté du ministère, vous continuez votre analyse et?

**PAR Mme RENÉE LOISELLE:**

6080 En fait, monsieur le Président, on commence notre analyse – d'abord, on va la commencer tout de suite après la première partie des audiences, mais généralement, on prend le temps de prendre connaissance du rapport du BAPE.

La ministre a soixante (60) jours maximums pour le rendre public, mais à l'intérieur du ministère, généralement on a une copie du rapport avant qu'il soit rendu public.

6085 Donc à partir du 9 juillet, si on rajoute deux (2) mois, bon, août-septembre, 9 septembre, on serait en mesure de finaliser notre rapport, le projet de décret et ainsi de suite.

6090 On met un mois de plus, le 9 octobre, la ministre fait sa recommandation au Conseil des ministres. Ça prend quand même un certain temps là aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6095 OK. Donc regardez, c'est un horizon quand même de six (6) mois, au-dessus. Mais on peut pas dire exactement la date, parce qu'il y a plein d'impondérables, parce que la décision nous appartient pas, parce que c'est un délai qui est flexible.

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6100 Puis pour la Ville, est-ce que la Ville pourrait nous obliger?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non.

6105 **PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

Elle peut ôter les services?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6110 C'est-à-dire que tant qu'il n'y a pas de décision de prise...

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6115 Après le six (6) mois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6120 Oui, là, je veux pas répondre, donc je vais m'adresser au ministère du Développement durable!

Est-ce que l'entreprise ou est-ce que – attendez un petit peu que je reformule correctement la question!

6125 Allez-y monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

6130 Si je comprends bien votre préoccupation, vous, vous aimeriez savoir, de la part de la compagnie finalement avec qui vous négociez, combien de temps vous pourriez rester après avoir signé une entente avec eux sur votre terrain avant de devoir le quitter?

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6135 D'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

6140 Alors ce type de négociations là, c'est des choses qui se font, quelle est l'attitude de la compagnie?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

6145 C'est de gré à gré, monsieur le Commissaire. Donc c'est des ententes. On va selon les personnes et selon le calendrier, on va s'asseoir avec eux, on va regarder, et c'est des choses qui se font de manière quotidienne avec notre équipe de relocalisation.

6150 C'est à peu près aussi loin que je peux aller là-dessus. Comme je vous dis, c'est des ententes de gré à gré.

Les gens s'assoient et regardent les calendriers.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6155 Puis à la minute où il y a une décision qui est prise par le Conseil des ministres, qu'il y a un décret, bien là, c'est le processus que monsieur Bouchard nous a expliqué tout à l'heure, qui va aller à l'ultime jusqu'à l'expropriation.

Puis là, ça dure, il nous a expliqué tout à l'heure que ça durait aux alentours d'un an?

6160 **PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

Un an, oui, à l'expropriation.

6165 **PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

Quand je parlais de décret, je parlais du décret spécifique à l'expropriation, pas du décret...

6170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, moi, je vous parle vraiment du décret spécifique à l'expropriation.

**PAR M. ALBERT BOUCHARD:**

6175 Bien, le décret spécifique à l'expropriation, après le moment où il y a une demande, ça peut prendre plusieurs mois. Parce qu'il y a toute l'analyse de pertinence de la demande qui se fait, les négociations qui se font.

6180 Donc c'est un processus qui peut durer au moins une demi-année et qui peut aller jusqu'à une année.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

6185 Mais excusez-moi, est-ce qu'on a bien compris que dans votre cas, c'est pas une question de refus de vendre, mais c'est une question de savoir, une fois que vous vous entendez, pendant combien de temps vous pourriez demeurer chez vous avant de devoir quitter la maison?

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6190 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

6195

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

Deuxième question! Concernant les arbres qu'on a sur notre terrain, ceci regarde le promoteur, quels sont les arrangements qu'on va pouvoir prendre?

6200

Parce que selon ce que je vois, on perd tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6205 On a répondu tout à l'heure.

**PAR Mme CÉCILE LAPRÉ-BUSCEMI:**

6210 On a parlé de reboisement, là, on parle pas de reboisement, on parle tout simplement de paysager.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6215 Moi, ce que j'ai compris tout à l'heure, puis je vais me le faire confirmer par le promoteur, c'est qu'il y a eu une négociation de gré à gré, est-ce que c'est ça?

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

6220 J'ai eu l'information supplémentaire au niveau de la dimension des arbres matures à déplacer.

6225 Notre directrice des communications qui est chargée à suivre la relocalisation m'a amené le fait que nous avons trouvé un entrepreneur avec un équipement qui est capable de prendre et de déplacer des arbres plus gros que ce que j'ai mentionné tout à l'heure.

6230 Donc je pense qu'il y avait des négociations qui se faisaient avec les gens. Certaines personnes trouvaient qu'on redonnait des arbres peut-être d'une moins grande dimension que les leurs, mais avec l'équipement, je pense qu'on vient de faire un gain là-dessus.

6230 Donc il y aura une possibilité d'offrir les services de déplacer des arbres avec cet équipement-là, un entrepreneur qui est dans la région, en passant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6235 OK, merci.

---

**KARINE GAUTHIER**

6240

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Karine Gauthier.

6245 Allez-y madame.

**PAR Mme KARINE GAUTHIER:**

Donc ma question concerne en fait les alternatives de gestion des stériles.

6250 Je me demandais si à ce niveau-là, en fait, il existe d'autres options au niveau de la gestion que soit le remettre dans le fond de la fosse ou soit l'entreposer dans des haldes à stériles?

6255 Est-ce qu'en termes d'agrégats, si on considère que les résidus sont non générateurs d'acide, est-ce qu'on peut envisager d'autres options pour l'utilisation de ces résidus-là?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6260 Ça aussi, on l'a traité amplement, mais je vais demander quand même au promoteur s'il a envisagé d'autres scénarios.

**PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

6265 Nous avons pas envisagé d'autres scénarios dans le cadre de la halde à stériles, parce que de un, nous avons besoin de cet équipement-là, de cette roche-là dans la conception de notre parc à résidus.

Et de deux, le site va être restauré.

6270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Mais je vous conseillerais de lire les transcriptions, notamment celles de cet après-midi.

6275 **PAR Mme KARINE GAUTHIER:**

En début d'après-midi?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6280 Oui. Votre deuxième question.

**PAR Mme KARINE GAUTHIER:**

6285 Est-ce qu'il existe en fait des possibilités d'aménagement de la fosse qui pourraient promouvoir d'autres usages éventuels par soit des citoyens ou d'autres groupes ou si une fosse à proprement dite, même si l'eau est propre, ne pourra pas être utilisée ni pour l'ensemencement des poissons, ni pour d'autres usages puis d'autres utilisations?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6290

Ça aussi, on en a discuté beaucoup cet après-midi.

Je vous conseillerais de lire en détail les transcriptions.

6295

Puis s'il y avait d'autres précisions que vous souhaiteriez, vous auriez juste à ce moment-là, vous avez jusqu'au 20 mars pour nous faire une proposition de questions qu'on pourrait acheminer au promoteur.

**PAR Mme KARINE GAUTHIER:**

6300

Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6305

C'est beau!

---

**BERTRAND LESSARD**

6310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Myriam Germain-Sylvain.

6315

Monsieur Bertrand Lessard.

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Bonsoir monsieur le Président.

6320

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.

6325

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Ma dernière question, ça va être sur le décapage, puis ça revient un peu sur le mort-terrain dont on parlait.



6330 Je sais pas si j'aurais droit à une image de la ville de Malartic comme elle était avant la fosse. Je suis pas un anthropologue, mais il y a une image qui parle beaucoup, j'aimerais peut-être que vous en soyez visuellement touchés!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6335 Une image de la ville?

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

6340 De la ville avec la rue, le quartier qui va disparaître. Je veux juste vous conter une histoire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6345 Non, non!

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

6350 Non, ça va être une question. Non, non, je vous ai dit que j'étais pas un anthropologue.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pas à cette heure-là, non, non.

6355 **PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Non, regarde, je veux juste dire, mes frères de sang hier ont parlé d'un artefact, moi, je vais vous parler – vous allez voir ma question, vous allez la comprendre!

6360 Là, j'ai pas un stylo à batterie, mais la carte est orientée nord-sud, le haut c'est le nord, le bas c'est le sud.

Voyez-vous, la petite portion de la ville qui existe, il y a comme un petit carré, les dernières rues. Avez-vous votre crayon, monsieur, s'il vous plaît?

6365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous voulez dire à gauche complètement?

6370 **PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Tout droit en bas. Oui, descendez vers le sud, le plus au sud, la rue la plus au sud, la rue des Cyprès, voilà! Vous êtes si près que c'est celle-là!

6375 Ça, c'est pour vous dire, la ville était comme ça dans les années mil neuf cent tranquilles. Pourquoi qu'il y a une espèce de rectangle à droite où est-ce qu'il y a pas de maisons et qu'il y a pas de rues?

6380 J'ai parlé avec des vieux "monsieurs" qui sont encore vivants, des anciens mineurs, ils sont arrivés, ils allaient chercher de l'eau avec des chiens dans un lac qui existait...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6385 Non, regardez, c'est quoi votre question?

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Ma question, c'est pourquoi qu'il y a rien là? Là, il y a la slam de la Sladen.

6390 Au niveau du décapage, on m'a dit, un foreur m'a dit qu'avec le tubage pour atteindre la roche dans ce coin-là qui est très près de la rue Wolfe était de soixante pieds (60 pi) à des endroits.

6395 Moi, ma question, c'est: Tout ce mort-terrain là que vous allez transporter, plus les deux (2) slams, la Sladen, puis mettons, disons qu'il y a quarante (40 pi) à soixante pieds (60 pi) de mort-terrain contaminé qui va être déversé dans les bassins qu'ils vont créer, eux, ça, c'est des millions de tonnes de mètres cubes de déchets, de résidus qui vont être acheminés peut-être en hiver pour que l'impact soit...

6400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, pas à cette heure-là, vous savez les règles du jeu. Posez des questions.

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

6405 C'est correct, ma question est, voilà, tout ce carré-là, il faut que ce soit transporté dans le nouveau bassin.

6410 Le nouveau bassin, selon moi, va être vraiment handicapé en partant...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Non regardez, vous dites selon moi! Quelle est votre question?

6415 **PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Selon Garp!

6420 Ma question est: Où pensez-vous mettre tout ce mort-terrain, puis quelle quantité de mort-terrain allez-vous transporter dans le bassin que vous allez créer?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, ça, c'est une question précise.

6425

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

Je m'excuse!

6430 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN DAVID:**

6435 Monsieur le Président, l'ensemble du mort-terrain qui pourra être utilisé pour la restauration, donc la revégétation que j'ai mentionnée précédemment, va être utilisé pour cette fin. Si nous découvrons en cours de route des résidus miniers non propices à utiliser pour faire de la plantation, ils seront directement dirigés vers le parc à résidus.

6440 Le parc à résidus est capable de contenir, je ferai une parenthèse, c'est une très petite portion, le parc à résidus est amplement capable de recevoir des résidus qu'on pourrait découvrir en cours de réalisation.

Mais il faut dire qu'on a fait aussi beaucoup de forages dans ce secteur, donc on a une bonne idée de ce qu'on va voir. Et le parc à résidus est capable de prendre ces résidus supplémentaires là, sans problème.

6445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et vous regarderez les transcriptions de cet après-midi, on a parlé amplement de l'utilisation du mort-terrain et tout.

6450 Avez-vous une dernière question?

**PAR M. BERTRAND LESSARD:**

6455 Non, ce serait plutôt un remerciement à tout ce monde-là. Je pense qu'on a fait le tour de la question.

Je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

6460

Merci beaucoup. Et ça clôturerait pour notre séance de ce soir.

Moi, je vous invite demain après-midi, tout le monde, pour tenir une quatrième audience à compter d'une heure et demie (1 h ½) ici.

6465

Donc je vous remercie beaucoup et je remercie ceux qui nous ont suivis sur le Web. Merci de votre disponibilité.

6470

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 MARS 2009 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

---

6475

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

6480

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.